

Liberté Égalité Fraternité



La crise sanitaire que notre pays a traversée ces deux dernières années a été une période complexe à laquelle l'académie a su collectivement faire face. L'engagement de chacun a permis de faire évoluer nos pratiques professionnelles, peut-être un peu plus rapidement que ce que nous ne l'aurions fait en des temps plus ordinaires.

Ces capacités d'adaptation ont été et restent essentielles pour répondre aux exigences de la mission commune qui est la nôtre : faire réussir tous les élèves.

Prenant pour base le parcours des élèves sur un territoire tout au long de leur scolarité, l'académie d'Aix-Marseille est organisée en vingt et un réseaux d'écoles et d'établissements dont la structure autorise une grande agilité pour répondre au mieux aux exigences des réformes et orientations ministérielles.

Les réseaux forment, dans leur unité et leur diversité, le socle du *Projet de l'académie* 2022-2025 – que je vous invite à consulter par ailleurs – qui structure et explicite les priorités de la politique éducative portée par l'académie d'Aix-Marseille.

Dans les 4 départements qui la composent, l'académie bénéficie de moyens accrus à la rentrée 2022, malgré une démographie en baisse, ce qui permettra d'améliorer le taux d'encadrement des élèves, notamment à l'école primaire.

L'ENGAGEMENT DE CHACUN A PERMIS DE FAIRE ÉVOLUER NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Un effort significatif en termes de postes d'AESH (+300, portant le contingent de l'académie à 4321) permettra de conforter l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Des projets pilotes d'envergure nationale prendront par ailleurs leur essor sur notre territoire, comme le plan « *Marseille en grand* » ou le déploiement du dispositif « *Territoires Numériques Educatifs* » posant, pour l'académie d'Aix-Marseille, les jalons de l'Ecole du futur.

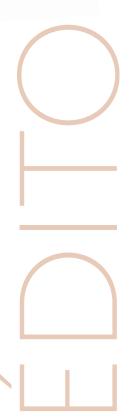
L'Etat de l'académie permet de mieux appréhender les richesses de notre territoire et ses profondes diversités. Entre grande ruralité et espace métropolitain, 62 000 personnels œuvrent au quotidien pour accompagner chacun de ses 555 000 élèves et 113 000 étudiants et leur offrir les meilleures chances de réussite.

Je souhaite à toutes et tous une excellente nouvelle année scolaire.

BERNARD BEIGNIER

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités







- 08 La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 10 Les réseaux écoles, collèges, lycées
- 12 Les prévisions d'effectifs et les moyens à la rentrée 2021
- 14 Le budget académique et les ressources humaines
- 15 Présentation du territoire académique
- 18 Les chiffres clés de l'académie
- 22 Le poids respectif du secteur public et du secteur privé
- 23 L'apprentissage en Établissement public local d'enseignement (EPLE)
- 25 L'enseignement supérieur et la recherche
- 28 La formation tout au long de la vie
- 29 La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- 31 Les résultats aux examens



- 34 Agir dès le plus jeune âge
- 36 « Devoirs faits »
- 37 Les vacances apprenantes
- 38 Le nouveau lycée général et technologique
- 40 L'information, l'orientation et l'affectation
- 46 Se préparer à une formation professionnelle
- 47 L'adaptation scolaire (SEGPA et EREA)
- 48 Mission pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap
- 51 L'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)
- Promouvoir la persévérance scolaire et la coopération institutionnelle pour réduire le décrochage



- 56 Le plan Marseille en grand
- 57 L'engagement des élèves
- 60 La laïcité à l'école et le respect des valeurs de la République
- 62 Les dispositifs d'accompagnement de vie scolaire
- 63 L'offre d'hébergement : demi-pension et internat
- 64 La politique de l'éducation prioritaire
- La formation initiale et continue au service du développement professionnel
- 68 La stratégie numérique



- 72 L'éducation au développement durable (EDD)
- 74 Le lien éducation-économie
- 76 L'éducation artistique et culturelle
- 78 Ouverture à l'international et enseignement des langues vivantes
- 82 Les langues et cultures de l'antiquité
- 83 L'enseignement du provençal
- 84 Le sport à l'école

L'état de l'académie 2022-2023

Source: MENJ

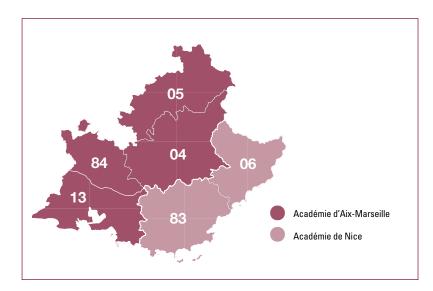
18 RÉGIONS ACADÉMIQUES REGROUPANT 30 ACADÉMIES



PRÉSENTATIONDE L'ACADÉMIE



LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est le recteur de la région académique et le chancelier des universités. Le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille est le chef-lieu de la région académique.

Le recteur de région académique fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il organise les modalités de l'action commune des recteurs d'académie et assure la coordination des politiques académiques.

En garantissant l'unité de la parole de l'État dans ses domaines de compétences, le recteur de région académique permet :

- d'accroître la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional ;
- de renforcer les liens de l'Éducation nationale avec les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat;
- de créer et piloter des pôles d'expertise pour une plus grande efficience de l'action des services de l'éducation nationale dans la région.

Une **équipe de gouvernance** est en place autour du recteur de région académique. Elle est composée :

- · de la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), interlocutrice privilégiée des universités, des écoles et des organismes de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui conduit, en lien étroit avec les directions générales, le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur. Elle organise le dialogue entre tous les partenaires locaux (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités territoriales, acteurs sociaux économiques...). Elle est l'interlocutrice du président du Conseil régional et du préfet de région dans les domaines de l'ESRI;
- du secrétaire général de région académique et son adjointe qui administrent la région académique et pilotent ses services régionaux;
- du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports qui pilote les équipes régionales et départementales chargées des missions de jeunesse, d'engagement et de sports. Placé sous l'autorité du recteur de région, il est responsable de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) rattachée au rectorat siège

de la région académique. À noter qu'au niveau départemental, des services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES) sont placés sous l'autorité des Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). La DRAJES et les SDJES sont placées sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région et des préfets des départements;

- du délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) qui, par délégation du recteur de région académique, est chargé d'assister la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région académique. Le DRARI est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région;
- des conseillers du recteur de région académique dans le domaine du numérique éducatif, de la formation professionnelle et continue et de l'apprentissage, de l'information et de l'orientation, des relations européennes, internationales et de la coopération...

Les prérogatives des recteurs des académies d'Aix-Marseille et de Nice concernent les domaines des structures et moyens des établissements, de la gestion des personnels, de leur formation, de l'enseignement privé des 1er et 2nd degrés, des affaires sociales et transversales, de la vie scolaire, de la sécurité, hygiène et conditions de travail, de la sécurité des établissements, de la logistique, de la santé et du social, des examens et concours, de la gestion budgétaire et financière (BOP 139, 140, 141, 230), de l'éducation artistique et culturelle.

La rectrice de l'académie de Nice, membre de droit du comité régional académique, est concertée sur les orientations stratégiques des politiques de la région académique.

La mise en œuvre de la politique régionale est assurée par différentes **instances** :

- · Le comité régional académique (Co RéA) est l'instance de gouvernance de la région académique. Présidée par le recteur de la région académique, il per-
- d'arrêter les orientations stratégiques de la région académique en étroite collaboration avec le recteur délégué pour l'ESRI et le recteur de l'académie de Nice:
- d'organiser les modalités de l'action commune des recteurs et la coordination des politiques académiques.

Il peut être consulté, en tant que de besoin, sur les orientations des politiques mises en œuvre par les services régionaux et interacadémiques.

· Le conseil des secrétaires généraux permet le dialogue régulier entre les secrétaires généraux et leurs adjoints afin de mettre en œuvre le décloisonnement, la transversalité et les actions décidées au titre de la politique de la région académique.

Des services régionaux académiques permettent au recteur de région académique d'exercer ses compétences dans les champs de :

- la définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré;
- la formation professionnelle et l'apprentissage;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à l'exception de la gestion des personnels;
- l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire, à l'exception des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans l'enseignement du second degré;
- le service public du numérique édu-
- l'utilisation des fonds européens ;
- les contrats prévus par le chapitre III de la loi nº 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;
- la politique des achats de l'Etat ;
- la politique immobilière de l'Etat ;
- les relations européennes, internationales et de coopération.

· Les services régionaux académiques sont des directions régionales académiques dont l'organisation est basée sur un principe d'équilibre des missions réparties entre les sites des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice. Ces services « bi-sites » sont placés sous la responsabilité d'un directeur ou chef de service secondé par un adjoint situé sur le site distant.

· En complément des services régionaux, quatre services interacadémiques (service interacadémique des études et des statistiques [SIA-ES], service interacadémique des affaires juridiques [SIA-AJ], direction interacadémique des systèmes d'information [DIA-SI], centre des services partagés interacadémique [CSPia]) ont été créés afin de renforcer l'expertise, l'efficience et la réactivité des organisations (partage des outils, calendriers et procédures communs...).

Les services régionaux académiques sont présentés dans l'organigramme suivant:

ORGANIGRAMME DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rectrice de l'académie de Nice

Cabinet du recteur de l'académie de Nice

Directeur de cabinet - Directrice adjointe de cabinet - Cheffe de Cabinet

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités

DRAJES

Délégation régionale académique à la ieunesse. à l'engagement et au sport

DRARI

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Cabinet du recteur de la région académique et de la rectrice déléquée pour l'ESRI

Directeur de cabinet - Chef de cabinet -Directrice de cabinet déléguée pour l'ESRI

IA-DA(A)SEN 06 - 83

Secrétariat général de l'académie de Nice Secrétaire général

Secrétaires généraux adjoints

Secrétariat général de la région académique Secrétaire général

Secrétaire générale adjointe

Secrétariat général de l'académie d'Aix-Marseille Secrétaire général Secrétaires

généraux adjoints

IA-DA(A)SEN 04 - 05 - 13 - 84

DRA-NE

Direction régionale académique du numérique éducatif

DRA-FPIC

Direction régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue

DRA-REIC

Direction régionale académique des relations européennes. internationales et de la coopération

DRA-AE

Direction régionale académique des achats de l'Etat

DRA-PIE

Direction régionale académique de la politique immobilière de l'Ftat

DRA-10

Direction régionale académique de l'information et de l'orientation

DRA-ESRI

Direction régionale académique de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Dominante enseignement supérieur, recherche et innovation

Dominante enseignement scolaire

LES RÉSEAUX ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

L'académie d'Aix-Marseille est organisée en réseaux écoles, collèges et lycées que l'on appelle « réseaux académiques » et qui constituent l'entité territoriale de référence.

Ces réseaux académiques ont été dessinés en suivant la logique du parcours de l'élève de la maternelle à l'enseignement supérieur ; ils regroupent les écoles, les collèges, les lycées professionnels, les lycées généraux et technologiques, les lycées polyvalents et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) d'un même secteur géographique. Dans cette logique de parcours de l'élève, certains réseaux dépassent les frontières départementales.

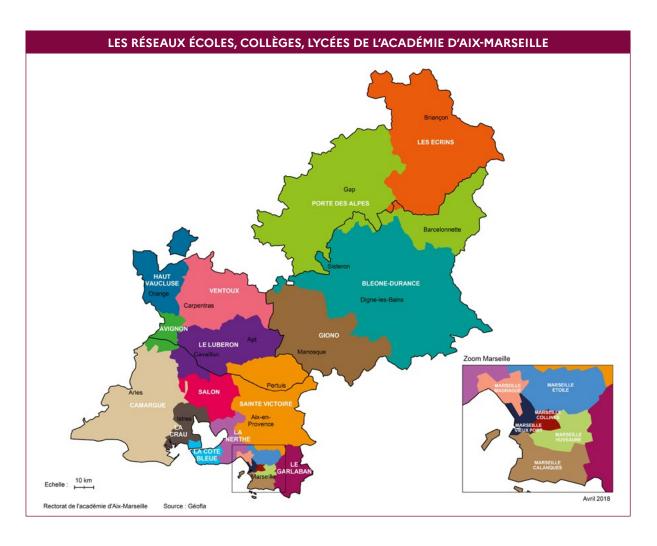
Ces réseaux font le double pari de la mixité et de l'inter-catégorialité et tirent des effets positifs de la coopération de l'ensemble des acteurs du parcours de l'élève

Tous ces acteurs : personnels de direction, inspecteurs des premier et second degrés, directeurs d'école, enseignants, formateurs, directeurs de CIO... sont fédérés autour d'un projet pédagogique de réseau, construit collectivement à partir d'un diagnostic de territoire. Ce diagnostic met en lumière les points forts et les besoins du réseau académique et permet de dégager des axes prioritaires de travail.

Ainsi ces réseaux permettent de développer des actions au service de la réussite des élèves. Il s'agit de :

- Donner aux élèves et à leurs familles une lisibilité des parcours possibles, de la maternelle jusqu'au post-baccalauréat : faciliter l'engagement des élèves, les rendre plus mobiles et ambitieux et contribuer ainsi à la construction d'une « École de la confiance ».
- Faciliter la transition des élèves entre les différents niveaux et degrés (école/collège, collège/lycée) et cycles d'apprentissage, mais également lycée/enseignement supérieur dans le cadre du continuum bac -3/bac +3 (ce qui implique l'articulation avec l'enseignement supérieur).
- Proposer aux élèves une offre de formation plus cohérente et plus complète : le réseau valorise la complé-

Les 21 réseaux de l'académie d'Aix-Marseille								
				Nombre d	e lycées		Total	
Nom du réseau	Nombre d'écoles	Nombre de collèges	Dont lycées généraux et technologiques	Dont lycées professionnels et EREA	Dont lycées polyvalents	Nombre total de lycées	(écoles + collèges + lycées)	
Bléone-Durance	65	9	2	2	1	5	79	
Giono	49	9	2	1	1	4	62	
Porte des Alpes	85	10	2	3	1	6	101	
Les Écrins	48	5	1	1	1	3	56	
Haut Vaucluse	43	8	2	3	0	5	56	
Ventoux	59	8	1	0	2	3	70	
Avignon	60	13	3	5	1	9	82	
Le Luberon	63	10	1	1	2	4	77	
Camargue	48	9	3	1	1	5	62	
Salon	37	9	1	0	1	2	48	
La Crau	35	9	2	3	0	5	49	
La Nerthe	54	12	0	2	3	5	71	
La Côte Bleue	30	8	1	3	1	5	43	
Sainte-Victoire	116	25	2	1	4	7	148	
Le Garlaban	42	10	1	1	2	4	56	
Marseille Madrague	33	8	1	5	0	6	47	
Marseille Étoile	44	9	1	0	3	4	57	
Marseille Collines	25	6	1	1	1	3	34	
Marseille Vieux Port	62	18	4	1	1	6	86	
Marseille Huveaune	37	8	1	4	1	6	51	
Marseille Calanques	41	8	3	3	1	7	56	
Total	1 076	211	35	41	28	104	1 391	



mentarité de l'offre des différents établissements dans une logique de coopération. Il est force de proposition pour faire évoluer la carte des formations, des options et des langues.

- Faciliter la mise en œuvre de dispositifs, entre écoles et établissements du réseau, au service de la persévérance et pour la prise en charge de la difficulté scolaire.
- Favoriser les expérimentations pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.
- Permettre aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie éducative de proximité et de la mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises.

Pour mettre en œuvre leur projet pédagogique, les réseaux possèdent deux instances qui régulent et organisent le travail: un directoire et un conseil pédagogique. Ces deux instances n'ont aucun lien hiérarchique entre elles mais sont complémentaires l'une de l'autre. Le directoire, composé essentiellement de personnels de direction, d'inspecteurs, et d'autres cadres du système éducatif, priorise les actions.

Les conseils pédagogiques, véritables moteurs des réseaux, sont animés par les inspecteurs référents du réseau et sont essentiellement composés d'enseignants qui échangent autour de pratiques et de thématiques pédagogiques qui leur sont communes.

Les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), adjoints du recteur, pilotent les réseaux. Ils accompagnent et valident les décisions du directoire.

Ainsi la dynamique du réseau est portée par ses acteurs. L'organisation, le fonctionnement, les priorités et les choix du réseau sont guidés par la seule préoccupation de faire mieux réussir encore tous les élèves du réseau.

L'autonomie des établissements est ainsi réaffirmée dans une logique de complémentarité et de responsabilité partagée sur un territoire commun. Enfin, dans une démarche ascendante qui caractérise le fonctionnement pédagogique de notre académie, l'ensemble des projets de réseaux a servi de base pour l'élaboration du projet de l'académie d'Aix-Marseille. Il s'agit de proposer à tous un espace commun d'action dans lequel peuvent se rencontrer les problématiques mutualisées, et des espaces spécifiques d'intervention propres à chaque école, à chaque établissement, à chaque réseau en fonction des particularités propres à leur territoire et leur population.



Pour télécharger les cartes des réseaux d'établissement, rendez-vous sur le site www.ac-aix-marseille.fr

Académie > L'éducation nationale sur votre territoire > Les réseaux écoles, collèges, lycées

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS **ET LES MOYENS** À LA RENTRÉE 2022

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS

À la rentrée 2022, l'académie d'Aix-Marseille accueillera 541 050 élèves dans les premier et second degrés (public et privé).

Premier degré



257113 élèves (-2 223 élèves par rapport à 2021)

33357 élèves (+92 élèves par rapport à 2021)

198 426 élèves (+739 élèves par rapport à 2021)



52154 élèves (+319 élèves par rapport à 2021)

(1: y compris hors contrat - 2: sous contrat)

Prévision d'effectifs d'élèves - Public (premier et second degrés)						
	Rentrée 2021 (constat)	Rentrée 2022 (prévisions)	Évolution			
Préélémentaire	94 049	93 174	-875			
Élémentaire	162 938	161 522	-1 416			
Spécial	2 349	2 417	68			
Total 1er degré	259 336	257 113	-2 223			
Collège (hors SEGPA)	115 545	115 700	155			
SEGPA	3 264	3 246	-18			
EREA	374	374	0			
Lycée général et technologique	56 119	56 969	850			
Lycée professionnel*	22 385	22 137	-248			
Total 2 nd degré	197 687	198 426	739			

(breillier et second degres)							
	Rentrée 2021 (constat)	Rentrée 2022 (prévisions)	Évolution				
Préélémentaire	94 049	93 174	-875				
Élémentaire	162 938	161 522	-1 416				
Spécial	2 349	2 417	68				
Total 1er degré	259 336	257 113	-2 223				
Collège (hors SEGPA)	115 545	115 700	155				
SEGPA	3 264	3 246	-18				
EREA	374	374	0				
Lycée général et technologique	56 119	56 969	850				
Lycée professionnel*	22 385	22 137	-248				
Total 2 nd degré	197 687	198 426	739				

*hors post-bac,	apprentis,	insertion
-----------------	------------	-----------

Prévision d'effectifs d'élèves - Privé (premier et second degrés)						
	Rentrée 2021 (constat)	Rentrée 2022 (prévisions)	Évolution			
Préélémentaire	11 394	11 352	-42			
Élémentaire	21 770	21 903	133			
Spécial	101	102	1			
Total 1er degré	33 265	33 357	92			
Collège (hors SEGPA)	28 422	28 580	158			
SEGPA	178	185	7			
Lycée général et technologique	16 039	16 212	173			
Lycée professionnel*	7 196	7 177	-19			
Total 2 nd degré	51 835	52 154	319			

^{*}hors post-bac, apprentis, insertion

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2022

Pour la rentrée 2022, l'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation supplémentaire en moyens d'enseignement (en Equivalent temps plein):

- 111 ETP pour le premier degré ;
- 100 ETP pour le second degré, dont 5 affectés aux internats d'excellence. Cela porte à 211 le nombre d'ETP sup-

plémentaires alloués à l'académie à la rentrée 2022.

Par ailleurs, la dotation académique en emplois d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) a été abondée de 300 emplois supplémentaires à la rentrée 2022. Cela porte à 4321 le nombre d'AESH dans l'académie d'Aix-Marseille: 1943 AESH titre 2 (accompagnement individuel de l'élève) et 2378 AESH hors titre 2 (accompagnement de plusieurs élèves).

· Dotation indemnitaire

Le décret du 20 août 2014 reconnaît l'ensemble des missions inhérentes au métier d'enseignant dans le second degré et identifie trois ensembles de missions:

- le service d'enseignement (dans le cadre de maxima de service hebdoma-
- les missions liées directement au service d'enseignement dont elles sont le prolongement (accomplies par tous les

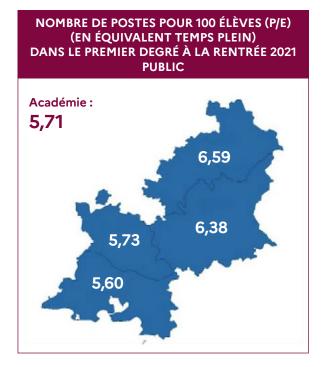
enseignants en dehors du service d'enseignement);

- des missions particulières exercées par certains enseignants au sein de l'Établissement public local d'enseignement (EPLE) ou au niveau académique (coordonnateur, référent, tutorat des élèves, ou autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif) selon deux modes de reconnaissance : l'attribution d'une indemnité ou l'attribution d'une décharge de service.

Le budget en Indemnités pour mission particulière dans les établissements scolaires (IMPE) s'élève à 3647 IMP, soit 4558750€ pour la rentrée scolaire 2022-2023.

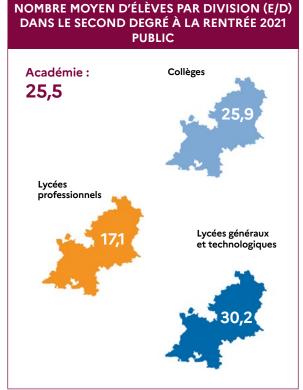
PREMIER DEGRÉ

Variation des emplois premier degré Rentrée scolaire 2022					
Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)					
Alpes-de-Haute-Provence	Provence +2				
Hautes-Alpes	+1				
Bouches-du-Rhône	+90				
Vaucluse +18					
Total académie	+111				



SECOND DEGRÉ

Variation des emplois second degré Rentrée scolaire 2022						
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)					
Collèges des Alpes-de- Haute-Provence	+2					
Collèges des Hautes-Alpes	+1					
Collèges des Bouches-du- Rhône	+26					
Collèges du Vaucluse	+5					
Lycées généraux et technologiques (LEGT)	+60					
Lycées professionnels (LP)	+1					
Manager Internat d'excellence	+5					
Total académie	+100					



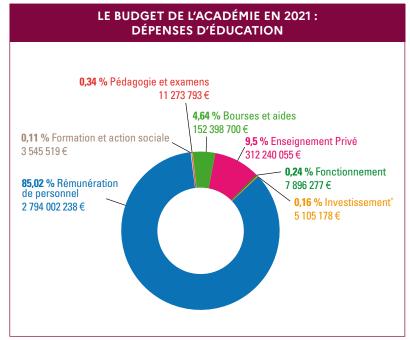
LE BUDGET ACADÉMIQUE ET LES RESSOURCES HUMAINES

UN BUDGET DE PLUS DE 3 MILLIARDS PAR AN

Un budget de plus de 3 milliards d'euros par an, au titre des dépenses de l'État – non compris les dépenses des collectivités locales et Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Le budget de l'académie (premier et second degrés, enseignement supérieur) a représenté, en 2021, 3286 millions €, soit un montant en hausse de 66 M€ par rapport à celui de 2020. Il est essentiellement constitué de dépenses de rémunération, à hauteur de 85,02 %.

Le poste «enseignement privé» regroupe les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert de ce secteur. Les dépenses de transfert (bourses et aides) constituent le 3° poste de dépenses budgétaires.



^{*} Hors subventions directes aux opérateurs qui ont reçu la maîtrise d'œuvre. Source : DBAD

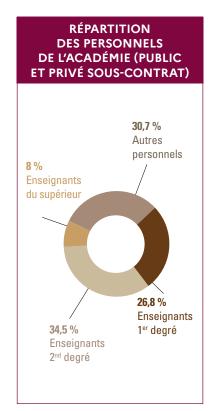
LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des personnels par département dans l'académie en 2021-2022						
	Alpes-de- Haute- Provence	Hautes- Alpes	Bouches- du-Rhône	Vaucluse	Académie	
Enseignants 1er degré Public	904	753	10 654	2 987	15 298	
Enseignants 2 nd degré Public	1 094	878	11 826	3 451	17 249	
ATSS*	214	186	2 254	538	3 192	
DIEO**	105	97	1 213	331	1 746	
Person. 1 ^{er} degré non enseig.	30	77	2 159	425	2 691	
Person. 2 nd degré non enseig.	399	635	5 085	1 469	7 588	
Total académie Public	2 746	2 626	33 191	9 201	47 764	
Enseignants 1er degré Privé sous contrat	47	58	1 118	302	1 525	
Enseignants 2 nd degré Privé sous contrat	68	83	3 491	774	4 416	
Total académie Privé SC	115	141	4 609	1 076	5 941	
Total des personnels	2 861	2 767	37 800	10 277	53 705	

Source : BSA. *ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - **DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation.

Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2020					
Enseignants chercheurs 4 580					
Enseignants	453				
Personnel non enseignants 4 019					
Total enseignement supérieur 9 052					

Source : bilans sociaux 2020



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE **ACADÉMIQUE**

CHIFFRES CLÉS

4 départements

21129 km² (3,9 % du territoire métropolitain)

2932068 habitants

dans l'académie en 2021 (estimation INSEE provisoire - soit 4,5 % de la population de la France métropolitaine)

70,3% de la population de l'académie vit dans les Bouchesdu-Rhône



Évolution de la démographie depuis 1990											
	Recens	sement				Estim	ation				Évolution
Au 1 ^{er} janvier	1990	1999	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	de 1990 à 2022*
Alpes-de-Haute-Pce	130 911	139 515	161 799	162 565	163 915	164 068	164 308	164 789	165 171	165 582	26,5%
Hautes-Alpes	113 265	121 338	140 916	141 107	141 284	140 698	141 220	141 189	141 039	141 059	24,5%
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 833 982	2 016 622	2 019 717	2 024 162	2 034 357	2 043 110	2 050 144	2 056 455	2 062 499	17,3%
Vaucluse	466 910	499 321	557 548	559 014	559 479	559 793	561 469	561 960	562 533	562 928	20,6%
Académie	2 469 150	2 594 156	2 876 885	2 882 403	2 888 840	2 898 916	2 910 107	2 918 082	2 925 198	2 932 068	18,7%
France métropolitaine	56 577 000	58 496 613	64 300 821	64 468 792	64 639 133	64 844 037	64 988 222	65 096 768	65 447 454	65 627 454	16%

Source : INSEE - estimations de population au 1er janvier - * Données provisoires

Population des 2 à 16 ans						
	Population Densité des 2 à 16 2 à 16 ans (nombre d'habitants a					
Alpes-de-Haute-Provence	27 524	3,97				
Hautes-Alpes	24 367	4,39				
Bouches-du-Rhône	369 813	72,69				
Vaucluse	103 934	29,14				
Académie	525 638	24,88				
France métropolitaine	11 933 012	21,94				

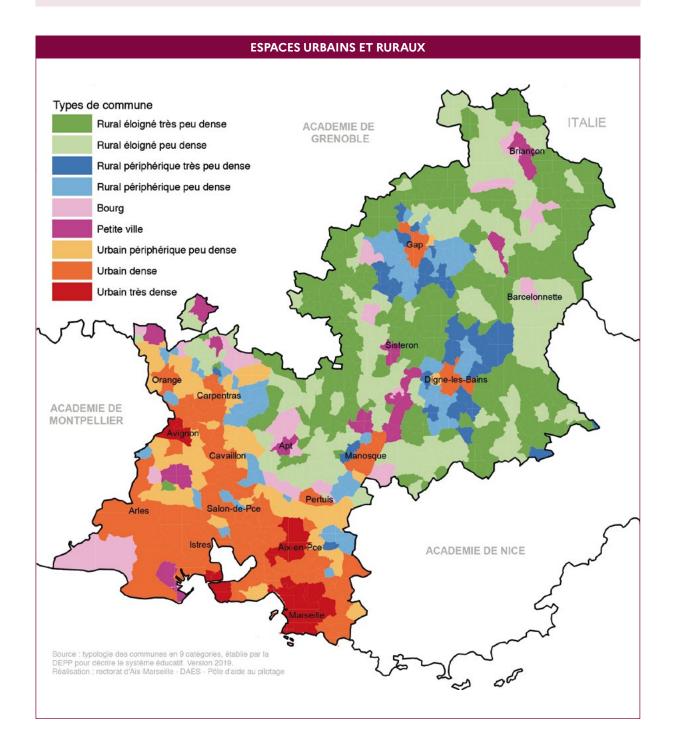
Sources : BCP univers démographie, mars 2020 : Bilan démographique INSEE et révision de la DEPP

LES CONTRAINTES TERRITORIALES ET SOCIALES

· De fortes disparités démographiques et géographiques

Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km² est très supérieur au niveau national.

- L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).
- Une commune multipolarisée est une commune ou unité urbaine dont
- 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.
- Une commune monopolarisée est une commune ou une unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la commune ou de l'unité urbaine de résidence.
- Le pôle urbain est une agglomération offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.



Niveau de	vie et taux de p	auvreté dans les	départements d	e l'académie en 2	019
	1 ^{er} décile (par an en euros)	9º décile (par an en euros)	Rapport interdécile	Médiane du niveau vie (par an en euros)	Taux de pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	11 160	35 210	3,2	20 690	16,6
Hautes-Alpes	11 880	35 300	3	21 020	13,9
Bouches-du-Rhône	10 550	39 850	3,8	21 650	18,3
Vaucluse	10 500	35 620	3,4	20 140	19,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 860	39 310	3,6	21 590	17,1
France métropolitaine	11 620	39 600	3,4	21 930	14,5

Sources: Insee

Lecture : dans les Alpes-de-Haute-Provence, le 1er décile des niveaux de vie (plafond de revenu disponible par unité de consommation des 10 % de personnes les plus modestes) est de 11 160 euros par an. Le 9e décile (revenu disponible plancher des 10 % les plus aisées) est de 35 210 euros par an. Le rapport interdécile est de 3,2 et le revenu médian est de 20 690 euros par an. Le taux de pauvreté est de 16,6%.

DES CRITÈRES SOCIAUX CONTRASTÉS

Mis à part les Hautes-Alpes, le taux de pauvreté des départements de l'académie est supérieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le plus touché (19,7%).

Dans les Bouches-du-Rhône, le niveau de vie des plus modestes est très faible et les revenus des plus aisés sont supérieurs à la moyenne régionale. Le rapport interdécile entre hauts et bas revenus est ainsi le plus élevé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,8). En Vaucluse, les inégalités sont un peu moins marquées (3,4) : la population modeste dispose de revenus plus faibles que dans tout autre département de la région, mais les revenus des plus aisés y sont aussi plus modérés qu'ailleurs. Les Hautes-Alpes sont le département de l'académie où les inégalités sont les moins marquées. Le niveau de vie des plus modestes y est le plus élevé et celui des plus aisés dans les plus bas. Le rapport interdécile entre hauts et bas revenus y est donc le plus faible de la région (3).

Parmi les principales communes, Avignon présente le plus fort taux de pauvreté : 31 % de sa population vit en dessous de ce seuil. Vient ensuite Marseille (26 %). D'autres communes du département de Vaucluse concentrent une part élevée de population pauvre : c'est le cas de Carpentras (28 %), Cavaillon (27 %) ou encore Orange (23 %).

A contrario, dans plusieurs grandes villes, comme Aix-en-Provence, le taux de pauvreté est relativement faible (14%).

L'académie développe activement les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sociales et territoriales.

La politique active de soutien à la ruralité se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes (cf. le nombre de poste d'enseignants pour 100 élèves dans le 1er degré - page 13). L'engagement en faveur d'un service public d'éducation de qualité dans ces départements ruraux et de montagne est également formalisé par la signature de conventions ruralité. Ces conventions témoignent de la collaboration entre l'Éducation nationale et les acteurs locaux pour une politique en

faveur de l'école rurale et de montagne. Elles sont des outils d'aménagement de l'organisation scolaire dans le 1er degré et visent le maintien et l'amélioration du service public d'éducation en agissant sur des leviers tels que : la mise en réseaux des écoles, le renforcement des liaisons écoles-collèges, l'adaptation des services de transports scolaires, le recours aux ressources numériques, etc. Ces conventions visent également à permettre le maintien de l'effort réalisé en termes de moyens d'enseignement alloués en cas de baisse d'effectifs.

La politique d'éducation prioritaire est également très développée afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire (33 Rep+ et 29 Rep) qui bénéficient de moyens d'enseignement complémentaires et de dispositifs en faveur des élèves tel que le dédoublement des classes en GS, CP et CE1 (cf. pages 64-65).

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

Répartition des effectifs du pr et type d'établisse					rtement
	Alpes-de- Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches- du-Rhône	Vaucluse	Total
Préélémentaire	4 863	4 079	76 405	20 096	105 443
Élémentaire	8 953	7 552	131 647	36 556	184 708
Spécial	124	130	1 690	506	2 450
Total 1 ^{er} degré public et privé sous et hors contrat	13 940	11 761	209 742	57 158	292 601
Collège	7 262	6 315	101 189	29 201	143 967
SEGPA	172	168	2 349	753	3 442
EREA	87	0	193	94	374
Lycée d'enseignement général et technologique*	3 691	3 005	50 974	14 315	71 985
Lycée professionnel**	1 327	1 409	20 829	6 189	29 754
CFA (apprentis de niveau IV et V) du MENJ***	596	562	8 952	2 830	12 940

^{*} Y compris les sections d'enseignement général et technologique (SGT) en lycée professionnel. ** Y compris les sections d'enseignement professionnel (SEP) en lycée d'enseignement général et technologique), les « prépa pro » et les formations complémentaires - non compris l'insertion, les apprentis et le post-bac.

*** Les effectifs de la RS2020 - Sources : 1° degré : constat et prévision DEPP, 2° degré : constat dgesco daf.

11 459

23 220

184 486

394 228

53 382

110 540

262 462

555 063

LE PREMIER DEGRÉ

sous contrat)
Total académie

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2022 font apparaître une diminution (- 2 131 élèves).

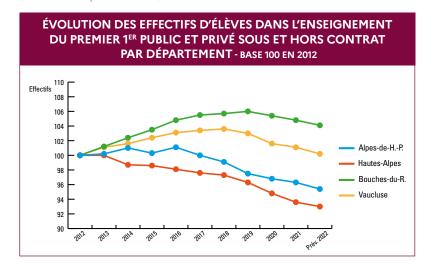
13 135

27 075

	Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré (public et privé sous et hors contrat)												
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Préélémentaire	107 565	109 159	109 696	109 779	110 049	110 680	109 956	108 963	106 496	105 443	104 526		
Élémentaire	174 273	175 608	177 792	180 193	182 892	183 530	184 787	185 423	185 537	184 708	183 425		
ASH (CLIS)	1 843	1 890	1 968	1 951	2 011	2 076	1 894	2 173	2 333	2 450	2 519		
Total	283 681	286 657	289 456	291 923	294 952	296 286	296 637	296 559	294 366	292 601	290 470		

Source : constat et prévisions des DASEN retenus DEPP

Total 2nd degré (hors post-bac) (public et privé



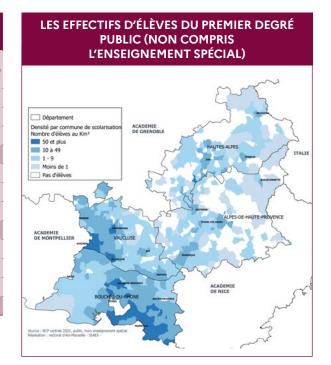
La lecture par département permet de dégager deux tendances depuis 2012 :

- augmentation des effectifs du 1er degré dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse (avec une légère baisse ces dernières années);
- diminution des effectifs du 1er degré dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Nombre d'écoles du premier degré en 2021-2022 (public et privé sous et hors contrat)

		Alpes-de- Haute- Provence	Hautes- Alpes	Bouches- du-Rhône	Vaucluse	Académie
	Maternelles	32	15	542	127	716
Public	Élémentaires	125	116	603	233	1 077
<u>. </u>	Spéciales*	-	-	1	-	1
	Total	157	131	1 146	360	1 794
	Maternelles	-	-	10	2	12
Privé	Élémentaires	7	7	134	36	184
	Spéciales*	-	-	1	-	1
	Total	7	7	145	38	197
rivé	Maternelles	32	15	552	129	728
Public+Privé	Élémentaires	132	123	737	269	1 261
Publ	Spéciales*	-	-	2	-	2
	Total	164	138	1 291	398	1 991

^{*} Les écoles dites « spéciales » regroupent des classes telles que les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (ADAPT) et les classes d'intégration scolaire (CLIS). Source : Base rectorale des établissements.



LES REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX (RPI)

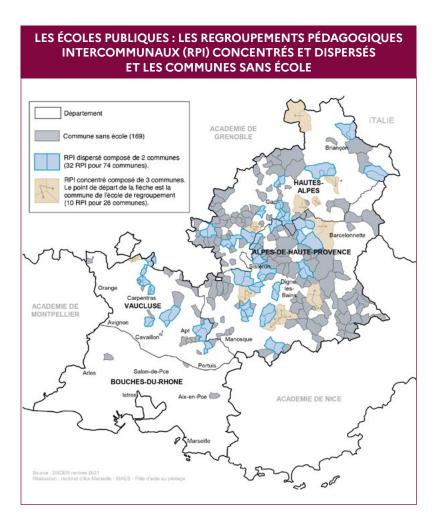
• Dans les zones rurales, une offre adaptée aux faibles effectifs d'élèves Dans les zones rurales de l'académie, les communes comptant peu d'élèves se réunissent en Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Le RPI est une structure pédagogique d'enseignement reposant sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Les élèves sont regroupés :

- soit en RPI dispersé, c'est-à-dire par niveau scolaire sur plusieurs sites. Cette solution permet d'utiliser tous les locaux scolaires de chaque commune concernée.
- soit en RPI concentré, autrement dit tous les niveaux sont sur un même site.

Les RPI permettent aux communes associées d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions. La mise en commun des moyens et des équipements offre aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants des zones urbaines.

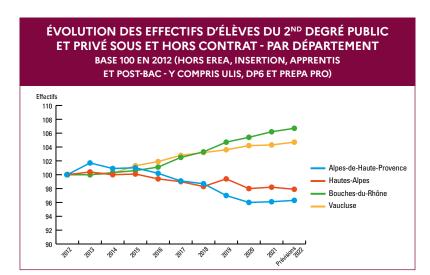


LE SECOND DEGRÉ

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2022 font apparaître une augmentation (+ 1 058 élèves).

É	volution des e										départ	
		(hors ins	ertion,	apprenti	s et post	-bac - y	compris	ULIS, DI	P6 et Pré	pa pro)		Prévisions
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Alpes-de-Haute- Provence	12 335	12 567	12 400	12 343	12 203	12 067	12 036	11 749	11 611	11 630	11 656
	Hautes-Alpes	10 233	10 255	10 192	10 128	10 024	9 962	9 888	10 027	9 891	9 871	9 810
Public	Bouches-du- Rhône	125 862	126 578	127 076	127 469	128 226	130 298	131 824	133 667	134 621	135 668	136 312
ᇫ	Vaucluse	38 532	38 331	38 445	38 908	39 161	39 560	39 710	40 055	40 217	40 144	40 274
	Total	186 962	187 731	188 113	188 848	189 614	191 887	193 458	195 498	196 340	197 313	198 052
	EREA	422	370	349	381	379	383	369	358	375	374	374
	Total 2 nd degré académie	187 384	188 101	188 462	189 229	189 993	192 270	193 827	195 856	196 715	197 687	198 426
	Alpes-de-Haute- Provence	621	623	699	727	774	779	758	810	799	822	822
contrat	Hautes-Alpes	865	889	911	979	1 003	1 027	1 022	1 002	987	1 026	1 056
ns co	Bouches-du- Rhône	37 908	38 184	38 257	38 450	38 792	39 078	38 914	39 264	39 497	39 673	39 864
Privé sous	Vaucluse	9 673	9 816	9 898	9 957	9 965	10 046	10 112	10 122	10 239	10 314	10 412
Pri	Total	49 067	49 512	49 765	50 113	50 534	50 930	50 806	51 198	51 522	51 865	52 154
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total 2 nd degré académie	49 067	49 512	49 765	50 113	50 534	50 930	50 806	51 198	51 522	51 835	52 154
rat	Alpes-de-Haute- Provence	83	68	61	103	87	77	74	89	102	82	82
contrat	Hautes-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé hors	Bouches-du- Rhône	1 964	1 911	1 849	1 722	1 509	1 463	1 448	1 548	1 452	1 496	1 496
	Vaucluse	439	441	376	372	404	387	356	218	211	233	233
Etab.	Total	2 486	2 420	2 286	2 197	2 000	1 927	1 878	1 855	1 765	1 811	1 811
Ш	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total 2 nd degré académie	2 486	2 420	2 286	2 197	2 000	1 927	1 878	1 855	1 765	1 811	1 811
rat	Alpes-de-Haute- Provence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
contrat	Hautes-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
é hors	Bouches-du- Rhône	81	49	11	0	0	31	119	134	173	184	184
s Privé	Vaucluse	33	33	21	25	0	0	0	0	0	0	0
Divisions	Total	114	82	32	25	0	31	119	134	173	184	184
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total 2 nd degré académie	114	82	32	25	0	31	119	134	173	184	184
	Alpes-de-Haute- Provence	13 039	13 258	13 160	13 173	13 064	12 923	12 868	12 648	12 512	12 534	12 560
ပ	Hautes-Alpes	11 098	11 144	11 103	11 107	11 027	10 989	10 910	11 029	10 878	10 897	10 866
+ PR HC	Bouches-du- Rhône	165 815	166 722	167 193	167 641	168 527	170 870	172 305	174 613	175 743	177 021	177 856
PU + PR SC +	Vaucluse	48 677	48 621	48 740	49 262	49 530	49 993	50 178	50 395	50 667	50 691	50 919
PU + P	Total	238 629	239 745	240 196	241 183	242 148	244 775	246 261	248 685	249 800	251 143	252 201
	EREA	422	370	349	381	379	383	369	358	375	374	374
	Total 2 nd degré académie	239 051	240 115	240 545	241 564	242 527	245 158	246 630	249 043	250 175	251 517	252 575

L'état de l'académie 2022-2023



- Si, sur l'ensemble de l'académie, on constate une tendance à la hausse des effectifs du 2nd degré, la lecture par département permet de dégager deux tendances :
- augmentation des effectifs du 2nd degré dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse;
- diminution des effectifs du 2nd degré dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

	en 2021-2	022 (pul	blic et	privé so	us conti	rat)
		Alpes-de- Haute- Provence	Hautes- Alpes	Bouches- du-Rhône	Vaucluse	Académie
	Collèges	19	14	136	41	210
. <u>:</u> 2	Lycées	6	4	39	13	62
Public	LP	2	4	23	8	37
	EREA	1		1	1	3
	Total	28	22	199	63	312
	IUlai	20		100		
	Collèges	2	1	54	13	70
rivé			1	•••••		
Privé	Collèges		1 1 1	54	13	70
Privé	Collèges Lycées		1 1 1 3	54 46	13	70 54
Privé Privé	Collèges Lycées LP Total Collèges	2 1	1 1 1	54 46 15	13 6 1	70 54 17

5

0

25

38

1

314

9

1

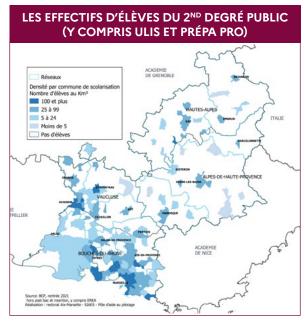
83

54

3

453

Nombre d'établissements du second degré



LE POST-BAC

LP

EREA

Total

À la rentrée 2020, près de 2,8 millions d'étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur au niveau national. Cet effectif, en hausse pour la douzième année consécutive, progresse

2

1

31

fortement cette année de 2,1 %. L'augmentation exceptionnelle du taux de réussite au baccalauréat, en lien avec la crise sanitaire (+7 points), s'est répercutée dans la quasi-totalité des filières de l'enseignement supérieur. Dans l'académie, la croissance est moindre. Les effectifs progressent de 1,9 % pour atteindre 113359 étudiants. Dans le prolongement des années précédentes, les inscriptions restent très dynamiques dans les formations d'ingénieurs (+8,2%).

Évolution	des effec	ctifs acad	démique	s post-b	ac de 20	10 à 202	0 (public	et prive	é - hors G	RETA-C	FA)
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total Universités (1)	70 306	69 541	67 440	65 682	69 639	72 517	73 357	73 784	72 871	74 157	76 145
dont préparation DUT	4 276	4 321	4 260	4 141	4 266	4 247	4 588	4 589	4 689	4 316	4 335
STS et assimilés (2)	11 027	11 062	11 428	11 473	11 388	11 403	11 700	11 509	11 746	11 666	11 423
CPGE	3 201	3 252	3 407	3 377	3 391	3 388	3 534	3 456	3 745	3 300	3 337
Formations d'ingénieurs ⁽³⁾	1 859	1 806	2 277	2 430	2 440	2 551	2 359	2 265	2 380	2 843	3 077
Écoles de commerce, gestion et vente ⁽⁴⁾	5 302	5 783	6 166	6 147	5 901	5 800	5 501	5 021	6 016	6 508	6 287
Autres écoles et formations (5)	11 402	11 512	11 529	13 119	11 921	11 875	11 096	13 157	12 926	12 702	13 090
Total enseignement sup	103 097	102 956	102 247	102 228	104 680	107 534	107 547	109 192	109 684	111 176	113 359
Évolution (%)	0,4 %	-0,1%	-0,7 %	0 %	2,4 %	2,7 %	0 %	1,5 %	0,5 %	1,4 %	1,9 %

LE POIDS RESPECTIF DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVÉ

DANS LE PREMIER DEGRÉ

Sur 292601 élèves du premier degré, près de 9 sur 10 dans l'académie sont scolarisés dans l'enseignement public. L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La répartition public/privé reste stable.

Repartition des effectifs du premier degre en 2021-2022 (public et privé sous et hors contrat)												
	Pri	Privé Public Total										
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs							
Alpes-de- Haute-Provence	819	5,9	13 121	94,1	13 940							
Hautes-Alpes	1 023	8,7	10 738	91,3	11 761							
Bouches-du- Rhône	25 159	12	184 583	88	209 742							
Vaucluse	6 264	11	50 894	89	57 158							

11,4

259 336

88,6

292 601

		Évolutio	on de la	part pu	blic-priv	é des ef	fectifs o	lu prem	ier degr	é		Prévisions
Effectifs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part Public	251 528	252 885	255 750	258 419	260 525	262 965	263 702	263 903	263 723	261 645	259 336	257 113
Part Privé	30 517	30 796	30 907	31 037	31 398	31 987	32 584	32 734	32 836	32 721	33 265	33 357
Total 1er degré	282 045	283 681	286 657	289 456	291 923	294 952	296 286	296 637	296 559	294 366	292 601	290 470
Part	en %											Prévisions
Effectifs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part Public	89,2	89,1	89,2	89,3	89,2	89,2	89,0	89,0	88,9	88,9	88,6	88,5
Part Privé	10,8	10,9	10,8	10,7	10,8	10,8	11,0	11,0	11,1	11,1	11,4	11,5

33 265

Académie

Source : Constats et prévisions DEPP - 1er degré privé = y compris hors contrat et enseignement spécial

DANS LE SECOND DEGRÉ

Sur 251517 élèves du second degré, près de 8 sur 10 sont dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouchesdu-Rhône et du Vaucluse.

La répartition public/privé reste stable.

Répartition des effectifs du second degré en 2021-2022 (public et privé sous contrat y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)

	Pr	ivé	Pul	blic	Total		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs		
Alpes-de- Haute-Provence	904	7,2	11 717	92,8	12 621		
Hautes-Alpes	1 026	9,4	9 871	90,6	10 897		
Bouches-du- Rhône	41 353	23,3	135 861	76,7	177 214		
Vaucluse	10 547	20,8	40 238	79,2	50 785		
Académie	53 830	21,4	197 687	78,6	251 517		

Évolution de	Évolution de la part public-privé des effectifs du second degré (y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion) Prévisions											
Effectifs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part Public	189 278	187 384	188 101	188 462	189 229	189 993	192 270	193 827	195 856	196 715	197 687	198 426
Part Privé	52 058	51 667	52 014	52 083	52 335	52 532	52 888	52 803	53 187	53 460	53 830	54 149
Total 2 nd degré	241 336	239 051	240 115	240 545	241 564	242 525	245 158	246 630	249 043	250 175	251 517	252 575
Part	en %											Prévisions
Effectifs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part Public	78,4	78,4	78,3	78,3	78,3	78,3	78,4	78,6	78,6	78,6	78,6	78,6
Part Privé	21,6	21,6	21,7	21,7	21,7	21,7	21,6	21,4	21,4	21,4	21,4	21,4

Source: BCP

L'état de l'académie 2022-2023

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPLE)



L'APPRENTISSAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ACADÉMIE

Dans le paysage de l'apprentissage modifié par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, l'objectif de l'académie est d'apporter aux élèves qui le souhaitent la possibilité de poursuivre leur formation en apprentissage tout en leur permettant de rester dans un établissement scolaire.

Depuis le 1er janvier 2020, les CFA publics et les GRETA se sont regroupés pour former des GRETA-CFA sur 4 territoires : Marseille, Bouches-du-Rhône hors Marseille, Vaucluse et Alpes.



L'ensemble des formations en apprentissage est à retrouver sur : **gretanet.com**

Plus de 200 formations en apprentissage sont proposées pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises du territoire. Par ailleurs, de nombreux établissements peuvent accueillir des apprentis dans des sections scolaires existantes.

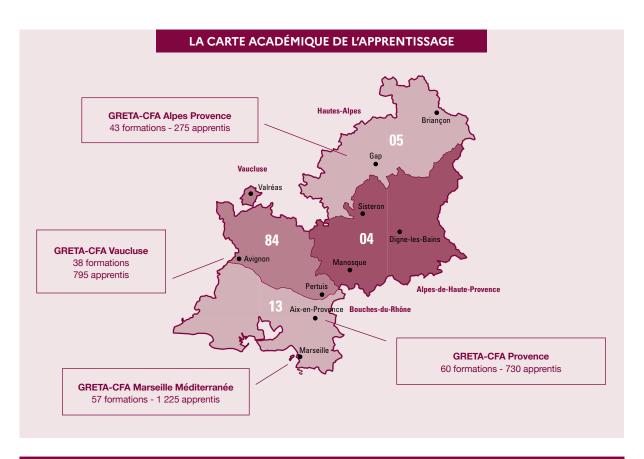
LES RESSOURCES HUMAINES

Ce sont plus de 500 personnels (formateurs, personnels techniques et administratifs) mobilisés pour assurer les formations en apprentissage. Ceux-ci sont répartis dans les très nombreux établissements accueillant de l'apprentissage.

LES MODALITÉS DE L'APPRENTISSAGE

- L'apprentissage en Établissement public local d'enseignement (EPLE) repose sur le principe de l'alternance entre une formation en lycée public et une formation en entreprise.
- L'apprenti signe un contrat d'apprentissage qui est un contrat de travail avec un employeur.

- Les règles d'éligibilité au contrat d'apprentissage liées à l'âge sont les suivantes (au 1^{er} janvier 2021) :
- les jeunes âgés d'au moins 15 ans au 31 décembre justifiant avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de troisième);
- les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.
- La durée du contrat d'apprentissage est variable, de 6 mois à trois ans, en adéquation avec les compétences acquises du futur apprenti et avec la formation préparée.
- Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés.
- L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge et de l'année d'exécution du contrat qui correspond à un pourcentage du SMIC (de 27 à 100 %). Il bénéficie d'aides financières pour les premiers équipements et la préparation du permis de conduire.



RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR NIVEAU DE FORMATION À LA RENTRÉE 2021

Niveau 3



28.5_%

CAP ou BEP, sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale

Niveau 4



20,2%

Bac professionnel, BP, MC, BT ou équivalent

Niveau 5



46,8%

Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...

Niveau 6



4,5%

Diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

Répartition des formations par filière - rentrée 2021

Tertiaire administratif	17 %
Tertiaire commercial	12,2 %
Hôtellerie, restauration, tourisme	16 %
Bâtiment, travaux publics, énergétique	11,4 %
Mécanique, automobile, carroserie	12 %
Industrie	20 %
Santé, médico-social	3,9 %
Coiffure, esthétique	3 %
Autres filières (animation sportive, artisanat, nautisme)	4,5 %



BOUCHES-DU-RHÔNE

GRETA-CFA Marseille Méditerranée

04 91 96 35 30 gmm@ac-aix-marseille.fr

· GRETA-CFA Provence

04 42 21 52 77 greta.provence@ac-aix-marseille.fr

VAUCLUSE

· GRETA-CFA Vaucluse

09 69 39 44 84 accueil@greta84.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/ HAUTES-ALPES

· GRETA-CFA Alpes-Provence

04 92 52 55 70 greta.alpes-provence @ac-aix-marseille.fr

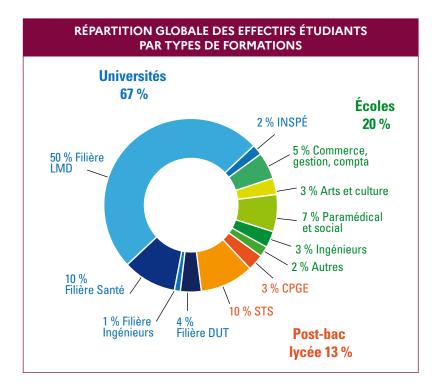
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

UNE OFFRE DE FORMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

L'offre d'enseignement est répartie en trois types d'établissements : les cursus post-baccalauréat des lycées, les filières de l'université, les formations en écoles.

L'académie d'Aix-Marseille comprenait, en 2020-2021, 113 359 étudiants, principalement regroupés à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon. Les effectifs à l'université progressent de +1,9%, et ceux des formations d'ingénieurs connaissent une forte crois-

Un peu plus des deux tiers (67,2 %) des étudiants ont effectué leur cursus en université, dont 16 % en Droit, 25 % en Lettres et Sciences humaines, 25 % en Sciences et STAPS, 15 % en Santé, 6 % en Institut universitaire de technologie (IUT). Le reste se répartit dans les domaines des sciences de l'ingénieur, de l'économie-gestion, et des métiers de l'enseignement et de l'éducation.



Le nombre des étudiants des Sections de Technicien Supérieur (STS) ou en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) reste stable et représente 13 % de l'ensemble des effectifs étudiants.

	Effectifs	
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines	19 179	
Droit	11 884	
Économie, Gestion	7 511	
Sciences, STAPS	19 097	Effectifs étudiants dans les universités publiques
Santé	11 242	pasiiquos
IUT	4 584	
INSPÉ	2 648	
Sous-total universités publiques (Y compris INSPÉ)	76 145	Source : SISE université 2020
Post-Bac (STS, CPGE, divers Post-Bac)	14 760	Public et privé sous contrat du MESRI
Formations d'ingénieurs (hors universitaires) ⁽¹⁾	3 077	
École commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	6 287	
Autres écoles et formations ⁽²⁾	13 090	
Académie	113 359	En rouge : résultats provisoires

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (hors université), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Établissements privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJS-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

LES FORMATIONS POST-BAC EN LYCÉE: LES SECTIONS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (STS) ET LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES (CPGE)

Les filières post-bac en lycée sont des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Sélectives, elles recrutent les élèves sur dossier scolaire. Elles scolarisent 13 % des étudiants de l'académie. Se déroulant sur 2 ans, elles sont composées principalement de deux types de cursus aux profils très différents : les STS et les CPGE (d'autres formations existent : Classe préparatoire aux études supérieures [CPES], Adaptation technicien supérieur [ATS], Diplôme des métiers d'arts et du design [DN-MADE], Diplôme supérieur d'arts appliqués [DSAA], Diplôme de comptabilité et gestion [DCG], Diplôme de conseiller en économie sociale familiale [DE CESF]).

· Les STS

Les Sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). L'académie propose près de 80 spécialités (plus de 2/3 des effectifs dans le secteur tertiaire), dans 73 établissements localisés sur l'ensemble de son territoire dont presque la moitié à Marseille.

Département	Ville	Établissement	Classe préparatoire
Hautes-Alpes	Gap	Dominique Villars	Classe preparatoire CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE : Math appliquées - ESH
Bouche-du-Rhône		La Nativité	CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE : Math appliquées et approfondies - ESH
Bouche du mone	Aix-en-Frovence	Paul Cezanne	CPGE 13004 LETTRES 1 ^{ERE} ANNEE CPGE 13006 LETTRES ENS FONTENAY-ST CLOUD CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE : Math appliquées et approfondies - HGG CPGE MPSI MATHS PHYSIQ SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE MP MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE CPGE PCSI PHYSIQ CHIMIE SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PC PHYSIQUE ET CHIMIE CPGE PC* PHYSIQUE ET CHIMIE CPGE PSI PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR
		Lycée Militaire	CPGE PSI PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR CPGE 13008 CLASSES PREPA. ST CYR OPT. LETTRES CPGE 13008 CLASSES PREPA. ST CYR OPT. LETTRES CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE: Math appliquées - ESH CPGE MPSI MATHS PHYSIQ SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PCSI PHYSIQ CHIMIE SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PCSI PHYSIQUE ET CHIMIE CPGE PC PHYSIQUE ET CHIMIE CPGE PSI PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR
		Saint Eloi	CPGE ATS 11040 ATS (INGENIERIE INDUSTRIELLE)
		Vauvenargues	CPGE PTSI PHYSIQ TECHNO SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PT PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE CPGE PT* PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE
	Marseille	Antonin Artaud	CPES 10004 CLASSE PREPA. ETUDES SUPERIEURES CPGE TSI TECHNO ET SCIENCES INDUSTRIELLES
		Jean Perrin	CPGE ATS 12016 ATS (ECONOMIE-GESTION) CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE : TECHNO CPGE ENS CACHAN_D1 2 ANS ECONOMIE DROIT CPGE ENS CACHAN_D2 2 ANS ECONOMIE METHODO CPGE PCSI PHYSIQ CHIMIE SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PSI* PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR CPGE PTSI PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE CPGE PT* PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE CPGE PT* PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE
		Jeanne Perrimond	CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE : TECHNO
		La Cadenelle	CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE : Math appliquées - ESH
		Marie Curie Notre Dame de Sion	CPGE TB TECHNOLOGIE ET BIOLOGIE CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE : Math appliquées - HGG CPGE MPSI MATHS PHYSIQ SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE MP MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE
		Rue du Rempart	CPGE ATS 11040 ATS (INGENIERIE INDUSTRIELLE)
		Saint Charles	CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE : Math approfondies - ESH
		Saint Exupery	CPES 10004 CLASSE PREPA. ETUDES SUPERIEURES CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE : Math appliquées - HGG
		Thiers	CPES 10004 CLASSE PREPA. ETUDES SUPERIEURES CPGE 13004 LETTRES 1 ^{ERE} ANNEE CPGE 13005 LETTRES "ENS" 2 ^E ANNEE CPGE BCPST BIO CHIMIE PHYSIQ SCI. DE LA TERRE CPGE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE : Math approfondies - HGG CPGE LETTRE ET SCIENCES SOCIALES CPGE MPSI MATHS PHYSIQ SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE MP MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE
			CPGE MP* MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE CPGE MP* MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE CPGE MPI MATH PHYSIQUE INGENIERIE ET INFORMATIQUE CPGE MPI MATHEMATIQUES, PHYSIQUE ET INFORMATIQUE (MPI/MPI*) CPGE PCSI PHYSIQ CHIMIE SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PC PHYSIQUE ET CHIMIE CPGE PC* PHYSIQUE ET CHIMIE CPGE PSI* PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR
	Salon-de-Provence	L'Emperi	CPGE PCSI PHYSIQ CHIMIE SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PC PHYSIQUE ET CHIMIE
Vaucluse	Avignon	Frederic Mistral	CPGE 13004 LETTRES 1 ^{ERE} ANNEE CPGE 13006 LETTRES ENS FONTENAY-ST CLOUD CPGE PCSI PHYSIQ CHIMIE SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PSI PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR
		Philippe de Girard	CPGE ATS 11040 ATS (INGENIERIE INDUSTRIELLE)
		Saint Joseph	CPGE PCSI PHYSIQ CHIMIE SCIENC. DE L'INGENIEUR CPGE PC PHYSIQUE ET CHIMIE

· Les CPGE

Les Classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle, préparant aux concours des grandes écoles. La disparition des filières générales du baccalauréat et la diversité des profils rendue possible par la combinaison des enseignements de spécialités suite à la réforme du lycée a nécessité d'adapter les parcours au sein des classes préparatoires aux grandes écoles, particulièrement scientifiques et économiques. De nouvelles classes scientifiques sont créées « Mathématiques, Physique Ingénierie et Informatique » et « Mathématiques, Physique et Informatique ». De même, la filière économique se transforme avec une seule classe de CPGE « Économique et Commerciale Générale » dans laquelle différents parcours peuvent être proposés alliant les mathématiques appliquées ou approfondies avec un enseignement « Économie, Sociologie et Histoire du Monde Contemporain (ESH) » ou « Histoire, Géographie et Géopolitique du monde contemporain (HGG) ». 28 CPGE sont implantées dans 20 établissements de l'académie, à Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Salon et Gap.

· Les autres diplômes en lycée

Depuis la rentrée 2018, le Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) est une nouvelle formation de l'enseignement supérieur à bac +3, qui rassemble sous un même intitulé de diplôme, la mise à niveau en arts appliqués (MANAA), les différents BTS de design, et le diplôme des métiers d'art (DMA). L'académie propose 8 mentions et 12 spécialités dans 5 établissements de Marseille.

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

L'académie compte deux universités : Aix-Marseille Université (AMU) et Avignon Université (AU). Elles proposent un grand nombre de filières :

· Les enseignements de licence, master et doctorat (LMD) :

- en filières disciplinaires : arts, lettres, langues, sciences humaines, économie, gestion, droit, sciences politiques, sciences, technologie, sport...
- ou en instituts/écoles : l'École supérieure du professorat et de l'éducation (INSPÉ), l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'Institut de Management Public et de la Gouvernance Territoriale (IMPGT), l'École de Journalisme et de Communication (EJCAM).
- Les formations de Santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapeute).

- Les cursus en Instituts Universitaires de Technologie (IUT);
- · L'École d'ingénieurs Polytech Marseille.

À partir de la rentrée 2021, l'offre de formation des IUT évolue. À la place du DUT, les étudiants s'inscrivent en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), diplôme national universitaire en 3 ans reconnu au grade licence.

LES ÉCOLES

Les écoles rassemblent des formations professionnelles très diverses à bac +3 ou 5.

Sur le territoire académique sont ainsi présentes plusieurs écoles d'ingénieurs (École Centrale de Marseille, Arts et Métiers Paris Tech ou École des Mines de Saint-Etienne, site de Gardanne, École de l'Air, l'École Nationale Supérieure Maritime), l'Institut d'Études Politiques, l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, l'École nationale de la photographie d'Arles, ou encore Kedge Business School. Sont également proposées des écoles délivrant des formations sanitaires et sociales, des écoles d'art...

CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027

• Du contrat de plan État-Région (CPER) au contrat d'avenir

Au terme du CPER 2015-2020, un travail préparatoire de concertation et de dialogue a été initié dès octobre 2019, pour construire la nouvelle contractualisation 2021-2027.

À partir de la stratégie conjointe, des priorités du Plan de relance de l'Union européenne, du volet déconcentré du Plan de relance national, l'État et la Région se sont engagés dans un « Contrat d'avenir 2021-2027 » de plus de 5 Md€ au global.

La priorité III du contrat d'avenir concerne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Cette priorité, dotée d'un budget de 193,3 K€ réparti à parité entre État et Région, entend contribuer à relever plusieurs défis d'importance :

- contribuer à la réussite des étudiants sur l'ensemble du territoire régional ;
- conforter le niveau d'excellence de la recherche à l'échelle nationale et internationale ;
- soutenir l'innovation, levier de compétitivité de l'économie régionale.

Ainsi l'État et la Région se sont engagés à soutenir les projets de construction, de rénovation et d'amélioration des performances environnementales des campus sur les principaux sites universitaires pour les rendre plus attractifs, fonctionnels et durables et d'amplifier la construction de logements sociaux étudiants avec un objectif de doublement par rapport au CPER 2015-2020 (soit 1300 nouveaux logements). Ils sont également engagés à favoriser une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux en accompagnant le développement d'infrastructures de recherche ciblées sur les domaines de différenciation de l'économie régionale (santé, transition environnementale et numérique).

A l'issue de comités territoriaux tenus en présence des collectivités, l'État et la Région ont retenu une liste de projets immobiliers d'enseignement supérieur et d'infrastructures de recherche.

Les intentions de cofinancement pour la réalisation de ces opérations représentent :

- pour les opérations immobilières de l'enseignement supérieur (22 opérations) : 68670000€ pour l'État et 52280000€ pour la Région ;
- pour les infrastructures de recherche (28 opérations) : 11 000 000 € pour l'État et 34390 000 € pour la Région ;

Par ailleurs, l'État consacrera 5M€ à trois opérations immobilières de l'enseignement supérieur reportées du CPER 2015-2020.

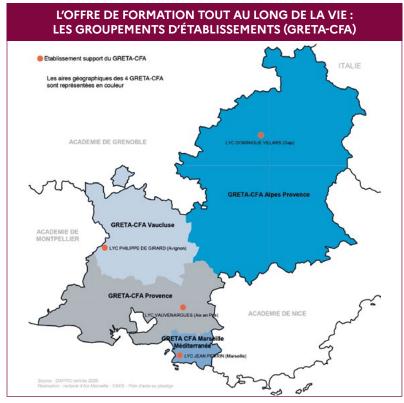
Soit un total de 171340000€ (84670000€ Etat et 86670000€ Réqion).



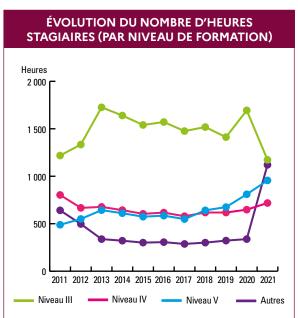
LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

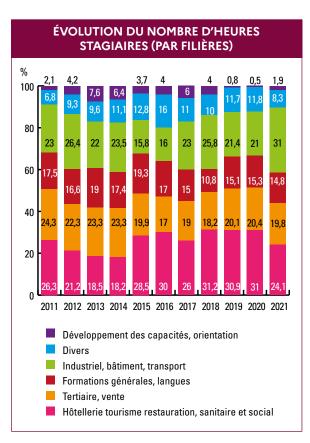
L'Éducation nationale propose une offre de formation tout au long de la vie. Les établissements publics de l'académie sont regroupés en GRETA-CFA (Groupement d'établissements) qui mettent en œuvre des formations en apprentissage et pour les publics relevant de la formation continue, apportent une offre de proximité.

Les actions sont mises en place à la demande des partenaires (entreprises, branches professionnelles, collectivités territoriales...) qui financent les formations pour différents publics : apprentis, jeunes engagés dans des parcours individualisés conduisant à la qualification, adultes demandeurs d'emploi, salariés... En appui aux GRETA-CFA, les actions de formation des formateurs et tuteurs, l'aide au montage de projets (notamment internationaux) et l'animation des pratiques relatives aux ressources pédagogiques sont gérées par le Groupement d'intérêt public Formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP) académique.









LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

LE PRINCIPE

La Validation des acquis de l'expérience (L. 335-5 du Code de l'éducation) constitue une voie d'obtention des diplômes à finalité professionnelle au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat, au vu d'au moins une année d'activités, salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat, exercées de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme visé.

Sont incluses également les périodes de formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi et les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion. Toutefois, la durée de ces activités professionnelles dans le cadre d'une formation doit être inférieure à la durée des activités exercées hors cadre de formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée dans le Code du travail.

L'ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA VAE PAR LE COORDINATEUR ACADÉMIQUE DE LA VAE

Chargé par le recteur d'académie de la coordination et du pilotage du Dispositif académique de validation des acquis (DAVA), le coordinateur académique de la VAE veille à l'organisation générale de la procédure et à la cohérence de l'intervention des différents personnels et des différents services, établissements et dispositifs impliqués dans la VAE, notamment des services des examens, des corps d'inspection et du GIP FCIP. Pour augmenter le nombre de bénéficiaires, garantir une fluidité des parcours de certifications, raccourcir la durée de la démarche, accompagner les candidats jusqu'à l'obtention du diplôme ou titre dans son intégralité et optimiser les moyens, le coordinateur académique de la VAE s'assure que :

- les demandes de recevabilité sont traitées en continu tout au long de l'année et dans des délais n'excédant pas deux semaines:
- la prestation d'accompagnement est systématiquement proposée au candidat, son intérêt explicité et son financement recherché par les services;
- les organisations territoriales des jurys sont recherchées aux niveaux académique, interacadémique ou national en fonction des flux de candidats par diplôme et des pôles d'expertise. Quand une académie n'a pas l'expertise nécessaire pour organiser un jury, elle recherche l'académie pilote pour l'organisation de ce jury à partir des listes établies par la mission de pilotage des examens et lui transfère la demande qu'elle traitera depuis l'examen de la recevabilité jusqu'au jury ;
- au moins deux sessions d'évaluation annuelles sont organisées ;
- les résultats en termes de validation sont transmis au DAVA, en conformité avec les exigences de la CNIL, afin qu'une suite de parcours de certification soit aussitôt proposée au candidat en cas de non validation ou de validation partielle.

LA DÉMARCHE DE VALIDATION

1. L'information et l'orientation

Les espaces VAE :

- informent sur le dispositif en général comme voie d'accès, à part entière, à une certification professionnelle inscrite au répertoire national des certifications (RNCP);
- réorientent, le cas échéant, les personnes vers la structure adaptée ;
- explicitent les étapes de la démarche de VAE, dans une logique de parcours de certification.

Les réunions d'information des espaces VAE sont affichées sur le site : www.francevae.fr

2. L'étude personnalisée et l'examen de la recevabilité

Le DAVA

- s'assure que les personnes ne s'engagent pas en VAE sans disposer de

toutes les informations nécessaires et réalise une étude personnalisée de leur demande avant tout engagement dans la démarche. Cette étude, partie intégrante de l'examen de la recevabilité, permet de co-construire avec le candidat son parcours de certification et, le cas échéant, de formuler des réserves sur le diplôme visé ou le niveau du diplôme visé et des préconisations pour lever tout ou partie de ces réserves. Elle est formalisée à l'appui d'un formulaire type élaboré par le ministère;

- instruit les livrets de recevabilité formalisés sur un Cerfa unique. Ce document est à renseigner par le candidat avec l'aide du certificateur, il liste les pièces à joindre au dossier. L'examen de la recevabilité consiste à vérifier :
- que la durée d'expérience minimale est attestée ;
- que le rapport direct est établi entre les activités déclarées par le candidat et les activités listées dans le référentiel d'activités professionnelles du diplôme ou du titre visé :
- notifie la recevabilité ou la non recevabilité.

3. La constitution du dossier de validation (Livret 2 de VAE)

Dès l'obtention de la recevabilité, la personne peut bénéficier d'un accompagnement. Il n'est pas obligatoire mais il est fortement conseillé pour satisfaire les objectifs du livret 2 de la VAE et le référentiel du diplôme visé.

Les espaces VAE proposent une prestation d'accompagnement de 18 heures en présentiel et/ou à distance comprenant:

- une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée, à la formalisation de son dossier de validation et à la préparation de l'entretien avec le jury;
- une alternance des moments d'entretien individuel en présentiel et/ou à distance et des ateliers collectifs d'explicitation de l'expérience, dans un souci de s'adapter au plus près au besoin du candidat :
- le cas échéant, le suivi de la mise en œuvre de l'éventuelle action de for-

mation telle qu'elle a été préconisée et acceptée par le candidat au cours de l'étude personnalisée.

Une prestation d'accompagnement a été mise en place pour compléter et assouplir la démarche pour les salariés, les personnes éloignées géographiquement ou les personnes porteuses de handicap. Il s'agit de l'accompagnement à distance « V@e ». L'outil développé sur la plateforme e-GRETA offre une grande souplesse dans sa mise en œuvre : les accompagnements peuvent être réalisés en totalité à distance ou en alternance distanciel/présentiel. Cette souplesse permet aux candidats de suivre un accompagnement sans avoir à se déplacer, ou de remplacer un atelier qu'ils n'auraient pas pu suivre.

4. Le dépôt du dossier de validation

Le candidat dépose son dossier de validation sous forme dématérialisée sur la plateforme nationale France VAE aux dates du 15 janvier ou 15 septembre de chaque année.

5. Le jury ou commission d'évaluation

Les jurys ou commissions d'évaluation sont organisés dans les établissements de spécialités. Les commissions sont composées de professionnels et d'enseignants. Le candidat est reçu durant 20 à 40 minutes et présente son parcours, ses projets et motivations.

La délibération et la décision du jury : Le jury apprécie l'étendue de la validation à partir de l'analyse de l'ensemble des éléments fournis par le candidat dans son dossier de validation et de l'entretien.

L'étendue de la validation est établie par le jury à partir de l'analyse des activités exercées par le candidat. De cette présentation, le jury déduit les connaissances, aptitudes et compétences maîtrisées par le candidat. Il évalue l'adéquation entre l'ensemble des acquis du candidat et tout ou partie des exigences du diplôme visé.

Les unités acquises le sont de façon définitive tant que le diplôme existe. Le jury intervient souverainement dans sa décision. Il établit un procès-verbal de délibération. Il adresse au recteur d'académie sa proposition en termes de validation ou de non validation et dans la première hypothèse, il précise les blocs de compétences acquis et

les connaissances, aptitudes et compétences devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme dans son intégralité. Dans tous les cas, le jury assortit sa décision d'explications et de préconisations qui permettront au candidat d'élaborer la suite de son parcours de certification ou de réfléchir à son évolution professionnelle future.

6. Le conseil post-jury

Le DAVA propose au candidat une aide afin de déterminer avec lui la meilleure stratégie à adopter pour poursuivre son parcours de certification. Ce conseil sera formalisé, il proposera, le cas échéant, un parcours de formation dans le but de préparer les épreuves de l'examen et/ou le développement de nouvelles activités afin de faire émerger de nouvelles compétences à valider dans le cadre de la VAE.

CHIFFRES CLÉS 2021

1750 personnes informées

1550 livrets de recevabilité expertisés

466 candidats accompagnés

798 dossiers déposés

LES CONTACTS ET LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT VAE : 6 ESPACES

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE / HAUTES-ALPES

 Digne / Manosque / Sisteron / Gap / Briançon

Espace VAE Alpes

En cours d'installation vae.alpes@ac-aix-marseille.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE

· Marseille / Aubagne / La Ciotat

Espace VAE Marseille

28 boulevard Nedelec 13001 Marseille vae.marseille@ac-aix-marseille.fr

· Aix-en-Provence

Espace VAE Aix-en-Provence

Annexe du Rectorat Jas de Bouffan Rotonde du bois de l'Aune 13090 Aix-en-Provence vae aix@ac-aix-marseille fr

• Istres/ Vitrolles / Marignane

Espace VAE Istres Lycée Latécoère

Plateau des Bolles 13800 Istres vae.istres@ac-aix-marseille.fr

VAUCLUSE

· Avignon / Carpentras

Espace VAE Vaucluse

en cours d'installation
vae.vaucluse@ac-aix-marseille.fr

DAVA - Dispositif académique de validation des acquis

860 rue René Descartes Les pléiades 1 - Bât C 13100 Aix en Provence T. 04 42 90 41 04/16 dava@ac-aix-marseille.fr

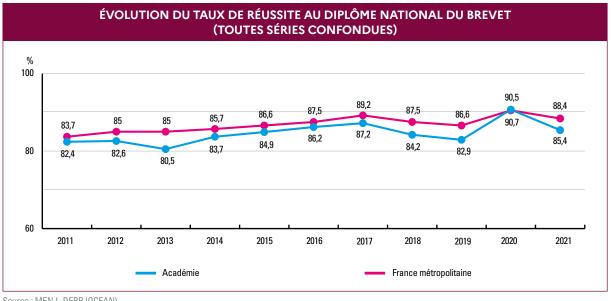


Les sites internet dédiés à la VAE :

- www.ac-aix-marseille.fr
- > Scolarité et études > La formation des adultes > La VAE
- · https://francevae.fr/academie/2
- www.vae.gouv.fr

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)



Source: MENJ-DEPP (OCEAN)

LES BACCALAURÉATS

Évolution du taux e	de réussite a ntre la sessi					Aix-Marse	eille	
Baccalauréats		Session 2020			Session 2021			Évolution du taux de
		présents	admis	%	présents	admis	%	réussite
Baccalauréat d'enseignement général		17 338	17 001	98,1	16 792	16 450	98,0	-0,1
Techniques de la musique et de la danse	Bac F11 - TMD	7	7	100	-	-	-	-
Hôtellerie	Bac STHR	85	85	100	74	74	100	0,0
Sciences et technologies de la santé et du social	Bac ST2S	999	975	97,6	976	911	93,3	-4,3
Sciences et technologies du management et de la gestion	Bac STMG	3 481	3 319	95,3	3 188	2 998	94	-1,3
Sciences et technologies du design et des arts appliqués	Bac STD2A	183	180	98,4	178	177	99,4	1,1
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	Bac STI2D	1 538	1 502	97,7	1 192	1 135	95,2	-2,4
Sciences et technologies de laboratoire	Bac STL	501	486	97	404	391	96,8	-0,2
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	Bac STAV	214	213	99,5	204	201	98,5	-1
Total baccalauréats technologiques		7 008	6 767	96,6	6 216	5 887	94,7	-1,9
Professionnel production	Bac pro PROD	3 559	3 235	90,9	3 584	3 041	84,8	-6,0
Professionnel services	Bac pro SERV	4 889	4 401	90	4 817	4 138	85,9	-4,1
Total baccalauréats professionnels		8 448	7 636	90,4	8 401	7 179	85,5	-4,9
Total baccalauréats toutes séries		32 794	31 404	95,8	31 409	29 516	94	-1,8

Source : BCP

L'état de l'académie 2022-2023

LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)

Les résultats au CAP - session 2020 (taux de réussite - en pourcentage')									
	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	86,6%	91,7%	87,2%	83,8%	92,6%	90,5%	86,3%	92,4%	88,2%
Hautes-Alpes	91,5%	98,3%	92,9%	94,9%	92,9%	93,7%	92,2%	94,9%	93,1%
Bouches-du-Rhône	86,1%	87,9%	86,4%	83%	86,8%	85,7%	85,5%	87,1%	86,1%
Vaucluse	88,8%	93,5%	89,6%	89,2%	84,5%	85,8%	88,9%	86,8%	88%
Académie	87%	90,1%	87,5%	85,1%	86,7%	86,2%	86,6%	87,6%	87%

^{*} Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

LE BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (BEP)

Les résultats au BEP - session 2020 (taux de réussite - en pourcentage")									
	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	87,8%	100%	89%	91%	89,1%	89,7%	89,2%	89,8%	89,5%
Hautes-Alpes	96,4%	100%	96,6%	90%	96,8%	94,2%	94,7%	97,1%	95,5%
Bouches-du-Rhône	85,8%	91,7%	86,3%	83,7%	86,9%	85,8%	84,9%	87,2%	86%
Vaucluse	91,8%	98%	92,4%	82,6%	85,8%	84,7%	88,7%	86,9%	87,9%
Académie	88,1%	94,2%	88,7%	84,2%	87,2%	86,1%	86,6%	87,7%	87,1%

^{*} Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

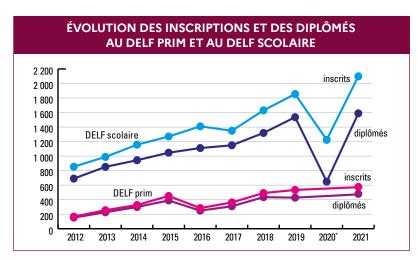
LE DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DELF PRIM ET DELF SCOLAIRE 2021)

Le DELF (Diplôme d'études en langue française) est le diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale pour certifier la compétence à communiquer en français des candidats étrangers et des Français non francophones. Ce diplôme est adossé sur les niveaux du cadre européen de référence pour les langues vivantes (CECRL).

L'organisation académique du DELF (Prim et Scolaire) est assurée par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône pour l'ensemble des candidats de l'académie.

Pour l'académie d'Aix-Marseille le DELF Prim comprend deux diplômes (DELF A1 et DELF A2) et le DELF Scolaire trois niveaux (DELF A1, DELF A2, DELF B1)

Chaque niveau représente un certificat à part entière, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme officiel acquis définitivement.



*La session 2020 a été impactée par la crise sanitaire : annulation du DELF prim et réduction du nombre de candidats au DELF scolaire car la priorité a été donnée aux élèves de 3° et aux lycéens.

En 2020-2021, pour la 17e édition, l'académie comptait 60 centres de passation pour le DELF Prim et 26 pour le DELF Scolaire.

Pour le DELF Primaire, 576 candidats inscrits (347 en A1 et 220 en A2) pour 512 candidats présents lors des épreuves (90% inscrits/présents) dont 480 admis soit un taux de réussite présents admis de 94%.

Pour le DELF Scolaire, 2099 candidats inscrits (807 en A1, 858 en A2 et 434 en B1) pour 1785 candidats présents lors des épreuves (85% inscrits/présents) dont 1589 admis soit un taux de réussite présents admis de 89%.

MIEUX FORMER POUR MIEUX RÉUSSIR À L'ÉCOLE



AGIR DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



En abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, l'article 11 de la loi *Pour une École de la confiance* s'inscrit dans la tradition républicaine des lois scolaires de la République : à la fin du XIXe siècle, l'obligation d'instruction fut un des actes fondateurs de la République.

L'instruction obligatoire à 3 ans consacre, d'une part, l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français. Il renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge. L'école maternelle est une école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.

L'enjeu est particulièrement important : il s'agit à la fois de rassurer les élèves, de les installer dans une culture scolaire et de consolider les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions.

Depuis la petite section jusqu'à l'entrée au cours préparatoire, l'équipe enseignante s'adapte aux besoins du jeune enfant pendant les vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignements, durant lesquelles l'exigence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves. L'école maternelle est également le lieu où se constitue et se structure le lien entre l'institution scolaire et les parents, lien

fondamental qui accompagnera l'élève tout au long de sa scolarité. Elle est l'occasion, pour les parents, de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'institution scolaire, d'en saisir les étapes, les enjeux et les exigences, et surtout d'y trouver leur place.

La place et le rôle de l'école maternelle sont au centre des réflexions pédagogiques :

 L'école maternelle, école du langage, note de service n° 2019-084 du 28 mai 2019 :

www.education.gouv.fr/bo/19/Heb-do22/MENE1915456N.htm?cid_bo=142293

- Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations, note de service n°2019-085 du 28 mai 2019 :

www.education.gouv.fr/bo/19/Heb-do22/MENE1915454N.htm?cid_bo=142291

- Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle, note de service n°2019-086 du 28-5-2019 : www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/ME-NE1915455N.htm?cid_bo=142292

QUELQUES ACTIONS ET LEVIERS POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

- Dédoublement des classes de Grande section en éducation prioritaire REP+.
- Viser 24 élèves pour toutes les classes de Grande section, CP et CE1.
- Scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.
- Une évaluation positive au cœur des pratiques enseignantes: des critères d'évaluation et des observables visant à objectiver les progrès réalisés par chaque enfant permettent aux enseignants de montrer à chaque élève qu'il est capable d'apprendre, de progresser et de réussir.
- Une évaluation « Repère » en début CP pour faire le point des connaissances et compétences des élèves à l'issue de l'école maternelle.
- Des outils/des ressources proposés par le groupe École Maternelle académique et le pôle de l'innovation "Lab CARDIE".
- · Des actions de formation des en-

seignants menées en proximité en lien avec les orientations des Assises de l'école maternelle de 2018, du plan Français et du plan Mathématique. Une formation académique spécifique « Débuter en maternelle » destinée aux professeurs néo-titulaires (T1-T2-T3).

- Des événements académiques et départementaux : séminaires de formateurs (référents français...), semaine de la maternelle, le « Quart d'heure de lecture », la quinzaine de l'école maternelle/AGEEM...
- Le nouveau parcours M@gistère réalisé en partenariat avec l'Institut petite enfance « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre » répond aux objectifs fixés par la loi.
- Pour faciliter le travail des professeurs, des ressources de qualité, exploitables dans le cadre de leurs enseignements, sont mises à leur disposition, notamment sur la base des 750 cours réalisés en partenariat avec France 4 (https://lumni.fr).

POURSUITE DES ACTIONS ET LEVIERS POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- Des évaluations nationales en CP et CE1 qui permettent aux enseignants de mettre en œuvre des interventions pédagogiques ciblées pour conduire un accompagnement personnalisé auprès des élèves et les aider à dépasser leurs difficultés.
- Des guides sont mis à la disposition des enseignants : Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et au CE1, Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP. Deux nouveaux guides ont été publiés : La compréhension au cours moyen et Résolution de problèmes - Cours moyen.
- Un plan de formation académique pour l'éducation prioritaire pour garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maitrise du socle commun.
- La poursuite de la formation en « constellations » dans le cadre des plans français et mathématiques où les enseignants sont accompagnés au plus près de leurs besoins pour l'enseignement des fondamentaux.
- Les attendus de fin d'année et les repères annuels de progression doivent permettre aux équipes pédagogiques du cycle 2 au cycle 4 de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif tout au long de la scolarité obligatoire.
- Développement du chant choral à l'école.

- La mobilisation en faveur du livre et de la lecture se concrétise notamment par :
- le quart d'heure de lecture quotidienne afin de donner à chacun le temps de lire pour lui-même;
- l'opération « Un livre pour les vacances » à destination des élèves du CM2 pour favoriser la lecture personnelle (un recueil des Fables de La Fontaine);
- l'heure hebdomadaire des activités pédagogiques complémentaires pour développer le goût de lire.
- Des enseignants qui travaillent en équipe pour assurer la continuité des apprentissages :
- les enseignants de l'école maternelle peuvent participer aux formations à destination des enseignants du cours préparatoire pour favoriser une entrée sécurisée au CP:
- les conseils école-collège assurent la continuité pédagogique entre les premier et second degrés par un rapprochement des pratiques professionnelles des enseignants, un diagnostic partagé sur les besoins pédagogiques et éducatifs des élèves et une mise en œuvre d'actions de continuité.
- Une gouvernance académique au service de la pédagogie : un comité académique pédagogique réunit les inspecteurs des premier et second degrés autour du recteur. Cette instance leur permet de faire des propositions pour mettre en lumière des pratiques pédagogiques et arrêter des stratégies de formation inter degrés pour que chaque élève ait accès à la richesse de ce que l'École transmet dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

PLAN MERCREDI : UNE AMBITION ÉDUCATIVE POUR TOUS LES ENFANTS

Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité, le mercredi. L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Ainsi, toutes les communes peuvent proposer, le mercredi, un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique et leur permet d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) finance les dépenses liées à l'accueil des enfants hors temps scolaire.



planmercredi.education.gouv.fr Ce site est dédié aux collectivités souhaitant s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan mercredi.

« DEVOIRS FAITS »



Avec « Devoirs faits », chaque collégien volontaire peut bénéficier gratuitement d'un temps d'étude accompagné, en dehors des heures de classe, pour réaliser ses devoirs. Il peut travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

L'académie d'Aix-Marseille est pleinement engagée dans ce dispositif.

Pour l'année civile 2022, l'académie dispose de 136 964 HSE (heures supplémentaires effectives) pour « Devoirs faits ». Ce chiffre ne comprend pas les HSE dont bénéficie l'académie au titre des CLA (contrats locaux d'accompagnement), au nombre de 4452 HSE pour l'année scolaire 2021-2022.

À l'automne 2021, 28,8 % des élèves ont pu bénéficier de « Devoirs faits » (37 % des élèves en éducation prioritaire). Depuis l'automne 2020, dans le public, on constate une forte croissance du nombre d'élèves bénéficiaires (+ 28%).

Pourcentage d'élèves bénéficiant du dispositif « Devoirs faits »

dans l'academie d'Alx-l'iarseme en 2021 par miveau d'enseignement							
	Public	Privé sous contrat	Académie				
6 ^e	43,2 %	28,7 %	41,2 %				
5 ^e	27,8 %	27,2 %	27,7 %				
4 ^e	22,4 %	23,2 %	22,5 %				
3º	23,4 %	25,5 %	23,7 %				
Total	29,2 %	26,1 %	28,8 %				

Sources : enquête "devoirs faits" d'octobre 2021 (Orquestra) - Données DBAD Bureau expertise & appui aux réformes



www.pedagogie.ac-aixmarseille.fr/jcms/c_10655369/fr/ accueil

Site dédié au dispositif « Devoirs faits »

L'état de l'académie 2022-2023

LES VACANCES APPRENANTES



vacances apprenantes

L'opération Vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs allant de l'École ouverte à des séjours en colonies de vacances.

LE DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE

Il permet d'accueillir, dans les écoles ou les établissements, des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence, pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large. Il répond à cinq enjeux :

- proposer en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui ;
- proposer l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité:
- offrir des temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux :
- intensifier l'articulation avec les associations complémentaires de l'école, les partenaires jeunesse et sport, les centres de loisirs, mini-séjours et colonies de vacances pour donner une ambition collective à cette période de l'été;

- renforcer le lien avec les familles. Pour les familles inquiètes du niveau scolaire de leur enfant après la crise sanitaire, École ouverte doit aussi être l'occasion de les rassurer et de les accompagner dans le suivi du projet scolaire de leur enfant

Durant l'été 2022, parmi les dispositifs « École ouverte », on a pu noter les projets suivants :

École ouverte buissonnière : des séjours en zone rurale du CP à la terminale

Afin de sensibiliser les élèves au développement durable, des séjours en zones rurales ont été organisés à la campagne ou en zone littorale pour découvrir la nature et le patrimoine local, ou en mini-camps sous tente avec son école ou son établissement.

Ces séjours étaient aussi l'occasion pour les élèves d'être confrontés à des conditions de vie les amenant à des prises de responsabilité favorables à une plus grande autonomie.

· L'Été du pro : l'École ouverte pour les lycées professionnels

Les élèves des lycées professionnels sont un public à privilégier du fait de la grande difficulté de travailler les enseignements professionnels pratiques et du décrochage constaté durant la période de confinement.

ÉCOLE OUVERTE DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Ce sont près de 7500 élèves de l'académie qui ont bénéficié du dispositif école ouverte pendant l'été 2022.

76 écoles ont organisé des projets « École ouverte » en juillet et en août 2022. 13 écoles ont proposé des séjours « buissonniers ».

Au total, plus de 3700 écoliers ont bénéficié de ce dispositif.

Dans les collèges et les lycées, 81 sessions ont été mises en œuvre au profit de 4000 collégiens et lycéens dont 19 séjours « buissonniers » (464 élèves concernés).

Une attention particulière a été portée aux établissements situés en éducation prioritaire ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que pour les lycées professionnels (dispositif Ecole ouverte « l'Eté du pro »).

LES STAGES DE RÉUSSITE

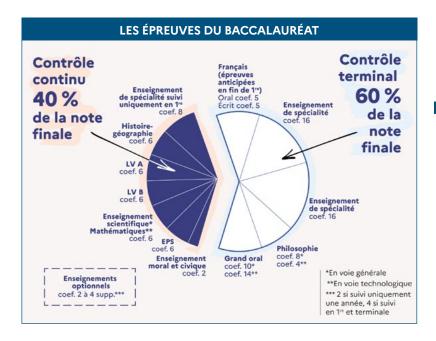
Basés sur le volontariat, ils sont proposés aux écoliers, collégiens et lycéens les plus en difficulté, afin de consolider leurs acquis fondamentaux et de combler d'éventuelles lacunes par un travail en petit effectif. Ils se déploient en particulier dans les territoires les plus en difficulté.

LES COLONIES APPRENANTES

Elles se sont déroulées pendant les congés d'été 2022.

Labellisés par l'Etat, ces séjours ouverts à toutes les familles offrent des activités ludiques et pédagogiques qui permettent aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine.

LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



La réforme du lycée et du baccalauréat redonne au baccalauréat son sens dans le cadre de la construction du projet de parcours de formation de l'élève et son utilité, avec un lycée permettant une adéquation plus forte avec les aspirations des lycéens.

NOUVELLE STRUCTURE DU BACCALAURÉAT

Un baccalauréat qui prend mieux en compte le travail des élèves

Depuis la session 2021, le baccalauréat repose, pour une part, sur un contrôle continu prenant en compte leur travail et leur progression durant les années de première et de terminale et, pour une autre part, sur des épreuves terminales.

Des épreuves terminales resserrées qui comptent pour 60 % de la note finale

Chaque lycéen présente une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première. En classe de terminale, il passe quatre épreuves finales:

- deux épreuves écrites portent sur les disciplines de spécialité suivies par le candidat en classes de première et de terminale :
- une épreuve écrite de philosophie ;
- un oral préparé tout au long du cycle

terminal (classes de première et terminale).

Une part de contrôle continu qui compte pour 40 % de la note finale

Les 40 % de la note du baccalauréat évaluent les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales. Ils sont calculés à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal.

Les ajustements relatifs aux modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 ont été publiés au Bulletin Officiel n°30 du 29 juillet 2021. L'équilibre global entre le contrôle continu (40 %) et les épreuves ponctuelles (60%) est maintenu mais les modalités d'évaluation sont adaptées. Les évaluations communes sont supprimées. À leur place, un contrôle continu, réfléchi et organisé au sein de chaque lycée général et technologique s'articule plus souplement et plus efficacement avec la conduite des enseignements.

La valeur certificative ainsi conférée à ce contrôle continu implique que l'équipe pédagogique conduise au préalable une réflexion au sein de chaque établissement, avec l'appui des inspecteurs référents, afin de définir un projet d'évaluation partagé à l'échelle de la

communauté éducative. Ce travail collégial aboutit à la définition de principes communs, garants de l'équité entre les candidats.

LA VOIE GÉNÉRALE

 Une réorganisation pour mieux accompagner les élèves vers la réussite de leur projet de poursuite d'études

Au lycée général, en première et terminale, les séries ont été remplacées au profit d'une organisation comprenant des enseignements communs, auxquels s'ajoutent le choix de trois spécialités de 4h en première puis de deux spécialités de 6h en terminale, des enseignements optionnels peuvent s'ajouter éventuellement en sus.

La nouvelle organisation du cycle terminal du lycée général permet ainsi aux élèves de développer et travailler leurs centres d'intérêt dans l'objectif d'une meilleure adéquation avec leur projet d'études et de renforcer ainsi leur réussite dans le supérieur :

- · des enseignements communs :
- histoire-géographie ;
- langue vivante A (LVA);
- langue vivante B (LVB);
- enseignement scientifique.
- Un choix large de spécialités combinables entre elles selon les projets de l'élève :
- Arts ;
- Biologie, écologie (dans les lycées agricoles uniquement);
- Education physique, pratiques et culture sportives
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ;
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité ;
- Mathématiques ;
- Numérique et sciences informatiques ;
- Physique chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences économiques et sociales ;
- des enseignements optionnels pour affiner le projet des élèves, (Langue





vivante, Arts, Éducation physique et sportive, Langues et cultures de l'antiquité) et en terminale uniquement, Droit et Grands enjeux du Monde Contemporain ainsi qu'un enseignement de mathématiques complémentaires ou de mathématiques expertes.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Dans la voie technologique, l'organisation en séries est maintenue. C'est le choix de la série qui détermine les enseignements de spécialité suivis en première et terminale.

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs **enseignements de spécialité**:

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire (Biotechnologies ou Sciences Physiques et Chimiques de Laboratoire);
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- S2TMD : Sciences et techniques du

théâtre, de la musique et de la danse ;

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement).

Les **enseignements communs** à toutes les séries de la voie technologiques sont :

- histoire-géographie;
- langue vivante A (LVA);
- langue vivante B (LVB);
- mathématiques.

Ces élèves peuvent également bénéficier d'enseignements optionnels. En effet, en première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi Langue vivante C (en série STHR), Arts et Éducation physique et sportive.



Horizons21.fr: un outil interactif pour aider les élèves de seconde et de première à choisir leurs spécialités

Les élèves sont invités à tester les combinaisons d'enseignements de spécialité pour prendre connaissance de toutes les possibilités qui s'offrent à eux et découvrir les perspectives de formations.

Créé par l'Onisep, cet outil propose un descriptif de chaque enseignement.

Retrouvez les enseignements de spécialité proposés dans les lycées de l'académie sur www.ac-aix-marseille.fr

> Scolarité et études > Examens > Bac 2021 : la voie générale

L'INFORMATION, L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION

Garante de l'égalité et du droit de tous les élèves à un enseignement de qualité, l'École réaffirme plus que jamais son rôle de construction et d'édification de l'individu au sein des valeurs républicaines. Les ressorts contre les déterminismes sociaux et les inégalités territoriales, perçus avec plus d'acuité durant la crise sanitaire, sont mobilisés afin de restreindre et d'amenuiser les injustices sur les trajectoires des jeunes.

Dans ce cadre, la transformation de l'orientation, engagée au niveau national depuis plusieurs années, vise la réussite de chaque élève pour son insertion dans le monde professionnel et dans la société, en ayant accès à une information renforcée et claire, ainsi qu'à un accompagnement individualisé. Elle cible également le dépassement des freins sur les stéréotypes de genre et les difficultés liées au handicap ainsi que la complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage notamment dans la mixité des modalités de formations.

L'élaboration du projet d'avenir et de formation s'appuie sur une démarche progressive et renforcée avec des horaires dédiés dès la 4e puis dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle durant les 3 années qui mènent au baccalauréat et à l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'Obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans (Loi pour une École de la confiance) vient conforter l'égalité des chances. Elle contribue par le repérage et l'accompagnement sur un parcours adapté à l'élévation du niveau de compétences des jeunes.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », en plus de la réforme de l'apprentissage, énonce les principes du partage des compétences entre les régions et l'état sur l'accompagnement à l'orientation. En ancrant l'aspect territorial, cette loi promeut l'enrichissement des représentations et du travail d'élaboration pour chaque jeune par l'information sur les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux. Définis par un cadre national de référence, ces propositions mettent en lien les acteurs locaux

et nationaux tout en gardant la compétence et la responsabilité de l'État sur la dimension éducative et pédagogique de l'orientation, la définition de la politique d'orientation des élèves et des étudiants, les décisions d'orientation et d'affectations des élèves.

La politique académique intègre l'ensemble de ces objectifs et travaille à l'articulation et à la complémentarité des différents acteurs.

Pour développer une véritable éducation à l'orientation, elle place la démarche de chaque jeune au cœur des pratiques pédagogiques afin de donner du sens à la scolarité, de promouvoir la persévérance scolaire et d'améliorer la fluidité et la sécurisation des parcours. Elle s'applique d'une part, à mettre en cohérence les différentes interactions d'un écosystème éducatif organisé autour de l'élève et de sa réussite qui promeut l'ambition scolaire et professionnelle et soutient la continuité entre l'enseignement secondaire et supérieur par de nombreux leviers : dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives, parcours Avenir, accompagnement individualisé, mise en œuvre des outils de mobilité sociale et géographique, convention régionale.

Les objectifs académiques s'inscrivent dans le cadre régional académique et se déclinent sur 2 grands axes :

- soutenir l'ambition et l'accès à l'enseignement supérieur dans une logique de sécurisation des parcours :
- valoriser dès le collège chacun des parcours général, technologique et professionnel;
- promouvoir l'orientation vers les filières technologiques industrielles en particulier STI2D;
- renforcer l'accompagnement des bacheliers professionnels vers les BTS, des bacheliers technologiques vers le BUT notamment en accentuant le travail de liaison pédagogique entre les enseignants;
- soutenir l'insertion sociale et professionnelle de tous dans une logique partenariale :
 - · poursuivre la politique de persévé-

rance scolaire, en privilégiant la prévention et l'accompagnement au sein des EPI F ·

• contribuer à l'Obligation de formation (Article 15 de la loi pour une École de la confiance).

La Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO), sous l'autorité du directeur de région académique-conseiller du recteur, pilote les académies d'Aix-Marseille et de Nice et a pour missions de décliner ces objectifs au niveau des territoires : coordonner et harmoniser, impulser et accompagner les politiques éducatives d'orientation, d'affectation, de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire. Elle agit à la fois au niveau régional et académique, en collaboration avec les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) dans les services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Elle est composée de 3 grands pôles :

- pédagogie de l'information et de l'orientation :
- procédures d'orientation et d'affectation, incluant la gestion des applications AFFELNET et Parcoursup;
- persévérance scolaire, incluant la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et la mission Égalités des chances.

L'orientation et l'affectation d'un élève s'inscrit dans un processus continu. Ce dernier s'appuie sur le travail mené par les équipes en établissement auprès de l'élève et se formalise durant la seconde partie de l'année scolaire par la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation pour l'entrée au lycée comme pour l'accès en classe de première.

ELÉMENTS SUR L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION DANS L'ACADÉMIE

En lien avec les DSDEN et les inspecteurs IEN-IO, le pôle « procédures d'orientation et d'affectation » veille au suivi, à l'accompagnement et à la mise en œuvre des textes réglementaires et des applications.

Le contexte sanitaire, altéré depuis mars 2020 et perduré en 2021, a modifié le rapport à l'enseignement et aux apprentissages, tant chez les élèves que pour les équipes au niveau des établissements. Il a également impacté l'accompagnement des procédures d'orientation et d'affectation, en appuyant le développement des modalités virtuelles et des

- au deuxième et troisième trimestre, par le recueil et le suivi des vœux d'orientation sur les paliers 3° et 2^{nde} avec le Téléservices Orientation (TSO);

services en ligne:

 - au 3º trimestre, avec le suivi des demandes d'affectation via le Téléservices Affectation (TSA) pour les 3º.



Sur 100 filles, 73,7% obtiennent une décision d'orientation vers la seconde générale et technologique, un peu moins de 20% s'orientent vers le bac pro tandis que 6,4% vont vers le CAP.

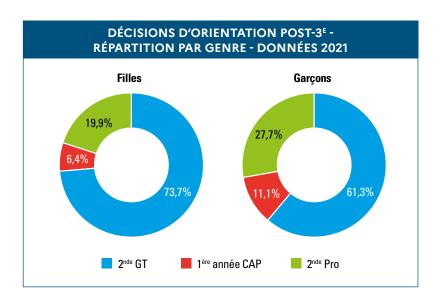
La population des filles est moins élevée que celle des garçons mais elles sont plus nombreuses en proportion à s'orienter vers la seconde générale et technologique (73,7 %) que les garçons (61,3 %). Plus d'un quart des garçons obtiennent une décision d'orientation vers le bac professionnel.

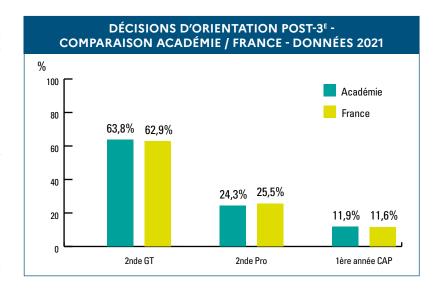
Dans l'académie d'Aix-Marseille, l'orientation vers la seconde générale et technologique, toutes 3° comprises, représente près de 2/3 des décisions d'orientation (63,8%) en 2021. Ce taux est en baisse par rapport au taux de 2020 (66,5%). Mais il reste légèrement supérieur au taux national (62,9%).

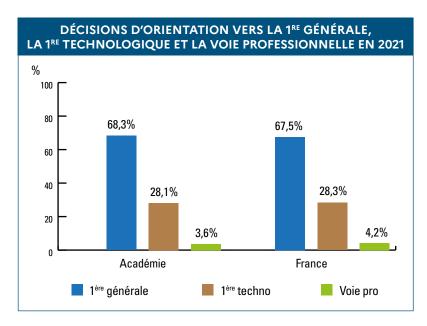
En ce qui concerne la voie professionnelle, le bac professionnel est un peu moins plébiscité dans l'académie (24,3%) par rapport au national (25,5%). Les taux d'orientation vers le CAP est relativement similaire (11,9% en académie et 11,6% au niveau national).

· Orientation fin de seconde générale et technologique

Dans la continuité de l'année 2020, l'un des effets de la réforme du bac sur l'orientation post-seconde est l'augmentation des demandes des familles vers la voie générale : 71,7 % pour l'académie vers la 2^{nde} GT et 70,5 % pour le national. Les décisions d'orientation confirment cet intérêt avec 68,3 % vers la 1^{ère} générale (67,5 % au niveau national) contre 28,1 % vers la 1^{ère} technologique. L'académie reste très proche du niveau national avec







28,3 % des décisions d'orientation vers la voie technologique.

La voie professionnelle reste une alternative moins notable en académie (3,6%) qu'en national (4,2%) même si le taux académique augmente (0,5 points) entre 2020 et 2021 plus que le taux national (0,2 points).

À l'instar du phénomène observé en 3e vers la 2nde GT, les filles s'orientent majoritairement en 1ère générale (69%) tout comme les garçons avec 67,6% des décisions d'orientation.

Les taux en 1ères technologiques atteignent plus du quart des décisions d'orientation pour les filles (27,7%) et pour les garçons (28,6%).

L'accès à l'enseignement supérieur est en majeure partie géré par la procédure Parcoursup. Depuis son ouverture en 2018, la plateforme s'adapte constamment dans l'accompagnement des candidats et des établissements et évolue dans l'offre de formation en intégrant les nouvelles formations sous statut scolaire et en apprentissage selon des critères garantissant la qualité de reconnaissance et d'organisation.

L'ORIENTATION POST-BAC

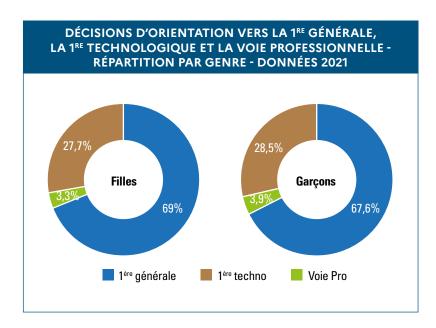
· Conforter le continuum Bac-3/ Bac+3 pour améliorer la réussite dans l'enseignement supérieur

Au lycée, l'accompagnement à l'orientation vise à proposer aux élèves une démarche progressive, ouverte et juste. Elle est mise en œuvre en particulier dans le cadre du dispositif de l'accompagnement personnalisé et du conseil d'orientation anticipé, généralisé à tous les élèves de première. Être bien informés sur les contenus des formations, les taux de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Il s'agit de conforter l'élève dans son choix initial ou de recevoir un conseil en faveur de filières mieux adaptées à sa réussite. La mise en œuvre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants, avec la plateforme Parcoursup, permet à tous les élèves de terminale de bénéficier d'informations supplémentaires, notamment concernant les critères d'examen des vœux attendus pour la réussite dans les formations du supérieur.

· Les cordées de la réussite

Le dispositif des cordées de la réussite propose un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation. À la rentrée 2021, les cordées de la réussite et les parcours d'excellence ont fusionné sous l'appellation des nouvelles cordées de la réussite, renforçant ainsi la portée du dispositif.

L'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux



formations de l'enseignement supérieur et mettre en œuvre un réel levier d'égalité des chances par un partenariat.

Il se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé » en partenariat avec un établissement de l'enseignement supérieur « tête de cordées ». Le dispositif concerne en priorité les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire

politique de la ville (QPV), les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et les lycéens professionnels.

Au regard du poids de l'éducation prioritaire répartie sur l'académie et des quartiers de la politique de la ville sur son territoire, l'académie d'Aix-Marseille mène depuis longtemps une politique volontariste afin d'encourager et faciliter l'accès et la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur.

FOCUS SUR LES UNIVERSITÉS ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

Aix-Marseille Université propose un peu plus de 150 formations (dont celles de l'IUT) réparties sur plus d'une dizaine de sites différentes, pour une capacité totale de presque 16 600 places. Avignon Université a, quant à elle, une offre élargie à 35 formations (dont l'IUT), pour une capacité totale de presque 3 200 places.

Les domaines de licence qui restent les plus demandées sont : Droit-Économie-Gestion (licence de Droit entre autres), Sciences Humaines et Sociales (licence de Psychologie notamment) ainsi que Sciences-Technologies et Santé (licences STAPS et PASS notamment).

Depuis deux ans, les lycéens peuvent accéder aux études de maïeutique,

médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK) après une, deux ou trois années d'études supérieures, ou poursuivre vers un diplôme de licence.

Deux types de parcours sont désormais proposés par les universités : un parcours spécifique « accès santé » (PASS) et la licence avec une option «accès santé » (L. AS).

L'enseignement de l'option disciplinaire dite « mineure » ou de l'option accès santé est proposé à distance. En 2020-2021, Aix-Marseille Université a réorganisé son offre et est passée de 15 à 7 options mineures en PASS et toujours 20 licences disciplinaires option accès santé. Avignon Université a ouvert 4 licences avec l'option « accès santé » (L. AS).

CHIFFRES CLÉS 2021

40 115 candidats toutes origines ont formulé au moins un vœu dont 26 616 terminales (66,3%).

Le total des vœux s'élève à 378 784.

Sur l'ensemble des candidatures de terminales.

60,8 % sont des bacheliers généraux (16195),

21,5 % des bacheliers technologiques (5731),

17,6 % des bacheliers professionnels (4690).

VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LA PROCÉDURE PARCOURSUP



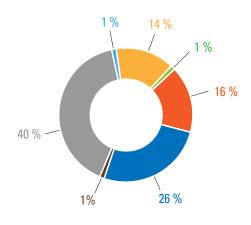
Les élèves de terminale, les étudiants en réorientation, ou tout candidat intéressé par une première année de premier cycle dans l'enseignement supérieur (Licence, BUT, BTS, CPGE, IFSI, école post-bac) sont invités à formuler des vœux d'orientation via la plateforme Parcoursup, qui regroupe les formations sous statut scolaire ou en apprentissage proposées dans les 18 régions académiques. La procédure suit un

calendrier précis : recensement des formations, constitution d'un dossier unique, saisie puis confirmation des vœux, traitement des candidatures, phase d'admission avec propositions des établissements et réponses des élèves, procédure complémentaire sur places vacantes. La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) formule des propositions de formation aux candidats sans solution.

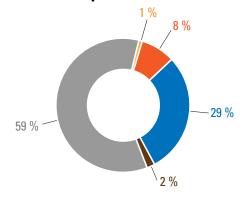
RÉPARTITION DES VŒUX CONFIRMÉS DES TERMINALES DE L'ACADÉMIE PAR TYPE DE BAC ET GRANDS GROUPES DE FORMATIONS EN 2021

Terminales générales 10 % 1 % 2 % 9 % 13 % 9 % 1 % 46 %

Terminales technologiques



Terminales professionnelles







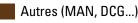


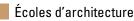




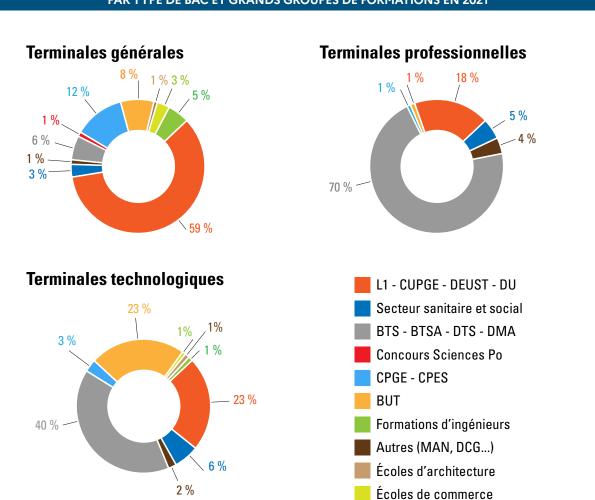
BUT

Formations d'ingénieurs





RÉPARTITION DES PROPOSITIONS ACCEPTÉES DES TERMINALES DE L'ACADÉMIE PAR TYPE DE BAC ET GRANDS GROUPES DE FORMATIONS EN 2021



Les vœux des terminales générales sont diversifiés avec en priorité les demandes sur l'université, les CPGE et les BUT. La répartition des propositions acceptées suit en proportion les demandes et restent majoritairement orientées sur l'université avec 59 %. Viennent ensuite les classes préparatoires et les BUT.

Les terminales professionnelles font des vœux en majorité sur les formations sélectives courtes BTS et BTSA (59%) et sur le secteur sanitaire et social (29%). Ils s'orientent en grande majorité (70%) vers les BTS et de façon secondaire sur des cycles longs (18%). Ils sont beaucoup moins à être admis sur les formations sanitaire et social et en proportion à accepter (5%).

Les bacheliers technologiques en BUT font majoritairement des vœux vers les STS (40%) et le secteur sanitaire et social (26%). Les BUT sont à la 4° posi-

SIGLES

BTS: Brevet de Technicien Supérieur

BTSA: Brevet de Technicien

Supérieur Agricole

BUT : Bachelor Universitaire de Technologie (anciennement le DUT)

CPES: Classes Préparatoires aux

Études Supérieures

CPES : Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (cursus

spécifique en 3 ans)

CPGE: Classes Préparatoires aux

Grandes Écoles

CUPGE : Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Écoles

DCG : Diplôme de Comptabilité et

de Gestion

DEUST : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques

DMA : Diplôme des Métiers d'Arts **DTS :** Diplôme de Technicien

Supérieur

DU: Diplôme Universitaire

FCIL: Formation Complémentaire

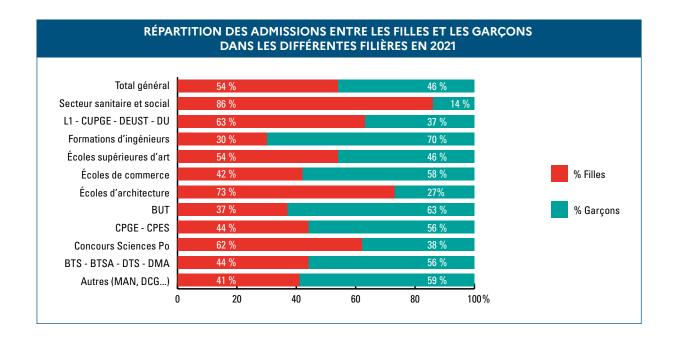
d'Initiative Locale

FSS : Formation Supérieure de Spécialisation (diplôme universitaire)

L1 : Licence 1ère année MAN : Mise à niveau

MC: Mention Complémentaire

tion (14%) après les demandes sur les cycles longs (16%). Ils sont plus nombreux à accepter une proposition en BUT (23 %). Les sections de techniciens supérieurs restent la première orientation (40 %).



Les filles sont très largement représentées dans le secteur sanitaire et social. Elles restent majoritaires en L1-CUPGE-DEUST ou DU, en écoles d'architecture et sur le concours sciences Po. Les garçons sont plus présents dans les filières sélectives de type école d'ingénieurs, école de commerce, BUT et BTS.

RENFORCER L'ACCÈS À LA QUALIFICATION

Afin de préparer au mieux l'insertion sociale et professionnelle de chaque élève, l'académie affiche comme priorités :

- l'accès à une première qualification reconnue par tous ;
- l'accès du plus grand nombre au baccalauréat :
- l'augmentation du taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur :
- la fluidité et la personnalisation des parcours ;
- la création de campus des métiers et des qualifications afin de promouvoir les formations et de renforcer l'insertion :
- la promotion des filières professionnelles, scientifiques et technologiques ;
- le développement de la formation par la voie de l'apprentissage ;
- la volonté de développer la mixité des parcours et des publics.

La fluidité et l'individualisation des parcours sont recherchées par la sollicitation de nombreux dispositifs (accompagnement personnalisé, orientation active, dispositifs passerelles) et notamment par la mise en œuvre de la mixité de parcours et de publics, afin de répondre au mieux à l'hétérogénéité des apprenants. Il s'agit d'offrir aux jeunes une sécurisation de leurs parcours de formation par une mixité entre formation initiale scolaire et formation initiale par apprentissage.

Concernant les lycées professionnels de l'académie, ils sont tous engagés dans la démarche d'auto-évaluation QualEduc qui s'articule pleinement avec la labellisation « lycée des métiers ». Ainsi, l'Éducation nationale entend s'inscrire dans un processus d'amélioration constante de la qualité des formations qu'elle dispense.

Le réseau des quatre GRETA-CFA, en charge de la formation tout au long de la vie, complète l'offre de formation professionnelle.

La dynamique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle conduite en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis l'émergence de neuf campus des métiers et des qualifications. Cinq sont situés dans l'académie d'Aix-Marseille et 4 dans l'académie de Nice :

- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Industrie du Futur » :
- le campus des métiers et des qualifications « Agrosciences, agroalimentaire et alimentation » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Relation client excellence Sud » ;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Industries culturelles et créatives » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Silver Économie, bien vivre à domicile »;
- le campus des métiers et des qualifi-

- cations d'Excellence « Tourisme International Hôtellerie »;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Économie de la mer » :
- le campus des métiers et des qualifications « Numérique » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Arômes Parfums Cosmétiques ».

Ces campus sont constitués d'un réseau d'établissements et d'organismes de formation du second degré et de l'enseignement supérieur œuvrant en étroite collaboration avec les entreprises, les branches professionnelles et les pôles de compétitivité.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » permet l'ouverture de nouvelles formations en apprentissage dans tous les lycées technologiques, professionnels et polyvalents.

Dans l'académie, l'apprentissage est porté par les 4 GRETA-CFA territoriaux, organismes de formation de l'Éducation nationale.

L'objectif est de permettre aux jeunes en formation dans les établissements de l'Éducation nationale de choisir entre la formation sous statut scolaire et la formation par la voie de l'apprentissage. L'organisation de la formation en apprentissage peut être proposée soit dans des sessions spécifiques soit en mixité de public.

SE PRÉPARER À UNE FORMATION PROFESSIONNELLE



LA CLASSE DE 3^E PRÉPA MÉTIERS: ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ORIENTATION VERS LES MÉTIERS DE DEMAIN

La classe de 3º prépa métiers s'adresse à des élèves volontaires qui n'ont pas de difficultés graves et persistantes ni de problèmes comportementaux.

La classe de 3° prépa-métiers crée une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur année de 3° en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents secteurs professionnels.

La classe de 3° prépa métiers s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours de réussite et du parcours avenir. Elle vise à préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage ainsi que la maîtrise du socle commun de connaissances de compétences et de culture. Elle renforce la découverte des métiers, notamment par séquences d'observation et des stages en milieu professionnel et/ou d'immersion en lycées professionnels ou centres de formation d'apprentis.

Par ailleurs, une deuxième langue vivante est offerte aux élèves (comme dans toutes les classes de 3°), afin de permettre l'élargissement de leurs vœux d'orientation.

public et privé sous contrat, rentrée scolaire 2021 Collège LP (et SEP) Public Privé SC Total collège Public Privé SC Total LP (et SEP) Total Alpes-de-Haute-20 31 90 20 Provence Hautes-Alpes 17 17 60 45 105 Bouches-du-Rhône 1 238 278 278 596 364 960 Vaucluse 38 22 60 399 87 486 Total général 353 22 375 1114 527 1 641 2 016

Effectifs d'élèves en troisième prépa-métiers en collège et en lycée professionnel (et SEP)

Source : BCP

L'ADAPTATION SCOLAIRE (SEGPA ET EREA)

L'adaptation scolaire concerne des enfants présentant des difficultés d'apprentissage importantes et durables, scolarisés:

- en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), équivalant au premier cycle du second degré;
 en Établissement régional d'enseigne-
- en Établissement régional d'enseignement adapté, Lycée d'enseignement adapté (EREA LEA).

Effectifs d'élèves en structures spécialisées du second degré par département à la rentrée 2021 (publiques et privées sous contrat)

	EREA	SEGPA (de collège)	Total
Alpes-de-Haute-Provence	87	172	259
Hautes-Alpes		168	168
Bouches-du-Rhône	193	2 349	2 542
Vaucluse	94	753	847
Total	374	3 442	3 816

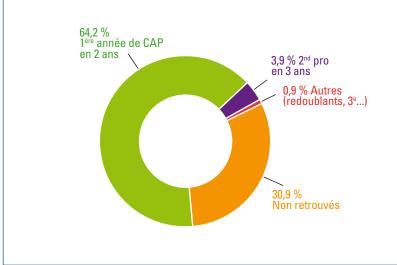
Source: BCP

Évolutio	Évolution des effectifs en structures spécialisées du second degré (publiques et privées sous contrat)										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EREA	408	422	370	349	381	379	383	369	358	375	374
SEGPA (de collège)	3 421	3 431	3 355	3 328	3 305	3 277	3 265	3 270	3 338	3 426	3 442
Total	3 829	3 853	3 725	3 677	3 686	3 656	3 648	3 639	3 696	3 801	3 816

Source: BCP

L'académie s'est fixé pour objectif de voir 100 % d'élèves de 3° SEGPA accéder à une formation qualifiante et 80 % de ces derniers obtenir la certification. Les élèves issus de SEGPA poursuivent essentiellement leurs études en CAP en deux ans.

POURSUITE D'ÉTUDES DES ÉLÈVES ORIGINAIRES DE 3^E SEGPA EN 2020-2021 (PUBLICS ET PRIVES SC, HORS EREA) À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021



Source : BCP

L'état de l'académie 2022-2023

MISSION POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ET EN SITUATION DE HANDICAP



La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap, constitue une priorité nationale. Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit son handicap, est un droit fondamental.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées implique que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire. Depuis, les effectifs d'élèves en situation de handicap n'ont cessé d'augmenter, montrant les capacités de l'École à s'adapter et à mobiliser les moyens nécessaires pour scolariser tous les élèves.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance consacre le chapitre IV intégralement à l'École inclusive. Cette loi crée les bases d'un véritable service public de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, de la maternelle

au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers. Dans chaque département de l'académie, un service départemental « École inclusive » met en œuvre les compensations nécessaires et propose des cellules d'écoute pour les familles dès le mois d'avril jusqu'aux congés d'automne.

Ces cellules sont joignables depuis un numéro national unique : 0 805 805 1101



La Loi de 2019 conduit vers une transformation profonde de l'accompagnement des élèves en situation de handicap par la création de pôles inclusifs d'accompagnement localisé et une amélioration significative des parcours des élèves.

L'académie d'Aix-Marseille se mobilise pour contribuer à cet enjeu majeur et accompagner tous les personnels dans la construction des parcours personnalisés et des dispositifs de scolarisation et d'accompagnement de la maternelle à l'université. Répondre à ces objectifs conduit à mettre en complémentarité les différents acteurs pour proposer des parcours construits de manière coopérative et partenariale.

Un nouveau projet pour 2021-2024 guide les actions de la Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (MIRAEP) :

- offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le par-

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP En 2021-2022, près de 22000 élèves étaient scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation. 21 968 22 000 20 127 18 383 18 500 16 693 16 396 13 800 13 533 15 000 12 199 + 9 769 élèves en 8 ans 11 500 8 000 4 500 1 000 2014-2015 2015-2016 2016-2017 2017-2018 2018-2019 2019-2020 2020-2021

Effectif total de l'enquête handicap (scolarisation en milieu ordinaire), hors CNED, hors Sup, y compris ULIS.

cours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ;

- construire un appui affectif pour renouer la confiance avec les familles ;
- proposer un meilleur accompagnement de tous les personnels pour développer l'éducation inclusive.
- Bascule vers la cellule de son département après saisie du code du département ou vers la cellule nationale Aide Handicap Ecole.

CONSTRUIRE DES PARCOURS SÉCURISÉS ET DIVERSIFIÉS POUR TOUS LES ÉLÈVES

• Un nouvel outil de suivi : le livret de parcours inclusif

L'investissement et l'action quotidienne de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale doivent permettre d'offrir un égal accès aux apprentissages pour tous les élèves.

Face à l'élève à besoins éducatifs particuliers, la première réponse est celle de la différenciation pédagogique proposée par les enseignants dans leur classe.

Le livret de parcours inclusif est une application permettant la mise en place rapide et précoce des adaptations et aménagements pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette plateforme unique permet l'organisation et la formalisation des différents plans et projets : programme personnalisé de réussite éducative, plan d'accompagnement personnalisé et mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Elle a vocation à favoriser les échanges entre les différents acteurs : communauté éducative, maison départementale des personnes handicapées et famille.

L'utilisation du numérique au service des apprentissages est renforcé, l'usage du matériel pédagogique adapté est amélioré, des ressources sont élaborées.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisé

Les PIAL constituent une nouvelle forme d'organisation, en pôle, des accompagnants des élèves en situation de handicap au sein d'un ou plusieurs établissements et écoles, afin de développer l'autonomie des élèves et de leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences.

Tous les établissements de l'académie fonctionnent en Pial depuis 2021-2022 et bénéficient d'accompagnement de formation modulaire ou s'engagent dans une démarche d'amélioration continue.

· Les projets personnalisés d'orientation pour favoriser la continuité des parcours

- Liaison avec le supérieur dans le cadre des universités de la région : dispositif d'accompagnement renforcé.
- Accès à l'emploi : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP).
- Collaboration avec les établissements médico-sociaux dans le cadre d'une convention-cadre avec l'Agence régionale de santé : création de nouveaux dispositifs ou renforcement de ceux existants : unités d'enseignement, service de soins à domicile, équipes mobiles d'appui à la scolarisation.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire dans l'académie

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) implantées en école, en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique et en lycée professionnel, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

Les ULIS constituent, en milieu scolaire ordinaire, des dispositifs ouverts offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées.

ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES PERSONNELS

 Le plan académique de formation (PAF) dispose d'un volet diversifié pour accompagner les enseignants et la communauté éducative pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il s'agit d'une offre de formations visant à :

- perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles aux élèves à besoins éducatifs particuliers, par une meilleure connaissance des troubles et le développement de pratiques inclusives;
- valoriser ses compétences en préparant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou par validation d'acquis d'expérience.

Afin de répondre aux besoins de chacun des enseignants et accompagnants, les formations sont proposées en candidature individuelle ou collective en établissement ou au sein d'un réseau.

- Les réseaux de proximité pour la formation et l'accompagnement permettent de développer des pratiques inclusives au plus près des communautés éducatives :
- Réseau académique de professeurs ressources (RAPR) au sein de chaque réseau d'établissements;
- Référents d'établissement inclusif (REI) dans chaque établissement de l'académie

UNE OFFRE DE FORMATION ACCESSIBLE

Plan académique de formation (PAF)



- ✓ Construire une offre cohérente
- ✔ Proposer des modules de formation diversifiés
- Répondre aux besoins de formation en présentiel ou à distance
- Préparer au Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Réseau académique de professeurs ressources (RAPR)

- ✓ Communiquer au sein d'un réseau
- Accompagner les enseignants par une aide méthodologique et pédagogique
- ✓ Développer les pratiques inclusives et leur mutualisation

Réseau des référents d'établissement inclusif (RREI)

- Sensibiliser aux principes de l'École inclusive
- Contribuer aux axes du volet inclusif du projet d'établissement
- ✓ Orienter vers les dispositifs adaptés et les ressources
- ✓ Coordonner le pôle inclusif d'accompagnement localisé

Un réseau régional de professeurs ressources répond plus spécifiquement aux besoins liés à la scolarisation des élèves avec autisme.

 Des ressources pour accompagner les pratiques inclusives

Un vade-mecum pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, élaboré par la mission de région académique, est mis disposition des chefs d'établissements et des équipes enseignantes.

Actualisé chaque année, ce vade-mecum constitue un outil d'aide dans les établissements.

Cinq thématiques y sont développées :

- l'École inclusive ;
- piloter un établissement inclusif;
- construire des pratiques inclusives ;
- s'informer et se former;
- l'évaluation.

Des plaquettes, affiches, fiches-repères, triptyques et lettres d'information complètent le vade-mecum.



Deux sites internet sont dédiés à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap:

- une veille des publications pédagogiques et institutionnelles à destination des familles : www.ac-aix-marseille.fr
- > Politique éducative > La réussite de tous les élèves > L'école inclusive
- un site régional pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers propose des ressources liées aux domaines de l'École inclusive et présentation des différents projets, manifestations et colloques autour de l'École inclusive : www.pedagogie.ac-aix-marseille. fr/jcms/c_59320/fr/accueil

En 2021-2022, on recensait dans l'académie 395 ULIS dans les établissements relevant de l'enseignement public : 232 dans le 1er degré et 163 dans le 2nd degré.

Alpes-de-Ha	aute-Provence	e (public)
	École	11
ULIS TFC	Collège	10
ULIS IFC	LP	2
	Total TFC	23
ULIS TSLA	Collège	4
ULIS ISLA	Total TSLA	4
	Total 1er degré	11
	Total collège	14
	Total LP	2
	Total 2 nd degré	16
Total		27

DOUCHES-	du-Rhône (p	ublic)
UEEA	École	1
UEEA	Total UEEA	1
	École	3
ULIS TFA	Collège	1
ULIS II A	LEGT	1
	Total TFA	4
	École	128
	Collège	60
ULIS TFC	LEGT	5
	LP	10
	Total TFC	203
ULIS TFM	École	1
	Collège	2
OLIS II WI	LEGT	1
	Total TFM	4
	École	21
ULIS TSA	Collège	5
	Total TSA	26
	École	11
ULIS TSLA	Collège	12
ULIS TOLA	LEGT	2
	Total TSLA	25
	Total 1er degré	165
	Total 1 er degré Total collège	
		165
	Total collège	165 80
	Total collège Total LP	165 80 10

Haute	s-Alpes (pub	lic)
	École	9
ULIS TFC	Collège	7
ULIS IFG	LP	2
	Total TFC	18
	Total 1er degré	9
	Total collège	7
	Total LP	2
	Total 2 nd degré	9
Total		18

Vaucluse (public)			
UEEA	École	1	
UEEA	Total UEEA	1	
	Collège	1	
ULIS TFA	LP	1	
	Total TFA	2	
	École	40	
	Collège	27	
ULIS TFC	LEGT	3	
	LP	1	
	Total TFC	71	
ULIS TFM	École	1	
	Collège	1	
	Total TFM	2	
ULIS TFV ULIS TSA	École	1	
	Total TFV	1	
III IC TOA	École	2	
ULIS ISA	Total TSA	2	
	École	2	
	Collège	3	
ULIS TSLA	LEGT	1	
	LP	1	
	Total TSLA	7	
	Total 1er degré	47	
	Total collège	32	
	Total LP	3	
	Total LEGT	4	
	Total 2 nd degré	39	
Total		86	

Intitulés des dispositifs : UEEA : Unité d'enseignement en élémentaire autisme - TSLA : Troubles sévères du langage et des apprentissages - TSA : Troubles du spectre autistique - TFA : Troubles de la fonction auditive - TFV : Troubles de la fonction visuelle - TFM : Troubles des fonctions motrices

L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

L'accès à la scolarité pour les enfants allophones nouvellement arrivés (EANA) constitue un enjeu fondamental de leur intégration au sein de la société française. L'objectif est de permettre à ces élèves d'acquérir le plus rapidement possible un usage de la langue française compatible avec les exigences des apprentissages en milieu scolaire.

Le centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs (CASNAV) est la structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques. Elle joue un rôle essentiel à chaque étape de la scolarisation des EANA à travers ses missions :

- coopération et médiation entre les services académiques et départementaux, les communes, les services sociaux les associations et les familles ;

- expertise pédagogique ;
- centre de ressources et de formation.

La scolarisation de ces élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun et de l'obligation scolaire et répond à la nécessité de promouvoir une École inclusive pour tous les enfants.

Nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) - Année scolaire 2021-2022						
	Alpes-de- Haute- Provence	Hautes-Alpes	Bouches- du-Rhône	Vaucluse	Académie	
1 ^{er} degré	3	3	70	29	105	
2 nd degré	3	2	56	19	80	

Nom	nbre d'U premie		FIV*-
Alpes-de- Haute- Provence	Bouches- du-Rhône	Vaucluse	Académie
1	1	1	3

*EFIV : enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Évolution du nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier et le second degré										
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dispositifs du premier degré - UPE2A (ex CLIN¹)	64	62	74	76	84	86	90	95	95	105
Dispositifs du second degré (ex DAI²)	41	46	53	60	67	67	68	75	80	80
Modules d'accueil temporaire (MODAC³) - MLDS⁴	5	8	5	5	5	5	5	5	6	6

1 CLIN : Classe d'initiation - 2 DAI : Dispositif d'accueil et d'intégration - 3 MODAC : Module d'accueil et d'accompagnement - 4 MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Évolution académique du nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés										
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ¹	2020-2021	Juin 2022 ²
Élémentaire	902	954	1 137	1 475	2 027	1 975	1 995	1 324	1 413	1 940
Second degré	1 104	990	1 039	1 086	1 911	2 170	2 203	2 036	1 673	2 084
Total	2 006	1 944	2 176	2 561	3 938	4 145	4 198	3 360	3 086	4 024

1 Confinement - 2 Ces chiffres n'incluent pas la scolarisation des enfants des familles de déplacés ukrainiens : 944 élèves scolarisés en juin 2022

PROMOUVOIR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE POUR RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE



La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ).

Les acteurs de l'écosystème éducatif doivent œuvrer en coopération afin de prévenir le décrochage, lutter contre l'abandon scolaire et faciliter le retour en formation des jeunes ayant déjà décroché.

L'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans (ordonnance du 6 janvier 1959) est complétée par l'obligation de formation des jeunes de 16-18 ans depuis septembre 2020 (article 15 de la loi du 26 juillet 2019).

Grâce à une politique volontariste du

MENJ et une mobilisation collective de ses acteurs et partenaires, le nombre de jeunes issus d'une classe d'âge quittant le système éducatif sans obtenir de diplômes a fortement diminué (13 % en 2010, 8,6 % en 2017, source DEPP 2020)

L'effort doit être poursuivi et soutenu afin de permettre une diminution continue.

Promouvoir la persévérance scolaire, c'est permettre à chacun de nos élèves d'atteindre son objectif de réussite.

Créer les conditions de la persévérance, c'est donner l'opportunité à chaque jeune d'identifier ses appétences et ses aspirations, c'est l'accompagner dans la construction des leviers de sa motivation afin qu'il s'engage dans la réalisation de son projet.

Dans ce contexte, le projet académique porte l'objectif ambitieux de développer la persévérance scolaire au bénéfice de chaque jeune considéré comme premier acteur de sa réussite. Une attention particulière est portée sur l'acquisition d'un « savoir vivre ensemble » au travers de l'apprentissage, de la responsabilité et de la vie collective.

Le recteur de région académique a confié le pilotage de cet axe majeur au Directeur régional de l'information et de l'orientation (DRAIO) afin de garantir, en lien avec l'équipe des Inspecteurs de l'Éducation nationale, de l'information et de l'orientation (IEN-IO) et celle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), la cohérence de sa mise en œuvre sur l'ensemble de la région académique. Les notions d'appétence et de persévérance scolaires sont mises en avant autour des trois axes : la prévention, l'intervention et la remédiation. Leur articulation doit contribuer à répondre à un objectif central : faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

La lutte contre le décrochage scolaire et la promotion de la persévérance scolaire sont des missions partagées par l'ensemble de la communauté éducative

L'académie s'appuie sur les réseaux FoQualE (Formation, Qualification, Emploi) dont l'ambition est de coordonner l'ensemble des solutions de l'Éducation nationale, identifier et mobiliser les acteurs, ressources et solutions, développer de nouvelles solutions et mutualiser les expériences réussies.

Instrument de pilotage d'une politique territoriale contextualisée, intégrée et partenariale de la lutte contre le décrochage scolaire, le réseau FoQualE est coordonné par un personnel d'encadrement et s'appuie sur l'expertise des IEN IO et des personnels de la MLDS, et sur les compétences spécifiques des Référents décrochage Scolaire (RDS).

L'académie s'appuie au sein des Établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) sur le travail conduit par le groupe de prévention des ruptures scolaire (GPDS), impulsé et coordonné par le chef d'établissement. Cette instance est en lien direct avec le réseau FoQualE grâce au RDS. Elle permet d'intervenir rapidement auprès des élèves montrant des signes d'un possible décrochage. La mutualisation des pratiques pédagogiques et des démarches innovantes dans le cadre de ces instances a conduit à réduire significativement le nombre de décrocheurs depuis 2013.

La coopération partenariale s'exprime également au sein des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs rénovées (PSAD). La loi du 26 juillet 2019 a permis d'enclencher un renforcement de la dynamique partenariale entre chacun de ses acteurs.

Pilotées par la collectivité régionale, les quinze Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) prennent en charge les jeunes décrocheurs du territoire pour proposer à chacun une solution personnalisée dans l'école ou au sein du réseau partenarial de proximité dans l'objectif d'un retour en formation qualifiante et d'un accès à l'emploi. Les PSAD rénovées sont coordonnées conjointement par un directeur ou une directrice de mission locale et par un directeur ou une directrice de CIO. Les acteurs des PSAD assurent également l'exercice du droit à la durée complémentaire de formation.

La coordination partagée, la mutualisation des pratiques entre PSAD, la formalisation du réseau partenarial territorial contribuent à améliorer et structurer l'efficience des offres de retour en formation proposables à chaque jeune de plus de 16 ans repéré sans solution.

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Au cœur des principes partagés de la prévention de l'abandon scolaire précoce, de la sécurisation des parcours et la facilitation de l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes, la MLDS joue un rôle central dans la poursuite de ces objectifs.

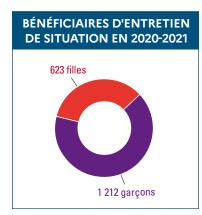
Par leurs actions, les personnels de la MLDS agissent en direction des élèves, des équipes qui les accompagnent, et des jeunes de 16 à 25 ans sans solution, autour de 3 grandes missions : prévention, intervention et remédiation.

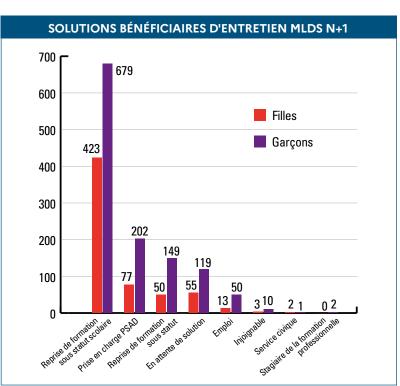
Le personnel MLDS développe des stratégies qui concourent au maintien en scolarité, au bien-être et à l'épanouissement des élèves. Ils élaborent également des parcours adaptés qui visent le retour en formation, la qualification et la construction active d'un projet d'orientation.

Chacun de ces agents apporte son expertise, son appui et ses ressources en direction des élèves, des équipes qui les accompagnent et des instances de réseaux.

La mise en œuvre de cette mission s'effectue sous le pilotage d'une chargée de mission académique. 9 coordonnateurs MLDS de réseaux et 40 formateurs au sein des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques mettent en œuvre les orientations éducative et pédagogique énoncées dans la circulaire de région académique du 28 octobre 2021.

Au niveau académique, en réseau et au cœur des EPLE, elle analyse chaque situation de décrochage ou de rupture. En 2020-2021, 1835 jeunes ont bénéficié d'un entretien de situation MLDS.





L'état de l'académie 2022-2023

· La prévention universelle

Au sein des EPLE, au service des élèves et en collaboration avec les équipes éducatives, la MLDS recentre ses actions autour de la Prevention de l'abandon précoce afin d'accentuer la diminution du « flux sortant ».

Elle participe au renforcement de la scolarité et à la création et mise en œuvre des conditions de la persévérance afin d'appuyer le sens de l'objectif que chaque élève se donne.

L'intervention

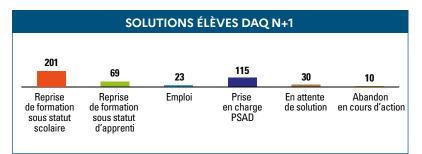
Par des accompagnements individualisés ou en direction de groupes d'élèves, le personnel de la MLDS œuvre au maintien en formation des élèves repérés fragiles et/ou en difficulté. Grâce à une concertation partenariale inter-catégorielle (GPDS, liaisons collèges/lycées, partenaires extérieurs à l'Éducation nationale...), cette prévention ciblée est mise en œuvre après une analyse fine de chaque situation.

· La remédiation :

En fonction des besoins identifiés en réseau FoQualE et après avoir exploité toutes les possibilités de réponses structurelles de formation dans l'Éducation nationale et auprès des partenaires de la PSAD, la MLDS propose des implantations de Dispositifs d'accompagnement vers la qualification (DAQ). Ces actions qui maillent le territoire académique, accueillent des jeunes de plus de 16 ans sans qualification et noninscrits dans un parcours de formation

et/ou des jeunes ayant échoué à leur examen (sous conditions). Grâce à un travail fort de construction du projet professionnel et de valorisation, ces actions de remobilisation et de remise à niveau (ARRN) permettent à chaque jeune de rester ancré dans une dynamique de construction de parcours. Ces dispositifs constituent une réponse forte de l'Éducation nationale aux impératifs de l'obligation de formation des 16-18 ans. En 2020-2021, 448 jeunes ont été accueillis dans des DAQ.

La MLDS développe en réseaux Fo-QualE une activité de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Elle contribue aux analyses de territoire et collaborent à la mise en place et au suivi des actions de formation et des parcours individualisés en lien avec les EPLE. Elle participe, en relation avec les responsables des instances de réseaux, les IEN-IO et directeurs de CIO, à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Elle participe à la clarification de l'offre de formation et de services auxquels les jeunes peuvent accéder : elle est de fait un partenaire privilégié dans le cadre de la PSAD rénovée.



LE MICRO-LYCÉE

Un micro-lycée (structure de retour à l'école-SRE) est implanté au lycée Diderot à Marseille depuis 7 ans. Cette SRE accueille des jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés depuis plus d'un an. Ils bénéficient d'un tutorat étroit et préparent ou repréparent le Baccalauréat technologique STMG,

spécialité ressources humaines et communication. À la session 2022, sur 6 candidats : 5 élèves ont été admis dont 1 avec mention AB.

Voir le chapitre sur le plan Marseille en grand et les micro-structures p56.

MIEUX ACCUEILLIR POUR ASSURER L'ÉQUITÉ



LE PLAN MARSEILLE EN GRAND





Le Président de la République porte avec le plan « Marseille en grand » une ambition forte pour la jeunesse et pour l'Ecole. Des moyens exceptionnels ont été débloqués par l'Etat pour permettre la rénovation des 174 écoles marseil-laises les plus dégradées. Une société publique locale d'aménagement d'intérêt nationale (SPLAIN), copilotée par l'Etat et la municipalité a été créée afin de réaliser cet objectif.

Par ailleurs, le Président de la République a souhaité que l'innovation et l'autonomie soient au centre de la construction de l'école de demain. Une illustration de cette démarche est la mise en place, à Marseille, d'un réseau d'écoles innovantes pour la prochaine rentrée. Ce réseau comporte 59 écoles. Toutes ont une thématique majeure qui

guide leur action : l'éducation au développement durable, les mathématiques et les sciences, les espaces apprenants, les langues vivantes, les arts et la culture, l'éducation physique et sportive. Toutes les écoles se rattachent à la volonté de faire progresser les élèves sur les apprentissages fondamentaux. La notion de bien-être est au cœur des projets. La très grande majorité de ces écoles sont situées en éducation prioritaire.

Ces écoles bénéficieront de moyens dédiés, qui s'ajouteront à la dotation initiale départementale. Ces moyens permettront :

- d'offrir aux directeurs du temps supplémentaire pour piloter les projets ;
- d'associer les enseignants à la conduite du projet ;
- de proposer des temps de formation spécifiques et organisés selon les demandes des équipes;
- de mettre à la disposition des équipes pédagogiques des crédits permettant la réalisation des projets.

Des partenaires nationaux (INSpé, CANOPÉ, laboratoires de recherche) et internationaux seront associés au développement des projets.

Le plan « Marseille en grand » comporte également un volet second degré avec l'ouverture, à la rentrée prochaine, de vingt micro-structures supplémentaires ; il s'agit d'un effort sans équivalent au niveau national.

L'objectif de ces microstructures est de proposer une solution de scolarisation à des jeunes décrocheurs ou décrochés de 14 à 25 ans en vue de l'obtention d'un diplôme et de la poursuite d'études, en lycée ou dans le post-bac. 465 élèves seront accueillis à terme. Les moyens engagés par l'État sont considérables pour donner à ces jeunes une seconde chance et les accompagner vers la réussite.

Les établissements concernés sont les suivants :

- les collèges Germaine Tillion, Sylvain Menu, Thiers, Dumas, Versailles, Manet, Rosa Parks et Vallon des Pins, Puget et Barnier;
- les lycées professionnels Poinso-Chapuis, Caillié, La Calade, La Viste, Colbert, L'Estaque et La Floride;
- les lycées généraux et technologiques Perier, Daumier et Saint-Exupéry.

L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES

La démocratie scolaire se vit à travers l'engagement des élèves et leur participation aux différentes instances de l'établissement. Essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance, elles permettent aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du collège ou du lycée, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage.

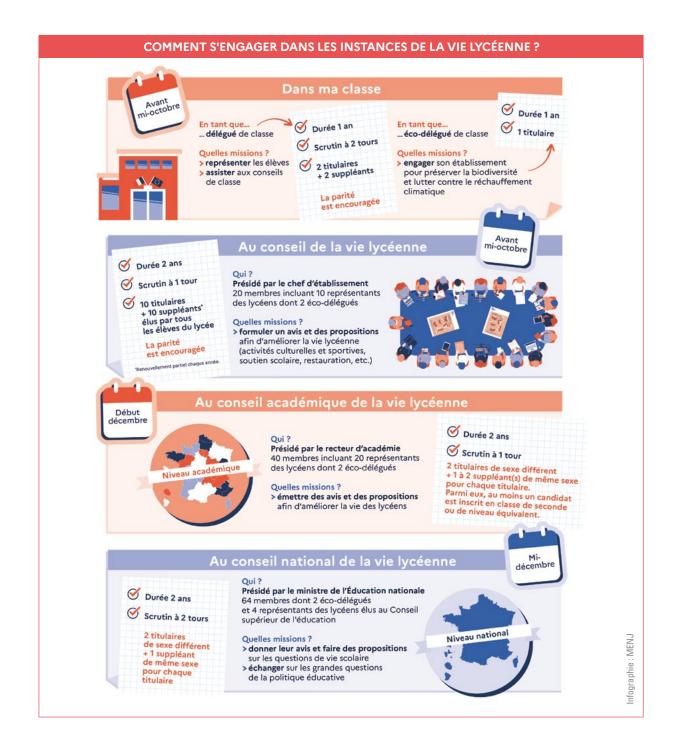
SUSCITER L'ENGAGEMENT CITOYEN DÈS LE COLLÈGE

Chaque collège dispose d'un Conseil de vie collégienne (CVC) qui réunit les représentants de l'ensemble de la communauté éducative. Il s'agit de développer des démarches de coopération entre pairs (médiation par les pairs, tutorat des 3° vers les 6°), centrées sur le

collectif pour favoriser le respect mutuel et le sentiment d'appartenance (« journée de la différence », « year book », « mur d'expression »...).

CONFORTER L'IMPLICATION DES LYCÉENS

Désormais 4 à 5 élus au Conseil de vie lycéenne (CVL) siègent au conseil



d'administration où ils ont un rôle essentiel dans la mise en adéquation de la politique éducative avec les attentes des élèves comme par exemple : les horaires d'ouverture du CDI ou la diffusion d'informations sur l'environnement numérique de travail.

L'engagement des élèves s'inscrit également dans le développement de la vie sociale, culturelle et sportive mais également dans le développement durable. Depuis 2020, cet engagement est renforcé rendant l'élection des éco-délégués obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et en l'encourageant en CM1 et en CM2.

ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER L'EXPRESSION DES ÉLÈVES

Apprendre à rechercher des sources fiables, à aiguiser son esprit critique et à se forger une opinion constituent des compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable.

À la suite des premières journées dédiées à ces thématiques, les élèves élus ont pu expérimenter leur sagacité journalistique en enregistrant leur première émission de webradio (www. ac-aix-marseille.fr/lancement-de-lawebradio-du-cavl-au-college-camprad-aix-en-provence-123310)

Les élus ont également pris l'initiative de solliciter leurs établissements pour mettre en lumière l'importance du travail au quotidien de la lutte contre le harcèlement : minute de silence, heure de vie de classe, projets de classe, ou toute autre initiative permettant d'impliquer chaque personne de la communauté éducative a été proposée au nom du CAVL.

Concernant la réforme du baccalauréat, les élus ont participé à de nombreuses réunions avec leurs CVL de circonscription pour avoir un maximum de retours sur cette nouvelle version ainsi que sur les aménagements en lien avec le COVID-19.

LE CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE (CAVL)



Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), renouvelé à l'automne 2020, s'est notamment engagé en 2021 dans la lutte contre les violences et les discriminations. Nombre de ces membres sont également en formation pour devenir ambassadeurs contre le harcèlement. Une webradio a vu le jour pour permettre aux élus de partager leurs travaux et réflexions avec le reste de l'académie. A travers le CNVL, les deux représentants de

l'académie ont plusieurs fois échangé avec le Ministre en visioconférence. Le CAVL s'est réuni pour présenter différents projets à monsieur le recteur mais aussi pour discuter de la réforme du baccalauréat et de ses aménagements en raison de la crise sanitaire. Cet échange a permis à la fois de mieux comprendre les mesures prises au niveau national et de faire remonter les avis des lycéens par rapport à ces mesures. Enfin, la CAVL a soutenu pour la première fois un appel à projet en faveur des Conseils de la Vie Collégienne, permettant aux élèves de collèges et à leurs référents de mettre en œuvre des initiatives sur plusieurs thématiques : éducation à l'esprit critique, aux médias et à l'information, développement durable, vie collégienne, etc.

Enfin, c'est un travail régulier qui a amené le CAVL, avec l'aide de l'association AROEVEN, à relancer les formations à destination des Maisons des Lycéens, formations inter-lycées très riches en échanges et acquisition de compétences.

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT EN IMPLIQUANT LES ÉLÈVES

Le droit à une école sans harcèlement a été réaffirmé par la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire

« Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage.

Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. »

« Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyber harcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves. » Art. L. 111-6. Code l'éducation

Depuis septembre 2021 le programme pHARe, Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect est déployé dans les écoles et collèges.



Il comprend un programme d'actions à destination de tous les acteurs de la communauté éducative : personnels, élèves et familles.

Poursuivre la dynamique partenariale avec les collectivités territoriales

- 3 objectifs en direction des EPLE :
- soutenir la réussite éducative et l'excellence :
- développer l'esprit d'entreprise ;
- promouvoir les valeurs de la République.
- 3 dispositifs facilitent l'accès à la culture et à l'engagement lycéen :
- subventionner les EPLE grâce au dispositif « INitiatives Éducatives Scolaires » (INES) (Région);
- mettre à destination des jeunes le support numérique multiservices « e-pass jeunes » (Région) et la carte Collégien de Provence (CD13);
- associer 100 apprentis, lycéens, étudiants (15-25 ans) au Parlement régional de la jeunesse de la Région Sud :
- encourager les lycéens à s'impliquer dans la mission d'écoambassadeur (dispositif Région)
- accompagner l'animation des Maisons des lycéens (AROEVEN).

L'état de l'académie 2022-2023

Un des vecteurs de prévention est l'engagement des élèves : en devenant ambassadeurs dans leurs établissements, les élèves deviennent acteurs de prévention en participant à la sensibilisation de leurs pairs encadrés par des référents adultes.

Cette thématique est l'une des préoccupations constantes des élus du CAVL depuis 6 ans. Aussi, l'académie d'Aix-Marseille s'est engagée dans des formations « ambassadeurs lycéens et collégiens » avec le délégué académique à la vie lycéenne (DAVL) et les élèves élus au CAVL.

Des élus du CAVL ont participé à la co-animation avec les référents dans les formations, notamment à travers l'utilisation de l'outil théâtre forum : ils ont écrit et joué des saynètes devant leurs pairs pour les engager dans une réflexion et un changement de posture en tant que témoins ou autres acteurs du harcèlement.

Ce sont 300 élèves par an qui deviennent ainsi ambassadeurs dans leurs établissements avec pour objectif de sensibiliser leurs pairs : évènement ponctuel, actions auprès d'autres classes et de la communauté éducative de leur établissement et éventuellement auprès des établissements de leur réseau. Cette action démultiplie le travail mené par les adultes, en diffusant une culture commune afin de prévenir, repérer et prendre en charge au plus tôt les situations de harcèlement.

2 temps forts du programme pHARe :

- La journée nationale « Non au harcèlement » : le 1er jeudi après les vacances de la Toussaint.
- Le prix « Non au harcèlement », qui a pour objectif la réalisation de supports de communication, affiche ou vidéo, accompagnant le projet de lutte contre le harcèlement qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Ces actions mobilisent les équipes pédagogiques, valorisent le travail réalisé par les élèves et l'engagement des établissements à prévenir toutes formes de violences.

Pour l'édition 2022, le jury académique a reçu 86 productions ; les lauréats académiques sont visibles sur le site académique.

Par ailleurs, deux numéros verts sont mis à la disposition de tous :

 - 3020 : pour signaler une situation de harcèlement et obtenir un accompagnement par un référent stop harcèlement.



- **3018** : pour les situations de cyberviolences et de cyber harcèlement.

Un numéro d'appel académique complète ce dispositif : **04 42 91 75 00.**

À partir de l'activité d'écoute et d'expertise des plateformes d'appels dédiées aux familles et aux élèves, les référents nommés par le recteur s'emploient à veiller à l'application des protocoles de traitement et accompagnent les familles et les établissements dans la résolution des situations.



Retrouvez les lauréats académiques du prix « Non au harcèlement » sur le site académique : https://www.ac-aix-marseille.fr/9eme-edition-du-prix-academique-non-au-harcelement-123647



L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

L'égalité filles-garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation (articles L.121-1 et L. 312-17-1).

L'une des missions essentielles de l'École est donc de garantir l'égalité des chances entre les filles et les garcons en :

- favorisant la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation ;
- assurant la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes.

L'enjeu majeur de l'égalité filles-garçons est de construire une société plus égalitaire où chacun et chacune peut se projeter, se construire en se dégageant des injonctions liées au genre.

L'enjeu pour le système éducatif est que chaque membre de la communauté éducative prenne conscience des biais auxquels sont soumis ses pratiques et puisse les corriger pour adopter et mettre en œuvre une pédagogie plus égalitaire.

Depuis octobre 2018, des référents égalité filles-garçons ont été nommés dans les établissements du second degré.

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ET LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par

son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre

Article L. 111-1 du Code de l'édu-

ces valeurs.

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui.

Les contestations du principe de laïcité dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire appellent une réponse ferme et unifiée au regard des grands principes du droit.

Suite aux attentats de janvier puis de novembre 2015, les équipes pédagogiques se sont fortement mobilisées. Durant l'année scolaire 2017-2018, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a mis en place un dispositif spécifique pour assurer une bonne application du principe de laïcité et veiller à son respect dans les écoles et les établissements.

Ce dispositif, qui vise à apporter un soutien et un accompagnement aux professeurs, aux personnels d'éducation ainsi qu'aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, comporte trois éléments:

- un conseil des sages de la laïcité composé d'experts pour préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux;
- une équipe nationale Valeurs de la République qui apporte un soutien opérationnel aux équipes académiques laïcité et fait religieux;
- les équipes académiques Valeurs de la République chargées de former les personnels, de leur apporter un appui concret et de répondre aux situations d'atteinte à la laïcité.

Depuis janvier 2019, les missions de ces équipes ont été élargies et concernent aussi le traitement des actes de racisme et d'antisémitisme.

L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

L'équipe académique Valeurs de la République a deux missions :

accompagner les équipes éduca-

tives dans la transmission des valeurs de la République par le conseil et la formation :

• accompagner et soutenir les personnels victimes d'atteintes dans le cadre de leurs fonctions, en lien avec le carré régalien réuni autour du recteur.

L'équipe académique Valeurs de la République est placée sous la responsabilité directe du recteur d'académie qui a défini sa composition en veillant à la complémentarité des fonctions et des expertises de ses membres.

Son action est coordonnée par le référent laïcité de l'académie afin qu'elle puisse remplir les missions qui lui sont confiées :

- prévenir les atteintes à la laïcité à travers la formation statutaire des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;
- soutenir les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements :
- recueillir les faits en cas d'atteinte à la laïcité ou de faits relevant du racisme ou de l'antisémitisme dans le cadre scolaire.
- **réagir rapidement** en se déplaçant sur site en cas de dérives graves ;
- favoriser une analyse objective des situations d'atteinte au principe de laïcité à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène;
- proposer des réponses appropriées à la gravité des situations signalées.

En cas d'atteinte aux valeurs de la République au sein d'une école ou d'un établissement, l'équipe académique peut être saisie par le chef d'établissement, l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou encore l'autorité académique.

Par ailleurs, afin de permettre aux enseignants et à tous les personnels de faire part d'une situation dont ils ont été témoins ou d'une difficulté qu'ils rencontrent, une adresse électronique leur permet de contacter directement l'équipe académique laïcité. Une plateforme nationale permet aussi aux membres des communautés scolaires de saisir directement le ministère sur une situation particulière.

Au-delà des premiers conseils, recommandations et informations pratiques, si la situation le nécessite, l'équipe académique Valeurs de la République, en lien avec le chef d'établissement, peut se rendre sur place pour évaluer la situation, proposer et mettre en œuvre un accompagnement adapté.

Les membres de l'équipe participent à la formation des personnels et peuvent proposer et animer des groupes de travail spécifiques rassemblant des enseignants formateurs, des personnels d'encadrement, des universitaires et chercheurs ainsi que des partenaires reconnus pour leur expertise.

À compter de la rentrée 2021 et durant les quatre prochaines années, la totalité des personnels de l'académie doit être formée à la laïcité et aux valeurs de la République dans le cadre des engagements du ministre pris à l'issue du grenelle de l'éducation. 43 formateurs académiques sont déployés auprès des personnels du premier et du second degrés mais aussi des personnels des services administratifs autour de ces question.

LES MISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Trois chargés de missions accompagnent et forment les personnels de l'académie sur plusieurs thématiques :

- esprit critique ;
- valeurs de la République ;
- éducation aux médias et à l'information.
 Il est possible de les solliciter pour intervenir sur ces différents sujets, ou en passant par le Plan académique de formation (PAF).

Les groupes de travail thématiques peuvent intervenir dans les établissements, à la demande des personnels d'encadrement, pour apporter un appui méthodologique et déployer des ressources, sous la forme de stages de formation. Ils portent sur les thématiques suivantes :

· Esprit critique et sciences

Comprendre les différents enjeux de la distinction entre croyances, connaissances et opinions, argumentation, débat, raisonnement, biais cognitifs, métacognition, analyse et tri de l'information scientifique.

· Éthique et déontologie de l'enseignant

Permettre aux enseignants de maîtriser la démarche critique dans leur propre pratique professionnelle pédagogique en facilitant la construction de leur autorité et de leur déontologie professionnelle.

• Questionner et fabriquer l'information Éduquer les élèves aux médias.

Atelier démocratique pour une expression réflexive

Améliorer le climat scolaire en permettant aux enseignants de mettre en place un cadre sécurisant pour inciter les élèves à débattre de questions universelles et à construire une pensée autonome.

· Mémoires et citoyenneté

Agir au présent contre les intolérances, lutter contre le racisme et l'antisémitisme en utilisant l'histoire et en découvrant les lieux de mémoire.

Faits religieux et croyances des élèves

Aider les enseignants à répondre aux interrogations de leurs élèves et à construire chez eux une culture universaliste du fait religieux.



 Saisir l'équipe académique Valeurs de la République : eavr@ac-aix-marseille.fr
 Téléphone : 04 42 91 71 64

Saisir la plateforme nationale Valeurs de la République :

https://eduscol.education.fr > Disciplines et thématiques

 Citoyenneté et valeurs de la République > Agir contre le racisme et l'antisémitisme > Formulaire en ligne "Valeurs de la République"

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE VIE SCOLAIRE

L'ÉQUIPE MOBILE ACADÉMIQUE DE SÉCURITÉ (EMAS)

Mesure phare du plan de sécurisation des établissements scolaires mis en œuvre en 2009, l'EMAS (ou EMS au niveau National) fait aujourd'hui partie intégrante du paysage éducatif académique. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action du carré régalien.

L'EMAS accompagne les équipes afin de restaurer la confiance et le dialogue et de conforter l'autorité dans les établissements en proie aux tensions. Les actions entreprises sont adaptées à chaque contexte : intervention, analyse des situations entrainant des tensions ou des violences, formation de la communauté éducative, renforcement de l'organisation en matière de sécurité, participation à l'élaboration du diagnostic de sécurité, suivi du traitement des préconisations en lien avec les collectivités territoriales, aide à la mise en place d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) « intrusion »...

Elle a réalisé plus de 3000 interventions dans les établissements des premier et second degrés de l'académie en 2020-2021, articulées autour de 3 axes principaux : l'accompagnement, la sécurisation et la prévention, auxquels s'ajoute le travail en partenariat intra et interinstitutionnel.

Ateliers de prévention / sensibilisation proposés aux élèves en 2020-2021					
Intitulé	Nombre	Élèves			
Sensibilisation aux usages d'internet/ réseaux sociaux, incivilités, violence et harcèlement, infractions en milieu scolaire, empathie, jeux dangereux, prévention des conduites addictives	173	5 994			

· Actions de sensibilisation et de formation

Répartition	n des interventions et en 2020-		ontré p	ar l'EM	AS
	Intitulé	Interventions		Public	
	Conseils aux établissements	594			
	Évaluation/Planification 1 369				
Accompagnement	et soutien Entretien éducatif/ Médiation Sécurisation / Ilotage/	33 %			
		64			
Sécurisation	Abords / Conseil	196	6,5 %	-	
	Diagnostics de sécurité	194	6,5 % -		
Accompagnement Assistance/Écoute et soutien 192 73 % 4 586 Entretien éducatif/ Médiation 64 Sécurisation Sécurisation / Ilotage/ Abords / Conseil de discipline / Entretien Diagnostics de sécurité 194 Formation / information 3	9 366	67 %			
	Information groupe, autres	40			
Partenariat / représentation		207	7 %	-	
Total		3 032		13 952	



Formations proposées aux personnels en établissement en 2020-2021					
Type de formation	Intitulé	Heures	Personnels		
Plan académique de formation (PAF)	Gestion de crise - Lutte contre le harcèlement	54	120		
Hors plan académique de formation (PAF)	Professionnalisation Vie Scolaire - Enquête locale de climat scolaire (ELCS) Sensibilisation au harcèlement - Usage Responsable du numérique - Infractions en milieu scolaire	21	125		
Total		75	245		

L'OFFRE D'HÉBERGEMENT : DEMI-PENSION ET INTERNAT



À la rentrée 2021, les 56 internats de l'académie scolarisent 5007 élèves dans le second degré, 283 collégiens, 4612 lycéens et 112 élèves en EREA. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes en totalisent 23 sur 56.

LES INTERNATS D'EXCELLENCE

Le label "Internat d'excellence" est créé pour encourager et développer la politique de revitalisation de l'internat.

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des

formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

Trois options sont distinguées au sein de ce label :

- résidences thématiques ;
- internats d'excellence ;
- internats du pro.

Le cahier des charges définit les critères d'évaluation et de labellisation des projets d'internat du XXIe siècle, propose des exemples d'actions et de partenariats pour chacune des trois options du label, précise le processus de labellisation et les modalités de candidature et fixe les conditions de sélection des demandes de cofinancement du Plan de relance pour les internats d'excellence.

11 établissements de l'académie sont labellisés internat d'excellence :

- dans les Alpes-de-Haute-Provence : la cité scolaire André Honnorat de Barcelonnette et le lycée Pierre-Gilles de Gennes de Digne-les-Bains.
- dans les Hautes-Alpes : le collège Les Hautes Vallées de Guillestre, la cité scolaire Honoré Romane de Embrun et le lycée professionnel Sévigné de Gap.
- dans les Bouches-du-Rhône : le lycée Latécoère d'Istres, le lycée professionnel Les Alpilles de Miramas, le lycée polyvalent Marseilleveyre de Marseille et le collège Van Gogh d'Arles.
- dans le Vaucluse : le lycée polyvalent Victor Hugo de Carpentras et le lycée polyvalent Lycée de l'Arc d'Orange.

LE SERVICE DE DEMI-PENSION

Dans l'académie, le service de demipension est très sollicité (58,2%), notamment au collège (68%).

Effectifs d'élèves (sous statut scolaire) du second degré public à la rentrée 2021, répartis par mode d'hébergement Demi-pensionnaire Externe Interne Total effectifs % effectifs % effectifs % effectifs Collège 80 913 37 816 119 012 68,0 31,8 283 0,2 233 62,3 29 7,8 112 29,9 374 Lycée 33 490 47,8 35 302 50.4 1 263 70 055 1,8 17 662 5 830 33,0 8 483 48,0 3 349 19,0 Total 120 466 58,2 81 630 39,4 5 007 2,4 207 103

Collège: y compris SEGPA - Lycées: y compris Sections d'enseignement professionnel (SEP) et Post-bac - LP: y compris Sections générales et technologiques (SGT) et Post-bac. Source: BCP, hors apprentis et insertion y compris EREA.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Les enseignants y disposent de conditions particulières d'exercice permettant notamment de faciliter le travail collectif et la formation continue. La politique de l'éducation prioritaire repose sur des principes clairement affirmés : une priorité pédagogique, le soutien du travail en équipe, de la réflexion et de la formation, un accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier et l'aide au pilotage des réseaux.

La mission académique éducation prioritaire (www.pedagogie.ac-aix-marseille. fr/educationprioritaire) accompagne la mise en œuvre de cette politique en s'appuyant notamment sur un plan académique de formation dédié aux enseignants, coordonnateurs et pilotes de l'éducation prioritaire ainsi que sur une équipe de formateurs académiques éducation prioritaire en charge de son déploiement.

Les réseaux d'éducation prioritaire peuvent s'appuyer sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui offre des repères fiables et solides pour élaborer le projet de réseau qui définit les actions pédagogiques engagées.

L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire (33 REP+ et 29 REP) et compte 255 établissements et écoles en REP+ et 201 en REP, soit un total de 456 en réseaux d'éducation prioritaire. La majeure partie des établissements et écoles concernés sont situés dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Les réseaux sont composés d'écoles primaires dont les équipes travaillent ensemble et en étroite collaboration avec leur collège « tête de réseau ».

- les REP+ concernent les quartiers ou les secteurs qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales;
- les REP regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus importantes que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

En 2021-2022 dans l'académie d'Aix-Marseille, 22,1 % des écoliers et 22,3 % des collégiens, soit 97 539 élèves, étaient scolarisés en éducation prioritaire.



Vous trouverez la liste des réseaux et des personnels ressources sur le site académique consacré à l'éducation prioritaire :

www.pedagogie.ac-aix-marseille. fr/jcms/c_53966/fr/accueil

Nombre d'écoles et d'établissements en éducation prioritaires REP et REP+ à la rentrée 2021							
	Premier degré public		Collèges publics			Total 1er degré	
	REP+	REP	Total 1er degré	REP+	REP	Total 2 nd degré	et 2 nd degré
Alpes-de-Haute-Provence		5	5		1	1	6
Hautes-Alpes		6	6		1	1	
Bouches-du-Rhône	190	135	325	27	20	47	372
Vaucluse	32	26	58	6	7	13	71
Total général	222	172	394	33	29	62	456

Source : dénombrement des établissement RS 2021

REPARTITION DES EFFECTIFS D'ELEVES EN EDUCATION PRIORITAIRE* EN 2021-2022						
Premier degré public			Collèges publics			
(5	sur public et privé	,	(sur publics et privés sous contrat total)			
REP+	REP	NON éduc prioritaire	REP+	REP	NON éduc prioritaire	
ŤŤ	ŤŤ	ŤŤ	ŤŤ	ŤŤ	ŤŤ	
13,5%	8,6%	77,9 %	11,3%	11%	77,7 %	

^{*}Hors éducation accompagnée

DANS L'ACADÉMIE

La cité éducative est un programme contributif pour renforcer la coordination entre les acteurs de chaque territoire et éviter les ruptures de parcours et de prise en charge. Elle concerne les jeunes de 0 à 25 ans, les établissements en éducation prioritaire et en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), sur tous les temps de l'enfant et des plus grands temps scolaires, péri et extra scolaires.

Ce projet est largement porté par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Des financements dédiés sont apportés par le ministère de la Ville et s'articulent avec des financements de différents contributeurs institutionnels. Les cités éducatives incarnent une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, préfecture et Éducation nationale, et les collectivités, communes et métropole, le Conseil départemental et le Conseil régional, ou encore la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Agence régionale de santé (ARS), les associations, les habitants, les parents.

Les cités éducatives ne sont pas un dispositif de plus, il s'agit d'une démarche visant à créer les conditions d'une meilleure coordination des ressources et dispositifs existants afin de faire vivre des territoires à haute qualité éducative.

· Onze territoires sont en cité éducative dans l'académie d'Aix-Marseille

Depuis septembre 2019, le programme « cité éducative » est mis en œuvre dans l'académie d'Aix-Marseille, date de la labellisation des cinq premières cités éducatives : trois à Marseille, une à Port de Bouc et une à Avignon.

En septembre 2021, trois nouveaux territoires ont été labellisés : Miramas, Vitrolles et Carpentras.

toires ont été labellisés « cité éducative » à Marseille.

Dans l'académie, une attention toute particulière a été portée à la question des ressources humaines afin de garantir un suivi très régulier.

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)

Des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) sont créés pour introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens. Ils concernent les écoles et établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés.

L'académie d'Aix-Marseille expérimente ce dispositif depuis la rentrée 2021.

· Les objectifs des contrats locaux d'accompagnement

La mise en place des contrats locaux d'accompagnement répond à deux objectifs:

- mieux tenir compte des contextes locaux et apporter une réponse aux difficultés des territoires ruraux et périphériques ;
- répondre à la problématique des écoles orphelines et de certains lycées professionnels.

· La concertation autour des contrats locaux d'accompagnement

Cette création fait suite à des rencontres avec différents acteurs de terrain de élus. Les formes et modalités précises de l'accompagnement font l'objet d'une concertation dans le cadre du dialogue social régulièrement conduit avec les représentants des personnels, et plus généralement dans le cadre du Grenelle de l'Éducation.

· Une dynamique pour renforcer la lutte contre les inégalités

L'objectif des CLA est de mieux prendre en compte la diversité des territoires et des publics par une approche fine du terrain et avec des moyens gradués.

DÉDOUBLEMENT DES **CLASSES DE CP, CE1 ET GS** EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) a été effectué progressivement depuis la rentrée 2017.

Afin de conforter l'impact sur la réussite des élèves, cette mesure a été étendue aux classes de Grande section de maternelle en éducation prioritaire depuis la rentrée 2020.

L'objectif est d'atteindre 24 élèves pour toutes les classes de Grande section, CP et CE1.

Nombre d'établissements publics en CLA par département à la rentrée 2022				
Département	École	Collège	Lycée (LP et LEGT)	
Alpes-de-Haute-Provence	1	-	-	
Hautes-Alpes	2	-	-	
Bouches-du-Rhône	33	4	13	
Vaucluse	3	8	4	
Total général	39	12	17	

LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



LA FORMATION CONTINUE
DES PERSONNELS DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
COMME VECTEUR
D'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

· Aix-Marseille installe son École académique de la formation continue (EAFC) et s'appuie sur un nouveau schéma directeur 2022-2025

Conformément aux engagements pris par le ministère à l'issue du Grenelle de l'Éducation et prenant appui sur le nouveau schéma directeur de la formation continue, l'EAFC d'Aix-Marseille est créée.

La loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance », avait déjà retenu pour les enseignants une formation obligatoire (Art 50). Cette évolution majeure a donné lieu à une modification du code de l'éducation.

La formation initiale et continue de tous les agents de l'Éducation nationale constitue une priorité clairement affirmée.

Au sein de l'EAFC, une approche ambitieuse et pragmatique est privilégiée dans la construction et la mise en œuvre du plan de formation. L'intégration effective des personnels du 1er degré dans le périmètre de l'EAFC, l'identification de parcours de formation renforcés, accompagnés et certifiés, le renforcement de partenariat INSPÉ, CANOPÉ, sont autant de leviers majeurs qui sont désormais intégrés dans la structuration de l'offre de formation de cette nouvelle EAFC.

La formation continue est d'abord un outil fonctionnel d'aide à la prise en compte des priorités nationales et d'accompagnement des réformes au service des élèves, des enseignants et de l'ensemble des agents qui œuvrent

collectivement au service de notre système éducatif.

La formation continue est aussi un formidable outil de développement professionnel. La personnalisation des parcours, les formations de proximité mais aussi le développement du Compte personnel de formation (CPF), sont à ce titre valorisés.

Dans ce contexte, l'ingénierie de formation évolue et laisse une part conséquente à l'expression des besoins des formés, (exploitation d'une démarche qualité, formation entre pairs, recherche collaborative, accompagnement de projets visant à lutter contre la précarité et la grande pauvreté en établissements scolaires, labélisation de « territoires apprenants », plan de formation de réseaux, etc.).

Cette dernière modalité de formation issue des échanges en réseaux fait

désormais partie intégrante du paysage de l'académie. Elle s'appuie sur l'expression des attentes réelles du terrain et permet d'avancer vers l'installation de véritables réseaux apprenants. La démarche collective concertée intègre donc de nouvelles attentes : Valeurs de la République, usages du numérique, perfectionnement des pratiques professionnelles, développements professionnels de agents, cadres, personnels « Jeunesse et sports », sont autant de piliers sur lesquels les priorités de formation viendront se décliner.

Un volet innovation (porté par la Cellule académique Recherche Développement Innovation et Expérimentation [CARDIE]) et un autre dédié aux personnels d'encadrement (formation statutaire, continue et préparation aux concours) sont tous deux également pilotés par l'EAFC.

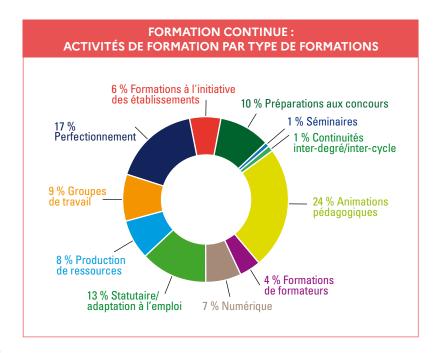
L'EAFC, en charge de coordonner ce travail stratégique majeur, veille à associer à la réflexion tous les acteurs concernés : IA-DASEN, corps d'Inspections, conseillers techniques, l'ensemble des prescripteurs et partenaires, l'INS-PÉ, CANOPÉ, mais aussi la MGEN ou la MAIF, les membres du conseil académique de formation (CAF), ainsi que les différents acteurs qui contribuent à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation, au premier rang desquels se situent les écoles, établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), réseaux et leurs usagers.

LA FORMATION INITIALE CONSTRUITE AUTOUR DU PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC L'INSPÉ

Les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), désormais plus professionnalisants, organisent la formation des professeurs, CPE, psychologues de l'EN (1er et 2nd degrés) et garantissent à tous une offre de qualité notamment recentrée sur la transmission des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Le ministère employeur (le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse) et le ministère formateur (le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) sont garants conjointement du haut niveau de formation des professeurs.

Les INSPÉ permettent notamment aux étudiants de préparer un master Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) tout en préparant les concours de recrutement de l'Édu-



cation nationale désormais positionnés en fin de M2.

L'établissement public local d'enseignement (EPLE) ou l'école, support des stages d'observation et de pratique accompagnée (pour les étudiants) ou en responsabilité (pour les fonctionnaires stagiaires et alternants), sont des acteurs majeurs de cette formation en alternance qui articule des enseignements théoriques et pratiques pour une entrée progressive dans le métier.

Les futurs professionnels de l'éducation y apprennent également à développer des méthodes pédagogiques innovantes et entretiennent un lien permanent avec la recherche. Depuis la rentrée scolaire 2021, des contrats d'alternants à tiers-temps en écoles ou EPLE sont proposés par le rectorat et structurent une partie des maquettes du master MEEF rénové.

LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE



UN CADRE RÉGIONAL POUR LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Depuis le 1er mars 2020 a été créée la Direction régionale académique du numérique éducatif (DRA-NE), qui exerce les missions suivantes :

- impulser et accompagner la transformation numérique ;
- assurer la mise en œuvre du service public du numérique éducatif notamment en organisant :
- la formation des personnels au et par le numérique ;
- l'assistance des établissements scolaires et des personnels ;
- assurer le lien avec les collectivités territoriales dans la mise en place de l'écosystème numérique;
- administrer l'offre de services du numérique éducatif ;
- développer les expérimentations et assurer le lien avec la recherche ;
- organiser l'observation et l'évaluation des pratiques numériques.

Le service régional du numérique éducatif est placé sous la responsabilité du conseiller du recteur de région académique chargé du numérique éducatif, en sa qualité de directeur du service, situé au rectorat de l'académie de Nice, et du conseiller du recteur de l'académie d'Aix-Marseille chargé du numérique éducatif, en sa qualité de directeur adjoint, situé au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Trois sous-directions ont été mises en place : services numériques et socle, recherche et développement, et soutien et accompagnement.

Pour déployer la stratégie, la Direction régionale académique du numérique éducatif s'appuie sur une organisation en réseau :

- les IEN en charge du numérique désignés par les IA-DASEN travaillent en relation avec la DRANE;
- les chargés de mission interviennent comme animateurs pédagogiques de

proximité dans le cadre des réseaux et assurent le suivi de dossiers spécifiques ;

- les Interlocuteurs académiques au numérique (IAN) et les Interlocuteurs numériques des lycées professionnels (INLP) assurent des missions d'information, d'impulsion et de coordination en matière d'usages du numérique dans leur discipline en lien avec les inspecteurs et la Direction du numérique éducatif du ministère;
- les Enseignants Référents pour les Usages du Numérique (ERUN) dont le travail est coordonné par les IEN numériques, contribuent à développer des usages pertinents et responsables du numérique;
- les webmestres des sites pédagogiques et thématiques sont un relai important du réseau numérique académique;
- les référents numériques des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), désignés par chaque chef

L'état de l'académie 2022-2023

d'établissement aident à la mise en œuvre de la politique académique au niveau local.

LES SITES

Le site académique « Le numérique éducatif » www.pedagogie.ac-aix-mar-seille.fr/numerique-educatif met en valeur les actions menées dans le domaine du numérique à destination des enseignants, élèves et familles.

L'académie accompagne la mise en place de sites disciplinaires et thématiques des services académiques.

Les sites répondent aux quatre objectifs prioritaires suivants : informer, mettre à disposition des ressources scientifiques et pédagogiques, promouvoir l'animation académique et permettre des échanges. Les ressources pédagogiques sont organisées en fonction des cycles de la scolarité obligatoire. Les 21 sites de réseaux font connaître l'actualité et valorisent les projets pédagogiques des réseaux de l'académie : https://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/etablis/index.php

Cartographie des sites disciplinaires et thématiques				
Nombre de sites pédagogiques	98			
Nombre de sites de réseaux académiques	21			
Articles de contribution et ressources pédagogiques	169 140			
Nombre de documents publiés	101 476			
Nombre de membres	31 302			
Nombre de pages vues par jour	2 551 633			
Nombre de téléchargements par jour	600 926			
Nombre de visiteurs uniques par jour	52 887			

LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

La formation des enseignants et des cadres

Le Plan académique de formation numérique (PAFN) met l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements, la prise en main des outils, l'intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, la sensibilisation à la culture numérique et aux usages responsables du numérique.

Les formations comportent une partie distancielle sur la plateforme Magistère, prolongeant ainsi le temps de formation en présentiel.

Le groupe de formateurs AdNUM rassemble des enseignants reconnus par les inspections disciplinaires :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/adnum

Le Plan académique de formation numérique accompagne le déploiement des équipements et des ressources numériques conduit par les collectivités territoriales. Depuis la rentrée 2021-2022, les collèges du Vaucluse bénéficient de formations spécifiques en lien avec le nouvel environnement numérique de travail (l'ENT @ucollege84) et les nouveaux outils numériques. Dans les autres départements les formations d'établissement se poursuivent au plus près des besoins exprimés par les équipes pédagogiques en fonction des dotations attribuées par les Conseils départementaux.

· L'hybridation

L'hybridation est un dispositif basé sur une ingénierie de formation combinant le mode distanciel et présentiel qui s'appuie sur un environnement numérique. La volonté de l'académie est d'accompagner les cadres, les formateurs et les enseignants dans la mise en place de formation et d'enseignement hybrides.

Une cellule académique co-pilotée par la DRANE et l'Ecole académique de la formation continue (EAFC) est mise en place. Elle permet, en étroite collaboration avec les doyens des corps d'inspection, de :

- créer un portail unique donnant accès à tous les acteurs de terrain aux ressources, actualités, travaux de recherche:
- accompagner les formateurs et les enseignants dans le déploiement de l'hybridation en élaborant des contenus et en proposant des formations;
- mettre en place des rendez-vous périodiques sur l'hybridation pour échanger entre pairs et experts sur la thématique ;
- travailler en partenariat avec les laboratoires de recherche dans le cadre d'un GTNum national.

· La mise à disposition de ressources numériques pédagogiques

Les Banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) sont mises à disposition après inscription avec

l'adresse mél professionnelle pour les enseignants, et fonctionnent sur tout support. Les contenus sont en grande partie téléchargeables et adaptables pour une meilleure différenciation et répondre aux besoins de tous les élèves. Trois Banques de ressources numériques éducatives en français langue seconde (FLS) et français langue de scolarisation (FLSco), en italien et autres langues vivantes à plus faible diffusion, ainsi qu'en langues et cultures de l'Antiquité (LCA) concernent l'école, le collège et le lycée.

Plus d'informations:

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/brne

Le portail Eduthèque www.edutheque.fr est transféré à la rentrée 2022 sur le portail Lumni Enseignement. L'offre s'élargit avec un large éventail de ressources issues de l'audiovisuel public avec des vidéos, des audios, des pistes pédagogiques et des dossiers thématiques, mais également de nouveaux types de ressources (images, collections, quiz, etc).

Le ministère se porte garant du traitement des données à caractère personnel des enseignants et des élèves grâce au Gestionnaire d'Accès aux Ressources numériques (GAR).

L'accès au portail se fait :

- soit via le médiacentre pour les enseignants et les élèves (pour les enseignants ne disposant pas d'un ENT, ÉduGAR, médiacentre sans ENT, sera déployé à partir de la rentrée 2022);
- soit via le site https://enseignants. lumni.fr/ pour les enseignants (ouverture d'un compte avec l'adresse électronique professionnelle, possibilité de récupérer les données d'un ancien compte Éduthèque).

Plus d'informations:

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/

DANS LES LYCÉES

En lien avec la réforme des programmes du lycée général et technologique et du lycée professionnel, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur propose, depuis la rentrée 2019-2020, un dispositif visant l'acquisition des manuels scolaires numériques pour tous les lycées volontaires, avec le don d'une tablette tactile à chaque usager (lycéens et professeurs) pour en permettre la lecture sans nécessité d'une connexion permanente. Le choix des manuels numériques demeure de la responsabilité de chaque équipe éducative dans le strict respect de la liberté pédagogique et de

l'autonomie de l'établissement.

L'espace numérique éducatif ATRIUM met à disposition des élèves et des enseignants des lycées de la région de nombreux outils et services numériques. Sudorama, une nouvelle ressource, propose une offre numérique de contenus pédagogiques innovante et entièrement éditorialisée qui retrace l'histoire et la culture de la région Sud: plus de 500 documents audiovisuels préservés par l'INA, des années 1940 à nos jours, pour découvrir, comprendre et partager 80 ans d'histoire régionale. Plus d'informations:

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/atrium

ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATIQUE

Pour initier les élèves à la pensée informatique, les programmes des cycles 2, 3 et 4 prévoient un apprentissage du code et de l'algorithmique. Dans le prolongement de la scolarité obligatoire, des enseignements sont proposés en lycée depuis la rentrée 2019. Il s'agit de permettre à l'ensemble des élèves qui le souhaitent d'acquérir une meilleure maîtrise des logiques et des concepts mis en œuvre dans le domaine du numérique et de mesurer l'intérêt de l'informatique dans la formation qu'ils envisagent de suivre. L'enseignement de seconde « Sciences numériques et technologie » a pour objectif de donner une culture générale à l'ensemble des élèves des lycées généraux et technologiques. L'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » s'adresse aux élèves particulièrement intéressés par l'informatique.

Un site dédié:

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/ ensinfo

DES APPELS À PROJETS POUR LE PREMIER DEGRÉ

• « Label Écoles numériques 2020 »

L'objectif de ce plan est de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes de moins de 3500 habitants. Les projets ont été retenus lors du comité de pilotage de décembre 2020 et concernent 47 écoles des 4 départements de l'académie.

« Socle numérique pour les écoles élémentaires »

L'appel à projet SNEE a été proposé dans le cadre du Plan de relance du gouvernement. Il consiste à accom-



pagner financièrement 171 communes des 4 départements de l'académie dans l'acquisition d'un socle matériel et d'un ensemble de ressources déployées dans toutes les classes d'une école élémentaire.

TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Lancé en 2020, le dispositif des TNE est étendu à dix nouveaux départements, dont le département des Bouches-du-Rhône, depuis la rentrée scolaire 2021, grâce au programme d'investissements d'avenir (PIA4).

Cette transformation de l'enseignement par et au numérique, a pour objectif de répondre à deux impératifs majeurs :

- favoriser la mise en place d'un écosystème d'éducation numérique cohérent et performant,
- renforcer les aptitudes et compétences des enseignants pour accompagner cette transformation.

Les Territoires numériques éducatifs proposent un modèle d'accélération du numérique dans l'enseignement scolaire à la fois public et privé, de la maternelle au lycée. L'objectif est de traiter conjointement l'équipement, la formation, les ressources numériques éducatives et l'accompagnement à l'eparentalité.

Le dispositif mobilise :

- l'Éducation nationale : l'académie et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône;
- les collectivités territoriales : le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, les communes des Bouchesdu-Rhône et la ville de Marseille ;
- les 3 opérateurs nationaux : la Banque des territoires pour le financement, le Réseau Canopé pour une partie des formations et des ressources numériques

éducatives nationales, le groupement d'intérêt public (GIP), la Trousse à projets en charge de l'accompagnement des parents.

Pour plus d'informations :

- le lancement du Territoire numérique éducatif (TNE) des Bouches-du-Rhône :

www.ac-aix-marseille.fr/lancement-officiel-du-territoire-numerique-educatiftne-des-bouches-du-rhone-123590

• Présentation du projet TNE sur le site du Numérique éducatif :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/tne
• Le dispositif TNE :

https://tne.reseau-canope.fr/





L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)



L'éducation au développement durable est conçue comme une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture.

L'académie d'Aix-Marseille s'inscrit dans la dynamique « Agenda 2030 » inaugurée par l'ONU avec la publication, en 2015, des 17 objectifs de développement durable.

UNE ÉDUCATION ANCRÉE DANS TOUTES LES DISCIPLINES, TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

L'EDD est intégrée dans la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires. Elle a pour objectif de leur faire percevoir la complexité d'un monde qui repose sur l'interdépendance croissante des sociétés entre elles et avec le système Terre. Elle veut ainsi les former à devenir des citoyens capables de faire des choix raisonnés et d'adopter des comportements responsables.

LE LABEL «E3D»: ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le label École ou Établissement en démarche de développement durable est attribué aux écoles, aux collèges, aux lycées d'enseignement général et technologique et aux lycées professionnels, ainsi qu'aux Maisons familiales et rurales ou centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable.

Cette démarche des établissements labellisés prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au développement durable. L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques. Depuis la rentrée 2021, des référents EDD dans chaque réseau de l'académie ont pour mission de conseiller, et animer les actions de formation des éco-délégués, ils rendent compte de la réalité des territoires et des actions conduites sur les réseaux.

La commission de labellisation se réunit chaque année pour étudier les dossiers soumis et attribue le label «E3D» en prenant appui sur la charte de labellisation élaborée par l'académie.

156 établissements ont été labellisés au cours de l'année 2020-21, 214 ont déposé candidature et s'acheminent vers l'obtention d'une labellisation de territoire.



Retrouvez la carte des établissements labellisés en 2021 :

www.pedagogie.ac-aix-marseille. fr/jcms/c_55733/fr/accueil 02. Labellisation et dispositifs > Labellisation E3D > À la décou-

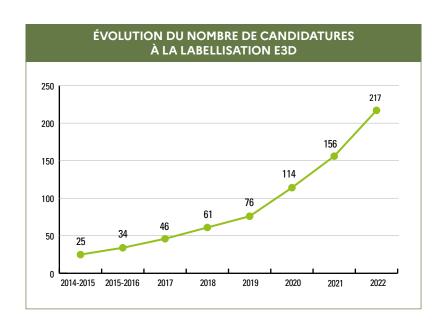
verte des E3D de notre académie







Remise des labels E3D lors du Congrès mondial de la nature le 10 septembre 2021.



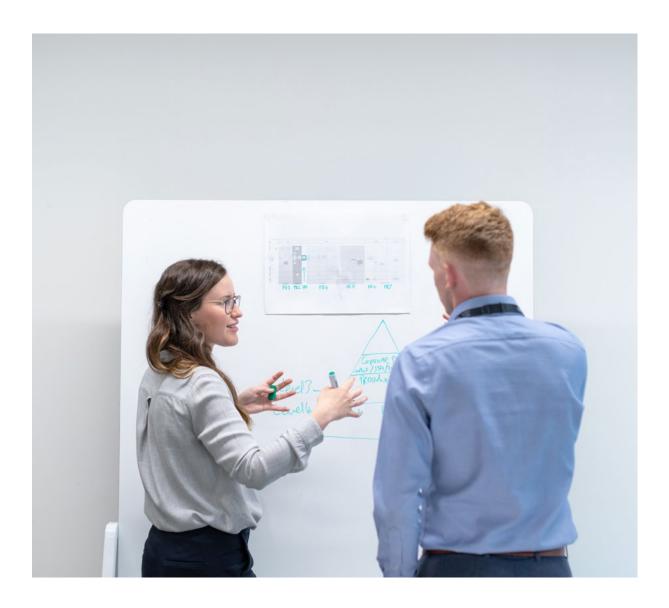




Retrouvez le palmarès académique du prix de l'Action éco-déléguée 2021-2022 :

www.ac-aix-marseille.fr/palmaresacademique-du-prix-de-l-actioneco-deleguee-2021-2022-123788

LE LIEN ÉDUCATION-ÉCONOMIE



Le lien éducation-économie se développe par la mise en œuvre de nombreux partenariats avec les acteurs économiques (branches professionnelles, opérateurs de compétences, entreprises, associations...).

La relation durable que l'académie construit avec les partenaires professionnels contribue à :

- valoriser la voie professionnelle ;
- lutter contre le décrochage scolaire ;
- favoriser l'égalité des chances pour les jeunes et les élèves en situation de handicap;
- développer l'esprit d'entreprendre ;
- promouvoir l'égalité filles-garçons ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, notamment via l'alternance.

Les actions qui en découlent s'inscrivent dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, visant à mieux assurer la réussite du parcours de formation par voie scolaire ou par apprentissage, en vue d'accompagner d'une part les lycéens vers une insertion professionnelle durable, et d'autre part de répondre aux besoins en compétences exprimés par le monde économique.

En 2021-2022, l'académie a poursuivi le développement des dispositifs existants, dont les semaines nationales thématiques, le « Festival des mini-entreprises-EPA », le « Challenge Énergie Mixte » en partenariat avec Électricité de France (EDF), le concours « Féminisons les métiers de l'aéronautique »,

mobilisant notamment des ingénieurs pour l'école (IPE). L'académie a également participé au dispositif national expérimental « AvenirPro » initié par Sciences Po en partenariat avec Pôle Emploi, soutenu par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Le développement des « mini-entreprises-EPA » dans la région académique

Il s'agit d'un programme de création d'entreprise sur une année scolaire permettant de développer l'esprit d'entreprendre à destination des collégiens, lycéens, et des élèves inscrits en structure d'insertion ou en centre de formation. Il se conclut par un festival régional, national puis européen des mini-entreprises.

· La promotion de l'égalité fillesgarçons

Des challenges à destination des filles sont organisés afin de développer leur ambition en direction de métiers d'avenir : Féminisons les métiers de l'aéronautique, Energie Mixte, Wifilles, Féminisons les métiers de l'électronique.

L'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Comme pour tous les élèves, il appartient à l'Éducation nationale d'organiser le suivi des jeunes qui ont fait le choix de l'insertion professionnelle et de les accompagner dans leur démarche. Cette action s'appuie également sur des partenariats variés avec les acteurs du monde économique.

La Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP), implantée dans l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Aragon aux Pennes-Mirabeau accompagne les jeunes en situation de handicap du collège au Bac+2. Des relais se mettent en place dans chacun des départements depuis la rentrée 2020 et des Ingénieurs pour l'École complètent l'action de la coordonnatrice.

Accompagnement

Dispositif multi-partenarial d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, cette plateforme propose aux jeunes un accompagnement personnalisé vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage y compris dans le secteur public.

Dans ses actions d'accompagnement, la PAFIP coopère à la construction du Projet personnalisé de scolarisation (PPS), outil préalable à l'insertion professionnelle. Elle favorise le déploiement des livrets de suivi

des CAP et la délivrance d'attestations de compétences professionnelles.

C'est aussi un lieu d'informations et de ressources s'adressant aux familles, aux enseignants, aux entreprises et collectivités publiques ainsi qu'à tout organisme de formation et d'insertion.

Partenariats

La PAFIP développe des réseaux d'entreprises et de collectivités de proximité susceptibles de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et de fluidifier leurs parcours professionnels.

Elle axe son accompagnement autour de la montée en qualification et en employabilité des élèves en situation de handicap grâce à divers coopérations institutionnelles et partenariats du monde économique : entreprises privées, prépa-apprentissage (UIMM), Formation interentreprises d'adaptation aux métiers (FIAM), comité local école entreprise, plan de mobilisation « La France, une chance, les entreprises s'engagent », « Cap vers l'entreprise inclusive » avec l'UNEA (Union nationale des entreprises adaptées), convention « Atouts pour Tous » avec les entreprises Thales et STMicroelectronics...

Actions de découverte du monde économique et professionnel dans le cadre du parcours Avenir

Mini-entreprise®, Voyage au Cœur de l'Entreprise (VACLE), Préparation à l'entretien de recrutement (PER), visites d'entreprises, participation active au Duo Day...

Une expérimentation de mentoring, Mentorat au Cœur de l'Entreprise (MACLE), mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise STMicroelectronics et l'AGEFIPH, accompagne des jeunes volontaires issus de lycée professionnel et de lycée général et technologique.



Mission de région académique pour les élèves à besoin éducatifs particuliers (MIRAEP) : ce.pafip@ac-aix-marseille.fr 06 14 10 78 52

 Le pilotage et l'appui au développement des campus des métiers et des qualifications afin d'adapter l'offre de formation professionnelle aux dynamiques économiques et favoriser ainsi l'insertion professionnelle des jeunes :

- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Industrie du Futur »;
- le campus des métiers et des qualifications « Agrosciences, agroalimentaire et alimentation » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Relation client excellence Sud »;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Industries culturelles et créatives »;
- le campus des métiers et des qualifications « Silver Économie, bien vivre à domicile »;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Tourisme International Hôtellerie » :
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Économie de la mer » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Numérique » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Arômes Parfums Cosmétiques ».
- Les missions du Comité régional éducation-économie (CREE), instance de concertation avec les partenaires professionnels pour mener une réflexion prospective au regard des priorités de l'Éducation nationale et des besoins exprimés par l'environnement économique. Le Comité régional Éducation-Économie (CREE) a pour objectifs, d'une part, d'harmoniser la politique de relation éducation-économie et d'autre part, de renforcer les partenariats avec les acteurs économiques.

Des conventions régionales et académiques cadrent la mise en œuvre des dispositifs.

- Le développement de stages en entreprise au lycée général et technologique (LGT), ainsi que la mise en œuvre de dispositifs favorisant les séquences d'observation en milieu professionnel des collégiens de l'éducation prioritaire.
- L'acculturation des enseignants de disciplines générales au monde économique.
- Le développement de championnats, concours et challenges spécifiques visant à sensibiliser les jeunes à la mixité, l'entrepreneuriat...

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



L'éducation artistique et culturelle (EAC) n'est pas une option, elle est au contraire au cœur des apprentissages scolaires et reconnue comme une partie constitutive du « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Le périmètre de l'EAC est vaste : beaux arts, arts visuels, arts de la scène, univers du livre, musique, mais également culture scientifique, développement durable ou encore mémoire et citoyenneté et éducation aux médias. Tous les enseignants en sont chargés, de façon transversale et pluri-disciplinaire.

Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, l'EAC participe à l'épanouissement des élèves, à leur bienêtre, comme à leur capacité à penser par eux-mêmes et à s'exprimer dans leur singularité. Elle est devenue une priorité nationale, avec un objectif clair : 100 % des élèves doivent être concernés chaque année par une action d'éducation artistique, depuis la maternelle jusqu'à la fin du lycée.

Pour atteindre cet objectif, un Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) doit être proposé à chaque élève, en s'appuyant à la fois sur les enseignements (notamment arts plastiques, éducation musicale, théâtre, danse, cinéma-audiovisuel, mais pas uniquement) et sur les projets construits en partenariat avec des structures culturelles, scientifiques, des lieux de mémoire, des professionnels des médias... L'enjeu est d'offrir aux élèves la possibilité de rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux cultu-

rels, d'éveiller leur curiosité, d'ouvrir leurs horizons. Le PEAC permet aux élèves de s'approprier des repères culturels, de porter un jugement éclairé, d'aiguiser leur esprit critique. Amenés à pratiquer un art, à se confronter à des démarches scientifiques, à interroger des journalistes, ils prennent davantage confiance en eux, en développant leur créativité et leur intelligence sensible. C'est aussi un moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui.

La mise en place de la politique culturelle de l'académie est confiée à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), constituée d'une déléguée, de 10 conseillers spécialisés, de 4 conseillers départementaux et de 64 professeurs relais. Sont étroitement associés à cette politique, tout comme l'ensemble des inspecteurs du premier et du second degrés :

- le CAST (correspondant académique pour les sciences et technologies) pour la mise en place d'un parcours de culture scientifique;
- le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) ;
- le RACM (Référent académique Mémoire et Citoyenneté).

DES PARTENARIATS LOCAUX POUR MENER DES PROJETS AVEC LES ÉLÈVES

L'académie d'Aix-Marseille est un territoire précurseur dans la mise en cohérence de ses actions et de ses ressources avec celles des différents partenaires culturels et institutionnels (en particulier la Direction régionale des affaires culturelles [DRAC] et les collectivités territoriales), grâce à de nombreuses conventions de développement de l'éducation artistique et culturelle. Ces partenariats donnent naissance chaque année à plusieurs centaines de projets menés dans le cadre scolaire et touchent près de 100 000 élèves.

DES FORMATIONS POUR STIMULER LA PEDAGOGIE DE PROJET

Dans le cadre du Plan Académique de Formation, la DAAC organise chaque année plus de 80 formations destinées à encourager la pédagogie de projet. Le contenu de ces formations est pensé avec les partenaires et les stages ont lieu au sein même des structures culturelles: centres d'art, musées, théâtres, opéras etc. La DAAC est également chargée de former et d'accompagner les référents «culture» des collèges et des lycées.

DES MOYENS INEDITS POUR SOUTENIR DES PROJETS : LE PASS CULTURE



Un appel à projets annuel est lancé auprès des écoles, collèges et lycées de l'académie pour les aider à structurer le PEAC des élèves. En 2021-2022, près de 80000 euros ont permis de soutenir 282 projets.

Dans le cadre de l'objectif national « 100 % EAC », des moyens supplémentaires viennent s'ajouter à cet appel à projet : le pass Culture est étendu depuis janvier 2022 aux jeunes de moins de 18 ans, selon deux déclinaisons : une part individuelle et une part collective.

Pour la part individuelle, tous les jeunes de 15 à 17 ans bénéficient d'un crédit pass Culture, qui leur permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc.

En parallèle, la part dite « collective » du pass Culture permet à un professeur de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour sa classe, de la quatrième à la terminale : plus de 4,2 millions d'euros ont été mis à disposition des collèges et lycées de notre académie en 2021-2022, représentant un soutien financier sans précédent pour monter des projets EAC de qualité.

Ce levier financier est mobilisable dans ADAGE, application nationale dédiée à la généralisation de l'EAC active depuis 2020, qui permet également de recenser, piloter et valoriser le volet culturel des écoles, collèges et lycées, de répondre aux appels à projets, de s'inscrire aux projets DAAC, de rechercher des partenaires culturels de proximité.

DES PROFESSEURSRELAIS POUR RAPPROCHER LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE ET LES ENSEIGNANTS

La DAAC anime un réseau dense de professeurs-relais, chargés d'une mission de service éducatif auprès de 64 structures culturelles du territoire académique.

Ils assurent des missions de communication, de formation, de production de ressources et d'expertise. Ils sont les relais territoriaux de la DAAC et les interlocuteurs privilégiés des enseignants.

JOURNEE ACADÉMIQUE DE LA FRANCOPHONIE AU MUCEM

Par sa position géographique, l'académie d'Aix-Marseille est naturellement engagée dans la promotion de la francophonie avec ses partenaires méditerranéens. Elle organise depuis 6 ans une

manifestation d'envergure à Marseille pour valoriser les actions menées dans les établissements scolaires, avec le Mucem, dans le cadre de la Semaine de la Langue française et de la francophonie au mois de mars.

ACCÈS À DES DISCIPLINES ARTISTIQUES PAR LE BIAIS D'ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS FACULTATIFS OU DE SPÉCIALITÉ

En plus de l'enseignement de l'histoire des arts devenu obligatoire depuis 2008, les élèves peuvent être formés dans les domaines artistiques par le biais d'enseignements optionnels en lycée : théâtre, cinéma-audiovisuel, danse, musique,

arts plastiques... Depuis la réforme du lycée, tous les élèves de première (en voie générale et technologique) ont la possibilité de choisir une spécialité artistique qu'ils présenteront au baccalauréat.



Retrouvez les coordonnées des professeurs-relais de l'académie : www.ac-aix-marseille.fr
Politique éducative > Ecole et société > éducation artistique et culturelle > Nous contacter - Qui sommes-nous et que faisons-nous ? > Les professeurs relais

Options artist	Options artistiques dans les lycées publics - Rentrée scolaire 2022											
	Ar plast	ts iques		néma iovisuel Danse		Histoire des arts		Mus	ique	Thé	Théâtre	
Facultatif/Spécialité	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé
Réseaux d'établisse	ments	Alpes	s-de-H	-P/ Ha	utes-	Alpes	(9 lycé	es en	s. gén	éral et	techr	10)
La Bléone	1	1	1	1			1	1			1	1
Giono	1+1M		1	1					1+1M	1+1M		
Porte des Alpes	2+1M	1+1M							1	1	2	
Les Ecrins	1						1	1			1	1
Réseaux d'établisse	ments	Bouc	hes-d	u-Rhôi	ne (37	lycée	s ens.	génér	al et t	echno		
Camargue	1	1					1	1	1+1M		1	
Côte Bleue	1	1	1	1			1		1			
La Crau	1	1			1						1	1
La Nerthe	1+1M	1+1M	2	2					1			
Le Garlaban	1		1+1M	1+1M			2				2	1
Marseille Collines	1	1	1	1			1	1	1	1		
Marseille Calanques	1	1+2M	1	1+2M	1		1	1	1+1M	1+2M	1+1M	1+2M
Marseille Huveaune									1+1M	1+1M	1+1M	
Marseille Madrague	1	1	1	1			1				1	
Marseille Étoile	1	1							1	1	2	1
Marseille Vieux-Port	2+1M	2	1		1	1	1	1+1M	2	1	2	
Salon-de-Provence	1+1M		1+1M	1+1M			1				1	
Sainte-Victoire	4	3	1	1	2	1	2	2+2M	2	1+2M	3	1
Réseaux d'établisse	ments	Vauc	luse (1	3 lycé	es en	s. gén	éral et	techn	o)			
Avignon	3+1M	2+1M	1+1M	1+1M	1	1	1+2M	1+3M	1+1M	1+1M	2+1M	1+1M
Luberon	3	3							1		1	
Haut-Vaucluse	1	1	1	1							1	
Ventoux	2+1M	1					1+1M	1	1		2	1

Source: DSM - M: mutualisation

		Seconde générale et technologique		remière généra et technologique		Terminale générale et technologique			
	Facultative	Total	Facultatif	Obligatoire	Total	Facultatif	Obligatoire	Total	
Arts plastiques	650	650	232	545	777	262	425	687	
Cinéma Audiovisuel	341	341	100	409	509	103	330	433	
Danse	83	83	48	38	86	31	33	64	
Histoire des Arts	165	165	61	218	279	72	165	237	
Musique	110	110	80	63	143	66	42	108	
Théâtre	362	362	149	127	276	164	100	264	
Total général	1 711	1 711	670	1400	2 070	698	1 095	1 793	

Source : DEPP

OUVERTURE À L'INTERNATIONAL ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

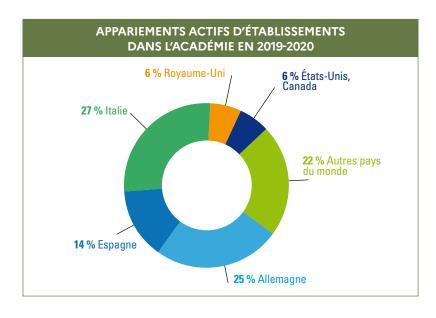
LA POLITIQUE ACADÉMIQUE D'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

De la même façon qu'il est essentiel d'apprendre à lire, écrire, compter et respecter autrui, il est essentiel d'apprendre le monde. L'apprendre, c'est non seulement apprendre plus, mais apprendre mieux, parce que l'international est l'espace où l'on sort des murs, l'espace où l'on se grandit, où l'on veut montrer le meilleur de soi-même. C'est un espace de la réussite. Pour chaque élève dans son parcours. Pour chaque enseignant ou cadre dans sa carrière. Pour chaque établissement dans son projet. Pour chaque territoire dans son attractivité.

La Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (Drareic) travaille pour faire de l'international une culture partagée, afin que chacun puisse en bénéficier pour élargir son parcours vers la révenite.

Le plus grand nombre trouve dans une éducation internationalisée des réponses à des besoins fondamentaux : être heureux d'apprendre, de transmettre, de travailler ; réussir une scolarité, une carrière, un projet, partager sa vision du monde, développer un territoire, renforcer ses pratiques pédagogiques, améliorer le fonctionnement de son établissement... Pour ce faire, la politique internationale de l'académique articule plusieurs composantes :

- Développer une offre éducative qui s'internationalise toujours plus, par l'ouverture d'écoles bilingues, de sections internationales ou binationales, une offre qui contribue également à l'attractivité et au développement du territoire
- Faire vivre un réseau de partenaires en Europe, en Afrique, au Canada, aux Etats-Unis pour multiplier les échanges d'élèves et les coopérations entre professionnels de l'éducation, enrichir les pratiques pédagogiques et faire rayonner la région académique au-delà de ses frontières



- Contribuer à l'échelle européenne à rapprocher les systèmes éducatifs, les modalités de reconnaissance de compétences entre les pays et particulièrement dans les filières professionnelles pour participer à la construction de l'espace européen de l'éducation
- Rendre accessible au plus grand nombre grâce à la mobilité, la découverte de l'autre, les élèves bien sûr mais aussi les enseignants et personnels de l'académie afin que tous enrichissent ce qu'ils sont, leur formation, leurs compétences et leur appartenance au monde
- Rendre visible à tous l'engagement de tous les acteurs de l'académie au service de son ouverture internationale grâce à des labellisations reconnues et valorisantes comme Euroscol
- Partager la passion de l'international avec tous les acteurs jeunesse de l'éducation non-formelle, associations et collectivités du territoire pour en faire un terrain de réussite éducative internationale partagée.

La politique académique repose sur une utilisation importante des fonds européens et notamment le premier d'entre eux, Erasmus+. Depuis sa création en 1987, celui-ci a vu son budget croître témoignant de la foi de l'Europe dans sa

jeunesse. Toutes les catégories d'apprenants, y compris les maternelles, peuvent profiter d'Erasmus. Pour 2021-2027, le budget augmente de 86%, soit un total de 26 milliards d'Euros.

- Une académie en lien avec le monde, un vaste réseau de partenaires officiels
- Allemagne (ministère de l'Éducation de l'État libre de Bavière, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Hambourg, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Rhénanie du nord Westpahlie, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Basse-Saxe);
- Écosse (Glasgow City Council);
- Espagne (Autorités éducatives du Gouvernement Autonome des Canaries, Autorités éducatives de la Junta de Andalucia, Autorités éducatives de la Junta de Cataluña);
- Italie (Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche pour la Ligurie, ministère de l'Instruction pour le Piémont, ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche pour la Sicile, la région autonome Vallée d'Aoste-L'assessorat de l'éducation et de la culture de la vallée d'Aoste);
- Grèce (Autorités éducatives de macédoine du centre) ;

Nombre et proportion de collèges publics ayant au moins un appariement actif avec un établissement étranger		90 (42,86 %)			
Nombre et proportion de lycées publics (LGT + LP) ayant au moins un appariement actif avec un établissement étranger	71 (64,55 %				
	Individuelle	0			
Effectifs et proportion de collégiens ayant participé à une mobilité à l'étranger (public)	Collective	12 105			
	Total	12 105 (10,72 %)			
	Individuelle	722			
Effectifs et proportion de lycéens ayant participé à une mobilité à l'étranger - enseignement Jénéral & lycées professionnels (public)	Collective	7 023			
general & tycees professionners (public)	Total	7 745 (8,73 %)			
	Individuelle	0			
Effectifs et proportion de collégiens ayant participé à une mobilité à l'étranger (privé)	Collective	5 104			
	Total	4 195 (15,05 %)			
	Individuelle	117			
Effectifs et proportion de lycéens ayant participé à une mobilité à l'étranger - enseignement Jénéral & lycées professionnels (privé)	Collective	3 571			
general & lycees professionnels (prive)	Total	3 688 (13,77 %)			

Nota: en raison de la Pandémie COVID, les mobilités et échanges ont été profondément affectés depuis mars 2020. Aussi, s'agit-il ici des données 2018-2019 qui reflètent un niveau d'activité normal de son ouverture.

- Algérie (Conférence régionale de l'éducation des Wilayas du centre) ;
- Maroc (Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Tanger Tétouan Al Hoceima et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceima);
- Tunisie (Autorités éducatives de Bizerte, Autorités éducatives de Sousse) ;
- Sénégal (ministère de l'Éducation nationale de la République du Sénégal) ;
- Canada (Ottawa Carleton District School Board, Vancouver District School Board, Burnaby District School Board, Westminster District School Board);
- États-Unis (Département d'instruction publique du Wisconsin).

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

- Une politique pour les langues portée par un collectif d'acteurs qui travaillent ensemble à faire des langues un levier de réussite pour tous les élèves, à toutes les échelles : académiques, départementales, locales et dans une dynamique inter-degrés.
- Une carte des langues dont les axes prioritaires sont la diversité linguistique, l'équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire et la continuité du parcours linguistique et culturel de l'élève.
- Une réelle diversité de l'offre linguistique avec 12 langues vivantes étrangères enseignées sur le territoire de l'académie : allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais et russe. 3 langues vivantes régionales sont

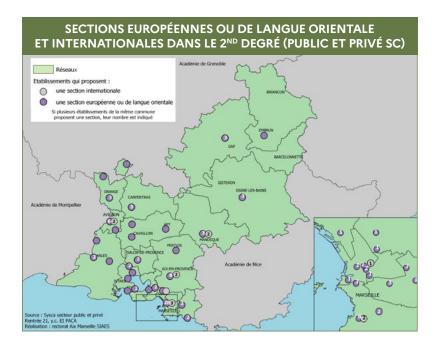
également proposées sur notre territoire : le provençal, le corse et le catalan. Une logique de pôles linguistiques autour des langues à faible diffusion se construit afin de sécuriser le parcours de l'élève.

Une offre de dispositifs linguistiques riche et variée

La stratégie académique repose sur une diversité des dispositifs de renforcement linguistique et d'ouverture à l'international sur l'ensemble du territoire avec :

- des sections européennes et de langues orientales (SELO) qui proposent un renforcement linguistique et culturel avec notamment un enseignement de certaines disciplines dans la langue de la section (Discipline non linguistique [DNL]) au lycée ;

- des sections internationales pour lesquelles le volume horaire d'enseignement dans la langue de la section est plus important que dans les sections européennes pour permettre une pratique approfondie de la langue étrangère. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants français et étrangers. Ces sections préparent à l'obtention du DNB à option internationale (DNBI) et du bac français international (BFI). A la rentrée 2022. l'offre s'enrichit avec l'ouverture de trois nouvelles sections internationales à Marseille au collège Versailles (section américaine), à Vitrolles au collège Henri Fabre (section espagnole), à Avignon au collège Jean Brunet (section américaine);
- des sections binationales qui offrent



la possibilité aux lycéens français de renforcer leurs compétences en langue allemande, espagnole ou italienne. Elles préparent à un double diplôme, le baccalauréat français et le diplôme équivalent dans le pays dont la langue est étudiée, l'Allemagne (Abibac), l'Espagne (Bachibac), l'Italie (Esabac);

- des sections bilangues qui permettent aux élèves qui ont commencé une langue autre que l'anglais dans le primaire de la poursuivre sans interruption au collège dès la sixième. La diversification linguistique est ainsi préservée par la présence de ces dispositifs bilangues;
- l'enseignement facultatif de Langues et Cultures Européennes (LCE) proposé à partir de la classe de cinquième et qui permet aux élèves qui le souhaitent de renforcer leurs compétences linguistiques, culturelles et citoyennes en langue vivante;
- des dispositifs EMILE (Enseignement d'une matière intégré en langue étrangère) en collège dans la continuité des parcours bilingues et d'immersion proposés dans le premier degré.

En phase avec la mise en œuvre du Plan National Langues Vivantes, l'accent est mis sur l'apprentissage précoce et régulier des langues vivantes, l'enseignement des disciplines en langue vivante (déploiement du programme d'Enseignement des Disciplines par l'Intégration d'une Langue (EDIL) pensé dans une logique inter-degrés avec les écoles élémentaires et les collèges, accroissement des SELO et de l'enseignement de DNL hors SELO en lycée), le développement des enseignements internationaux et le renforcement des mobilités.

Sections internationales, binationales et européennes dans l'académie à la rentrée 2022 (public)*

	Sections internationales	Sections binationales	Nombre de sections européennes		
Allemand		4			
Anglais/Américain	6/2		LEGT	149	
Arabe	2				
Chinois	4				
Espagnol	4	6	LP	50	
Italien	4	8			

(*) Hors École Internationale PACA. Y compris premier degré - Source : DSM et IA-IPR de langue.

Effectifs des sections européennes par langue à la rentrée 2021 (public et privé sous contrat) Allemand Anglais Espagnol Italien Chinois Arabe Total Alpes-de-Haute-Provence 17 276 29 322

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Chinois	Arabe	Total
Alpes-de-Haute- Provence	17	276		29			322
Hautes-Alpes	13	203	33	66			315
Bouches- du-Rhône	271	4 061	432	270	19	8	5 061
Vaucluse	72	1 531	232	64			1 899
Académie	373	6 071	697	429	19	8	7 597

Source: BCP

Nombre d'élèves en « classe Abibac », classe « Bachibac », classe « Esabac » à la rentrée 2021 (public)

	Seconde	Première	Terminale	Total
Alpes-de-Haute- Provence	30	42	38	110
Hautes-Alpes	13	17	11	41
Bouches- du-Rhône	159	137	155	451
Vaucluse	59	75	70	204
Académie	261	271	274	806

Source: BCP

Nombre de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP) possédant une section européenne et orientale à la rentrée 2022 (public et privé sous contrat)

		e-Haute- ence	Hautes	s-Alpes	Bouches-	du-Rhône	Vaud	luse		Académie	
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	Total
Anglais	4	0	4	1	47	18	12	4	67	23	90
Allemand	2	0	1	0	14	1	5	2	22	3	25
Espagnol	0	0	1	0	15	1	4	3	20	4	24
Italien	3	0	4	0	19	2	5	0	31	2	33
Chinois	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	2
Arabe	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	2
Russe	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Japonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9	0	10	1	97	23	28	9	144	33	177

Source : DSM et DEEP

Nombre de sections bi-langues en collège en 2021-2022 (public et privé sous contrat) Enseignement d'anglais plus une des langues ci-dessous

	Alpes-de Prov		Hautes	-Alpes	Bouches-	du-Rhône	Vaud	luse		Académie	
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	Total
Allemand	4	1	5	0	65	14	25	6	99	21	120
Italien	4	0	10	0	32	2	11	1	57	3	60
Espagnol	0	0	0	0	5	0	1	3	6	3	9
Russe	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	2
Arabe	0	0	0	0	5	2	3	0	8	2	10
Provençal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portugais	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Chinois	0	0	0	1	1	2	1	0	2	3	5
Total	8	1	15	1	111	20	41	10	175	32	207

Source: DSDEN et DEEP

	en LV1, LV2 et LV3 à la rentrée 2021										
	Privé sous contrat Public						Total				
	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	Total général	
Arabe	238	38	-	823	575	21	1 061	613	21	1 695	
Chinois	271	364	-	403	544	-	674	908		1 582	
Hébreu	286	287	8	-	5	-	286	292		586	

Source : BCP. Remarques : des langues moins courantes sont enseignées en LV1, LV2 et LV3, mais les effectifs étant inférieurs à 5 élèves sur une occurence, les données ne sont pas diffusables. Attention, ces données comportent des double comptes : un élève peut suivre l'enseignement de deux langues, par exemple le russe et le chinois...

189

173

91

169

LES ÉCOLES INTERNATIONALES

· L'EIPACA

Russe

L'école internationale (EIPACA) scolarise principalement, dans un programme d'enseignement bilingue, des enfants issus des familles du projet ITER ainsi que de nombreux élèves locaux de nationalités européennes et extra-européennes.

1

85

52

Le dispositif d'enseignement va de la maternelle au baccalauréat (une école primaire, un collège et un lycée).

6 sections linguistiques sont proposées : anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et japonais.

Par ailleurs, l'école internationale comprend également une école

européenne (langue 1 anglais, langue 2 français). Accessible dès le niveau du collège, les élèves peuvent y suivre un enseignement anglophone européen dans lequel les cours sont dispensés à 80 % en anglais et 20 % en français.

Enfin, outre les langues de section, un vaste éventail de langues vivantes est offert : français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, japonais, russe, hindi et coréen.

* Rentrée 2022, l'effectif prévisionnel tous niveaux est de 890 élèves, soit une augmentation de 4 % par rapport à la rentrée 2021.

La cité internationale de l'Europe, de la Méditerranée et de l'Orient

365

La cité scolaire internationale ouvrira à la rentrée 2024 à Marseille, dans le quartier d'Arenc, accueillera 2200 élèves et bénéficiera d'un internat de 200 places.

Cette école offrira des enseignements internationaux, de la maternelle à la terminale, dans 5 langues différentes : l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois et l'espagnol.

Le bâtiment répondra à de hautes exigences en termes d'innovation et d'environnement. Les architectes du Mucem, Roland Carta et Rudy Ricciotti, ont été choisis pour réaliser cette structure unique.

LES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

ENSEIGNEMENT CONJOINT DES LANGUES ANCIENNES

L'académie d'Aix-Marseille a soutenu l'expérimentation d'un Enseignement conjoint des langues anciennes (ECLA).

Ainsi, à la rentrée 2016, 22 collèges et 10 lycées ont été retenus pour la mise en place, à titre expérimental, d'un enseignement conjoint du latin et du grec. Cet enseignement a été renforcé depuis 2017.

À la rentrée 2022, il est mis en œuvre dans 102 collèges et 13 lycées grâce à la mobilisation de 122 professeurs de lettres classiques.

LE PARCOURS MARE NOSTRUM

Le parcours Mare Nostrum en collège et en lycée participe au déploiement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité (LCA) ainsi qu'au renouvellement de l'enseignement des langues vivantes. Il s'agit de favoriser les rapprochements entre langues anciennes et langues vivantes étrangères ou régionales enseignées dans le second degré.

Mettre en œuvre le parcours Mare Nostrum

En tissant des liens entre les langues anciennes et les langues vivantes étrangères et régionales, Mare Nostrum donne l'occasion de revisiter l'héritage que les pays du pourtour de la Méditerranée ont en partage. Est ainsi valorisé un regard culturel croisé sur les langues, les textes, les paysages, les arts, les sciences, les pratiques techniques et culturelles.

Répartition départementale des 115 établissements proposant l'Enseignement conjoint des langues anciennes à la rentrée 2022

,	<u> </u>	
	Collèges	Lycées
Alpes-de-Haute-Provence	6	1
Hautes-Alpes	7	1
Bouches-du-Rhône	69	8
Vaucluse	20	3
Académie	102	13

NB : sur les 102 collèges bénéficiant de l'enseignement conjoint de latin et de grec, 32 sont en éducation prioritaire (18 REP et 14 REP+).



Effectifs d'élèves de collèges publics et privés sous contrat en latin, grec et ECLA* à la rentrée scolaire 2021

		Latin			Grec		Latin et Grec		
	privé	public	total	privé	public	total	privé	public	total
Alpes-de-Haute-Provence	34	364	398			0	107	305	412
Hautes-Alpes		235	235			0		172	172
Bouches-du-Rhône	4 819	4 226	9 045	234	141	375	492	3 756	4 248
Vaucluse	636	918	1 554	1	13	14	182	973	1 155
Académie	5 489	5 743	11 232	235	154	389	781	5 206	5 987

Source: BEA - *ECLA: Enseignement conjoint des langues anciennes.

L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL

En 2021-2022, dans l'académie, 8459 élèves du premier degré et 2292 collégiens et lycéens ont suivi l'enseignement de la langue régionale « provençal ». Cet enseignement est dispensé dans 73 communes (1er degré) et dans 30 communes (2nd degré). Les lycéens peuvent suivre un enseignement de provençal :

- en LVC (enseignement optionnel) pour les classes de seconde;
- en LVB (enseignement commun) ou en LVC (enseignement optionnel) pour les classes du cycle terminal, dans tous les lycées dispensant un enseignement de provençal.

LANCEMENT DU CONCOURS ACADÉMIQUE EN PROVENÇAL "PARLO-ME D'ACÒ !"

Créé sous l'impulsion du recteur lors de l'année scolaire 2021-2022, le concours « Parlo-me d'acò ! » est une occasion, pour les classes engagées, de donner à entendre la musicalité de la langue, tout en laissant libre cours à l'imagination et à la création. Cette initiative s'adresse à tous les élèves qui suivent un cours de provençal ou d'alpin dans 30 collèges et 16 lycées de l'académie d'Aix-Marseille. Stimuler les élèves dans le cadre de leurs apprentissages, valoriser leur

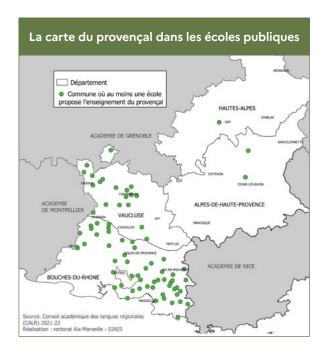
Effectifs de collégiens et lycéens suivant l'enseignement
du provençal en 2021-2022 (par département - public et privé sous contrat)

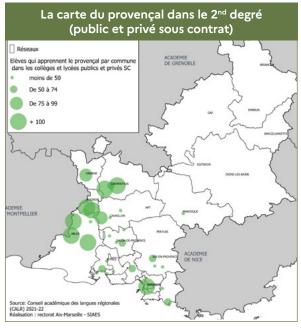
	Collège		Lycée		Total		Total
	public	privé	public	privé	public	privé	pu + pr
Alpes-de-Haute- Provence	-	-	-	-	-	-	
Hautes-Alpes	-	-	-	-	-	-	
Bouches- du-Rhône	1 459	126	264	-	1 723	126	1 849
Vaucluse	293	51	99	-	392	51	443
Académie	1 752	177	363	-	2 115	177	2 292

Sources: Conseil académique des langues régionales du 25 février 2022 (CALR)



implication et leur permettre de développer des compétences linguistiques et transversales, tels sont les objectifs visés par cette initiative qui contribuera, par ailleurs, au rayonnement de la dis-





LE SPORT À L'ÉCOLE



L'OFFRE DE FORMATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LE 2ND DEGRÉ

L'Éducation physique et sportive (EPS) comporte l'enseignement obligatoire pour tous les élèves, l'enseignement optionnel au lycée général et technologique et les Sections Sportives Scolaires (SSS) pour tous les types d'établissements.

À la rentrée 2022, l'enseignement optionnel est proposé dans 57 lycées (45 établissements publics et 12 établissements privés sous contrat). Les élèves renforcent et élargissent les compétences qu'ils ont acquises dans l'enseignement commun par la découverte et/ou l'approfondissement de 3 à 6 activités sur le cursus, à raison de 3 heures par semaine. Des thèmes d'étude (environnement, développement durable, prévention, santé, égalité filles-garçons, etc.) leur sont proposés. Cet enseignement vise à accroître l'autonomie des élèves, à enrichir leur compréhension

et leur vécu des pratiques physiques et artistiques, et à mieux les situer dans diverses problématiques de société. Il contribue au développement des compétences orales à travers la pratique de l'argumentation. Il est évalué en contrôle continu.

De plus, depuis la rentrée 2022, 6 lycées, répartis dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, proposent un enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et cultures sportives (EPPCS) en classe de première (4h), puis en terminale à la rentrée suivante (6h) pour les élèves de la voie générale. Cet enseignement propose des approfondissements des pratiques d'activités physiques, sportives et artistiques, articulées à des apports théoriques, la réalisation de projets collectifs. L'ensemble de ces expériences constitue une occasion pour les élèves de développer leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, et de construire leur projet d'orientation ainsi qu'une ouverture vers différentes voies formation en lien avec les métiers du sport.

LES DISPOSITIFS SPORTIFS

· Génération 2024

La labellisation « Génération 2024 » vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Etre labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice ont souhaité organiser la labellisation Génération 2024 au niveau de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur compte actuellement 251 écoles, collèges, lycées et établissements spécialisés labellisés « Génération 2024 » depuis sa création en 2018.

· Le Pass'sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/ jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023

Le Pass'Sport est à la fois une mesure de relance pour le secteur sportif associatif, mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

C'est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.





Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site :

www.sports.gouv.fr

· Savoir rouler à vélo

Le dispositif propose aux familles un dispositif accessible et utile destiné à renforcer la pratique du vélo chez les enfants, mais aussi les conditions de sécurité de cette pratique sur la voie publique.

C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes, encadrée par des professionnels.



Pour trouver la formation «Savoir Rouler à Vélo» la plus proche de chez soi, rendez-vous sur :

www.savoirrouleravelo.fr

· Savoir nager

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école.

· 30 min de sport par jour

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre.

L'Éducation nationale s'engage ainsi avec Paris 2024 à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, complémentaires des enseignements d'EPS, pour un objectif partagé au service de la santé et du bien-être des élèves.

Les sections sportives sont regroupées par type de compétences éducatives :

Compétence 1 : mesure d'une performance Compétence 2 : adaptation à l'environnement Compétence 3 : dimension artistique ou acrobatique

Compétence 4 : affronter un adversaire

Répartition des	160 sections s	portives
à la rentrée 202	2 (public et p	rivé SC)
_		

	Sport	Sections	Total	
	Athlétisme	11		
Compétence 1	Aviron	5	24	
	Bike and run	1		
	Natation	2		
	Triathlon	2		
	Sport partagé / Arts du cirque	3		
	Course d'orientation	2		
Compétence 2	Équitation	3		
	Escalade	15		
étei	Ski (alpin, de fond)	7	40	
)dmo	VTT	7		
చ	Canoë-kayak	2		
	Voile	4		
	Gymnastique	3		
Compé- tence 3	Natation synchronisée	1	14	
Con	Danse	9		
	Patinage	1		
	Basket-ball	8		
	Football	14		
	Hand-ball	19		
	Rugby	9		
	Volley-ball	5		
9.4	Hockey sur glace	1		
Compétence 4	Badminton	4		
péte	Pétanque	2	82	
E O	Tennis / Tennis de table	10		
2	Sport montagne	1		
	Judo	2		
	Boxe / Multi boxe / kick Boxing	3		
	Raids	2		
	Glisse	1		
	Water-polo	1		

Sources: DSM - IA-IPR EPS

Crédits photographiques :

Couverture: M. Genel/MENJ, p3: rectorat d'Aix-Marseille, p7: X. Schwebel/MENJ, p23: L.Villeret/MENJ, p32: X. Schwebel/MENJ, p34: S. Lacombe/MENJ, p36: X. Schwebel/MENJ, p37 et 39: S. Lacombe/MENJ, p46 et 48: P. Gaillardin/MENJ, p52: X. Schwebel/MENJ, p55: P. Devernay/MENJ, p56: École maternelle des Calanques de Sormiou, p58: J.-C. Comte, p59: P. Devernay/MENJ, p63: S. Lacombe/MENJ, p66: unsplash, p68: M. Genel/MENJ, p71: J.-R. Dantou/MENJ, p72: S. Lacombe/MENJ, p73: P. Devernay/MENJ, D.R., p74: unsplash, p76: M. Genel/MENJ, p84: J. Bourges/MENJ.

L'état de l'académie 2022-2023

Rectorat

Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Directeur de publication

Bernard Beignier Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités

Rédaction

Les services académiques

Coordination rédactionnelle, mise en page Cabinet des recteurs - pôle communication

1953 - 1087 **Publication gratuite** Dépôt légal à parution (septembre 2022)

Impression

900 exemplaires

Une version numérique de *L'état de l'académie* est disponible sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr

www.ac-aix-marseille.fr







